



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

12 NOVEMBRE 1980

## Budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1980

### ANNEXE

#### SOMMAIRE

	Pages
<i>Programme justificatif :</i>	
Titre I. — Dépenses courantes :	
Secteur Culture française :	
I. Communauté française :	
Section 31. — Enseignement artistique . . . . .	5
Section 32. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	12
Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	16
Section 34. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	19

	Pages
Section 35. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	26
Section 36. — Relations culturelles internationales . . . . .	31
Section 37. — Organismes d'intérêt public . . . . .	34
II. Région de langue française :	
Section 41. — Enseignement artistique . . . . .	35
Section 42. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	45
Section 43. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	47
Section 44. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	48
Section 45. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	51
III. Région bruxelloise :	
Section 51. — Enseignement artistique . . . . .	56
Section 52. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	66
Section 53. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	68
Section 54. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	69
Section 55. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	71
Secteur Classes moyennes :	
Section 31. — Formation professionnelle . . . . .	72
Secteur Communications :	
Section 31. — Enseignement . . . . .	73
Section 32. — Commissariat général au tourisme . . . . .	73
Section 33. — Aéronautique . . . . .	74
Section 34. — Marine et navigation intérieure . . . . .	75
Secteur Santé publique et Famille :	
A. Matières culturelles :	
Section 31. — Enseignement . . . . .	76
Section 32. — Santé publique . . . . .	76
Section 33. — Famille . . . . .	77
B. Matières personnalisables :	
Section 37. — Famille et Démographie . . . . .	77
Section 38. — Hygiène et Santé publique . . . . .	79
Secteur Agriculture :	
Section 31. — Formation professionnelle . . . . .	81
Section 32. — Agriculture . . . . .	82
Secteur Affaires économiques :	
Section 31. — Recherche scientifique . . . . .	83
Secteur Dotations :	
Section 31. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	84
Secteur Emploi et Travail :	
— Matières personnalisables :	
Section 35. — Emploi . . . . .	85
Section 39. — Accueil . . . . .	85

	Pages
Titre II. — Dépenses de capital :	—
Partie I. — Crédits destinés à la réalisation du programme d'investissements :	
Secteur Culture française :	
I. Communauté française :	
Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	87
II. Région de langue française :	
Section 43. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	87
Section 44. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	89
III. Région bruxelloise :	
Section 51. — Enseignement artistique . . . . .	90
Section 53. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	90
Section 54. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	91
Secteur Communications :	
Section 32. — Commissariat général au tourisme . . . . .	93
Secteur Santé publique et Famille :	
Matières personnalisables :	
Section 38. — Hygiène et Santé publique . . . . .	96
Partie II. — Crédits qui ne sont pas destinés à la réalisation du programme d'investissements :	
Secteur Culture française :	
I. Communauté française :	
Section 31. — Enseignement artistique . . . . .	96
Section 32. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	97
Section 33. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	97
Section 34. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	98
Section 35. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	98
Section 36. — Relations culturelles internationales . . . . .	98
Section 37. — Organismes d'intérêt public . . . . .	99
II. Région de langue française :	
Section 41. — Enseignement artistique . . . . .	99
Section 42. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	100
Section 43. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	100
Section 45. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités scientifiques . . . . .	101
III. Région bruxelloise :	
Section 51. — Enseignement artistique . . . . .	101
Section 52. — Jeunesse et Loisirs . . . . .	102
Section 53. — Education physique, sports, vie en plein air et infrastructure culturelle et sportive . . . . .	103
Section 54. — Arts et Lettres :	
Crédits pour activités culturelles . . . . .	103

	Pages
	---
Secteur Communications :	
Section 32. — Commissariat général au tourisme . . . . .	104
Secteur Santé publique et Famille :	
A. Matières culturelles :	
Section 32. — Santé publique . . . . .	105
B. Matières personnalisables :	
Section 38. — Hygiène et Santé publique . . . . .	105
Secteur Agriculture :	
Section 32. — Agriculture . . . . .	106
Secteur Emploi et Travail :	
— Matières personnalisables :	
Section 35. — Emploi . . . . .	107
Section 39. — Accueil . . . . .	107
 Titre IV. — Section particulière :	
Secteur Culture française :	
Section I. — Dépenses de l'Etat sur ressources affectées . . . . .	108
Section II. — Services de l'Etat soumis à des règles de gestion particulière . . . . .	109
Secteur Santé publique et Famille :	
— Matières personnalisables :	
Section 38. — Hygiène et Santé publique . . . . .	110
Secteur Agriculture . . . . .	111
 <i>Annexe :</i>	
Liste des fondations, donations, legs et prix . . . . .	112

**PROGRAMME JUSTIFICATIF.**

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
111 Salaire proprement dit . . .	40 458	31 785	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins	2 427	1 907	—
— retenues sécurité sociale . . .	1 213	953	—

*Décomposition :*

TITRE I.	Traitements barémiques . . . . .	19 703	14 822	—
DEPENSES COURANTES.	Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	834	1 526	—
SECTEUR CULTURE FRANÇAISE.	Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
I. COMMUNAUTE FRANÇAISE.	Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
	Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
SECTION 31.	Majoration index (92,22) . . . . .	18 937	14 460	—
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.	Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
	Allocations de programmation . . . . .	600	600	—
CHAPITRE I.	Allocations de foyer et de résidence . . . . .	200	200	—
DEPENSES DE CONSOMMATION.	Majoration index . . . . .	184	177	—
	Totaux . . . . .	40 458	31 785	—

(Dépenses courantes pour biens et services.)

112 Allocations directes . . . . .	1 084	977	—
------------------------------------	-------	-----	---

§ 1. — Salaires et charges sociales.

*Décomposition :*

ART. 11.03. — Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).

(En millions de francs)			
1980	1979	1978	
—	—	—	
49,0	39,5	4,8	

Institut national supérieur des Arts du spectacle.

(En millions de francs)			
1980	1979	1978	
—	—	—	
46,0	36,9	—	

113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	4 454	4 126	—
Totaux généraux . . . . .	45 996	36 888	—
Arrondi à . . . . .	46 000	36 900	—

Inspection	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	3,0	2,6	4,8
	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . . . .	2 729	2 382	4 551
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	164	143	273
— retenues sécurité sociale . . . . .	82	71	136
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	1 338	1 202	2 388
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index (92,22) . . . . .	1 234	1 065	1 938
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	61	40	80
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	50	40	80
Majoration index . . . . .	46	35	65
Totaux . . . . .	2 729	2 382	4 551
112 Allocations directes . . . . .	160	155	152
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	64	60	60
Allocations familiales . . . . .	30	30	30
Allocations de naissance . . . . .	10	10	10

indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	10	10	10
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	10	10	10
Majoration index (92,22) . . . . .	36	35	32
Totaux . . . . .	160	155	152

113 Contributions patronales : — aux assurances sociales . . . . .	86	61	93
Totaux généraux . . . . .	2 975	2 598	4 796
Arrondi à . . . . .	3 000	2 600	4 800

Art. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
------------------------------------	------	------	------

111 Salaire proprement dit . . . . .	0,1	0,1	—
Institut national supérieur des Arts du spectacle : 20 000 francs, Statu quo.			

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

Art. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
------------------------------------	------	------	------

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,5	0,5	0,3
		(0,2)	

A. Institut national supérieur des Arts du spectacle :  
300 000 francs.

B. Direction générale des Arts et des Lettres : 200 000 francs.

Statu quo.

(En milliers de francs)

Article 12.01	Honoraires	Jetons de présence et frais de route et de séjour	Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers	Totaux
A. Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	100	100	100	300
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	50	50	100	200
Totaux généraux . . . . .	150	150	200	500

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,5	2,6	—
		(1,0)	

Institut national supérieur des Arts du spectacle : 2 500 000 francs.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Eau, vapeur gaz et électricité	Combustibles solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommation	Entretien de locaux, moblier, matériel et machines	Produits d'entretien		Totaux
					O.C.F.	Pertes dépenses	
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	800	1 000	200	200	100	200	2 500

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	7,1	7,0	1,3
		(2,3)	

Institut national supérieur des Arts du spectacle : 5 857 000 francs.

Direction générale des Arts et des Lettres : 1 243 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Frais de bureau	Transports	Impôts redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	1 800	1 000	1 100	1 100	400	457	5 857
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	800	—	—	443	—	—	1 243
Totaux généraux . . . . .	2 600	1 000	1 100	1 543	400	457	7 100

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspon- dances	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, relures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Pertes dépenses	O.C.F.	Autres
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	200	200	500	100	400	—	400
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	200	—	300	—	300	—	—

ART. 12.04. — *Location d'installations mécanographiques.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
Direction générale des Arts et des Lettres : 200 000 francs.	0,2	0,2	0,2
Statu quo.			

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
Institut national supérieur des Arts du spectacle : 700 000 francs.	1,0	1,0	0,3 (0,8)
Direction générale des Arts et des Lettres : 300 000 francs.			

Le crédit sollicité est réparti comme suit :

(En milliers de francs)

SERVICES	Abonnements, titres de transport et autres frais de transport	Indemnités kilométriques	Frais de route et de séjour	Abonnements sociaux	Totaux
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	500	50	100	50	700
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	100	100	50	50	300
Totaux . . . . .	600	150	150	100	1 000

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
Institut national supérieur des Arts du spectacle : 400 000 francs.	0,4	0,9	— (0,2)

ART. 12.20. — *Distribution des prix, excursions scolaires, publicité et avantages sociaux. — Dépenses de toute nature.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
	0,2	0,2	—

(En milliers de francs)

SERVICES	Distribution des prix	Excursions scolaires	Publicité	Avantages sociaux	Totaux
Institut national supérieur des Arts du spectacle . . . . .	50	50	50	50	200
Totaux . . . . .	50	50	50	50	200

ART. 12.21. — *Travaux d'entretien à charge de l'Etat-proprétaire exécutés à l'intervention du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
Institut national supérieur des Arts du spectacle : 4 000 000 de francs.	4,0	—	—

ART. 12.22. — *Organisation d'expositions et manifestations commémoratives. — Dépenses de toute nature.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,3	0,3	0,3
	(0,1)		

(En milliers de francs)

SERVICES	Manifestations commémoratives	Organisation d'expositions	Totaux
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	300	—	300
Totaux . . . . .	300	—	300

ART. 12.23. — *Conservatoires royaux de musique de l'Etat. — Prix de virtuosité.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	—	0,2

ART. 12.24. — *Assurance des élèves.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,1	0,1	—
Institut national supérieur des Arts du spectacle : 100 000 francs.			

ART. 12.25. — *Organisation de cours de perfectionnement : séminaires, conférences, stages et journées d'information. — Dépenses de toute nature.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,5	0,5	2,3

ART. 12.26. — *Équipement des cours d'art lyrique, d'art dramatique et de danse classique.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,4	0,3	—
Institut national supérieur des Arts du spectacle : 400 000 francs.			

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.91. — *Subventions aux associations de concerts des conservatoires royaux (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	—	—	0,3

ART. 33.92. — *Subventions, bourses et secours à des artistes et étudiants.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,3	0,3	0,3
	(En milliers de francs)		
33.92.01. Bourses . . . . .	100	100	100
33.92.02. Subventions et secours à des artistes et étudiants . . . . .	200	200	200

ART. 33.97. — *Subventions aux associations pour la promotion et la diffusion de la musique et de la diffusion de l'audio-visuel.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	—	62,0	55,9
Transfert aux articles 33.99 des sections 42 et 52.			

ART. 33.98. — *Subventions aux jeunesses musicales.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	2,5	2,5	2,5
	(En milliers de francs)		
33.98.01. Fédération régionale des jeunesses musicales de la Communauté française de Belgique . . . . .	2 500	2 500	2 500

ART. 33.99. — *Subventions aux centres de recherches musicales et théâtrales.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	5,1	3,0	6,0
33.99.01. Atelier théâtral des Arts - ASBL : 5 100 000 francs.			

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
À L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux provinces,  
communes et organismes assimilés.ART. 43.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie officielles subventionnées* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . .	—	—	163,9

(En milliers de francs)

Salaires proprement dit . . .	—	—	149 151
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . .	—	—	8 949
— retenues sécurité sociale . . .	—	—	4 474

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . .	—	—	79 740
Promotion de grade et augmentations barémiques . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . .	—	—	—
Majoration index . . .	—	—	64 701
Allocations pour fonctions supérieures . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . .	—	—	—
Majoration index . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . .	—	—	4 710
Totaux . . .	—	—	149 151

Allocations directes . . .	—	—	8 503
----------------------------	---	---	-------

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . .	—	—	6 720
Allocations familiales . . .	—	—	695
Indemnités de naissance . . .	—	—	179
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . .	—	—	100
Indemnités pour accidents du travail . . .	—	—	100
Majoration index . . .	—	—	709
Totaux . . .	—	—	8 503

## Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . .	—	—	6 246
---------------------------------	---	---	-------

Totaux généraux . . . 163 900

Arrondi à . . . 163 900

ART. 43.02. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . .	—	25,7	82,0

(En milliers de francs)

Salaires proprement dit . . .	—	23 226	74 657
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . .	—	1 393	4 479
— retenues sécurité sociale . . .	—	696	2 239

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . .	—	12 000	39 834
Promotions de grade et augmentations barémiques . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . .	—	—	—
Majoration index . . .	—	10 614	32 323
Allocations pour fonctions supérieures . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . .	—	—	—
Majoration index . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . .	—	612	2 500
Totaux . . .	—	23 226	74 657

Allocations directes . . .	—	1 426	4 200
----------------------------	---	-------	-------

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . .	—	1 067	3 340
Allocations familiales . . .	—	126	340
Indemnités de naissance . . .	—	33	80
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . .	—	30	50
Indemnités pour accidents du travail . . .	—	30	50
Majoration index . . .	—	140	340
Totaux . . .	—	1 426	4 200

## Contributions patronales :

aux assurances sociales . . .	—	1 036	3 112
-------------------------------	---	-------	-------

Totaux généraux . . . 25 688 81 969

Arrondi à . . . 25 700 82 000

Transfert aux sections 41 et 51 en 1980.

Art. 43.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées (pour mémoire).*

(En millions de francs)

Classification économique : 1980 1979 1978

433 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement . . . . .	---	3,7	---
		(3,4)	

Transfert aux sections 41 et 51 en 1980.

**Transferts de revenus à l'enseignement libre.**

Art. 44.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées (pour mémoire).*

(En millions de francs)

Classification économique : 1980 1979 1978

441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	---	35,7	62,3
---	-----	------	------

(En milliers de francs)

Salaires proprement dit . . . . .	---	31 625	56 363
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	---	1 897	3 381
— retenues sécurité sociale . . . . .	---	948	1 690

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	---	16 304	30 069
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	---	---	---
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	---	---	---
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	---	---	---
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	---	---	---
Majoration index . . . . .	---	14 421	24 398
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	---	---	---
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	---	---	---
Majoration index . . . . .	---	---	---
Allocations de programmation . . . . .	---	900	1 896
<b>Totaux . . . . .</b>	---	<b>31 625</b>	<b>56 363</b>

Allocations directes . . . . .

1 850 3 600

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	---	1 318	2 589
Allocations familiales . . . . .	---	200	500
Indemnités de naissance . . . . .	---	40	25
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	---	40	30
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	---	40	30
Majoration index . . . . .	---	212	426
<b>Totaux . . . . .</b>	---	<b>1 850</b>	<b>3 600</b>

Contributions patronales :  
— aux assurances sociales . . . . .

	---	2 204	2 333
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	---	<b>35 676</b>	<b>62 296</b>
Arrondi à . . . . .	---	35 700	62 300

Transfert à l'article 44.05.

Art. 44.03. — *Subventions traitements aux académies et écoles de dessin libres subventionnées (pour mémoire).*

(En millions de francs)

Classification économique : 1980 1979 1978

441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	---	55,3	63,0
---	-----	------	------

(En milliers de francs)

Salaires proprement dit . . . . .	---	49 758	57 013
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	---	2 985	3 478
— retenues sécurité sociale . . . . .	---	1 492	1 739

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	---	25 024	30 011
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	---	---	---
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	---	---	---
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	---	---	---
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	---	---	---
Majoration index . . . . .	---	22 134	24 402
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	---	---	---
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	---	---	---
Majoration index . . . . .	---	---	---
Allocations de programmation . . . . .	---	2 600	2 600

Totaux . . . . .

49 758 57 013

Allocations directes . . . . .

3 412 3 642

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	---	2 343	2 611
Allocations familiales . . . . .	---	500	500
Indemnités de naissance . . . . .	---	25	25
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	---	40	40
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	---	40	40
Majoration index . . . . .	---	464	426

Totaux . . . . .

3 412 3 642

Contributions patronales :  
aux assurances sociales . . . . .

	---	2 126	2 345
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	---	<b>55 296</b>	<b>63 000</b>
Arrondi à . . . . .	---	55 300	63 000

Transfert aux sections 41 et 51 en 1980.

ART. 44.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin libres subventionnées* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	—	17,8	—
		(12,9)	
Utilisation de crédits reportés.			

ART. 44.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique libres subventionnés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	31,8	—	—

(En milliers de francs)			
Salaire proprement dit . . . . .	27 952	—	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	1 677	—	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	838	—	—

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	12 000	—	—
Promotion de grade et augmentations barémiques . . . . .	1 761	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	12 691	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	1 500	—	—
Totaux . . . . .	27 952	—	—

Allocations directes . . . . . 2 346 — —

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	1 093	—	—
Allocations familiales . . . . .	500	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	100	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	50	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	50	—	—
Majoration index . . . . .	553	—	—
Totaux . . . . .	2 346	—	—

Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	1 501	—	—
Totaux généraux . . . . .	31 799	—	—
Arrondi à . . . . .	31 800	—	—

## SECTION 32.

### JEUNESSE ET LOISIRS.

#### CHAPITRE I.

#### DÉPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

##### § 1. — Salaires et charges sociales.

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

Service de l'inspection.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
111 Salaire proprement dit . . . . .	11 238	8 253	7 065
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	730	536	459
— retenues sécurité sociale . . . . .	202	148	127

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	5 766	4 234	3 736
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	12	9	87
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	350	257	210
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	5 110	3 753	3 032
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>11 238</b>	<b>8 253</b>	<b>7 065</b>

112 Allocations directes . . . . . 1 122 824 690

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	371	272	233
Allocations familiales . . . . .	389	286	252
Allocation de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	362	266	205
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>1 122</b>	<b>824</b>	<b>690</b>

113 Contributions patronales :  
— aux assurances sociales . . . . . 421 309 317

Totaux généraux . . . . . 12 781 9 386 8 072  
Arrondi à . . . . . 12 800 9 400 8 100

Index, application de l'arrêté royal du 27 novembre 1975 sur les fonctions spécialisées.

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs.

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

111 Salaire proprement dit . . . . . 0,5 0,5 0,4  
— Cours et examens pour candidats bibliothécaires.  
— Secrétariat des divers conseils et commissions.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . . 3,0 3,0 2,6

Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs.

Frais de séjour, jetons de présence et réquisitoires inhérents aux réunions accrues des divers conseils et commissions dépendant de la direction générale de la Jeunesse et des Loisirs. — Rémunération d'experts. — Hausse du tarif SNCB. — Hausse de l'index.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . . 7,6 5,5 7,1

Entretien du matériel et des locaux à charge de l'Etat-propriétaire.

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . . 17,5 18,0 17,4

Entretien des véhicules et acquisitions d'ouvrages et publications.

*Décomposition du crédit :*

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Frais de bureau . . . . .	7 000		
Transport . . . . .	5 100		
Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administration . . . . .	—		
Publications du département . . . . .	5 400		
Habillement OCF . . . . .	—		
Formation professionnelle . . . . .	—		
<b>Total . . . . .</b>	<b>17 500</b>		

## Décomposition des frais de bureau :

	(En milliers de francs)
Affranchissement de correspondance . . . . .	309
Télégrammes et téléphones . . . . .	1 200
Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux . . . . .	3 500
Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures :	
a) OCF . . . . .	—
b) Petites dépenses . . . . .	2 000
Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques :	
a) OCF . . . . .	—
b) Autres . . . . .	—
Total . . . . .	7 000

## ART. 12.04. — Location d'installations mécanographiques.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,7	—	—
Redevances locatives.			

## ART. 12.05. — Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,6	2,6	2,1
Frais de transports et indemnités kilométriques.			

## ART. 12.51. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	15,2	15,2	14,5
12.51.01. Centre expérimental de formation à l'animation socio-culturelle . . . . .	3,5	3,5	3,1
12.51.02. Autres initiatives . . . . .	11,7	11,7	11,4

Fonctionnement du CEFAC en liaison avec le décret du 8 avril 1976.

Effort particulier en vue de la formation des cadres.

## ART. 12.52. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux enquêtes et expositions, aux services bibliographiques, aux publications, enregistrements et enquêtes de la Commission royale belge de

folklore, à la publication du Guide des vacances, ainsi qu'à l'organisation de colloques, journées ou semaines d'études en Belgique, à l'initiative de l'Etat ou en collaboration avec les organisations reconnues, ainsi qu'à l'aide aux organisations reconnues et aux conseils attachés à la direction générale en vue de leur participation à des activités similaires à l'étranger.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	3,5	4,0	4,0
		(0,1)	

Enquêtes en liaison avec des actions prioritaires et participation à des recherches de caractère international.

Activités internationales des organisations reconnues.

Dépenses relatives aux services bibliographiques.

## ART. 12.54. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, d'animation ou de création à l'initiative de l'Etat ou avec son aide dans le cadre des organisations reconnues de jeunesse, de lecture publique et d'éducation permanente, des institutions, des associations culturelles et des services publics culturels dont le Centre d'action culturelle provinciale d'expression française (CACPEF).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	12,0	10,8	16,4

— Politique d'animation de diffusion et de création culturelle, accroissement des demandes.

## ART. 12.56. — Services de la jeunesse, dépenses courantes relatives :

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . . .	1,7	1,7	1,7
12.56.01. Aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais du secrétariat du CJEF (arrêté royal du 28 août 1977) . . . . .	0,7	0,7	0,7
12.56.02. Aux activités propres du CJEF, sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière . . . . .	1,0	1,0	1,0

Crédit indispensable pour assurer une politique efficace du Conseil dans ses missions et aide à la réalisation d'expériences pilotes de participation des jeunes.

ART. 12.59. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux expériences-pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (développement communautaire, environnement, actions expérimentales d'animation théâtrale et musicale, etc.).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . .	10,0	10,0	7,3

Nécessité d'une politique de soutien aux expériences-pilotes menées dans différents secteurs (développement communautaire, environnement, animation théâtrale, etc.).

Effort particulier sur le programme « éducation en milieu ouvert ».

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENU A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.41. — *Part d'intervention de l'Etat dans les frais d'organisation des concours d'art dramatique dits « Grand prix du Roi Albert I<sup>er</sup> », concours français et wallon.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,3
Attribution du prix.			

ART. 33.42. — *Activités éducatives par et pour les personnes physiquement handicapées et les malades.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	3,3	3,3	2,9

Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.43. — *Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs selon le décret du 8 avril 1976).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	135,7	110,0	98,9

— Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.46. — *Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse et d'éducation permanente.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	16,2	16,2	20,2

Application du décret du 8 avril 1976.

Crédit indispensable qui s'explique par l'accent mis sur la formation des cadres au niveau de la communauté française.

ART. 33.48. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, aux bibliothèques destinées aux personnes physiquement handicapées et aux malades, aux associations nationales des bibliothécaires d'expression française et aux organismes de diffusion de la lecture publique (loi du 17 octobre 1921). — Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	2,8	2,8	2,7
		(0,1)	

Application de la loi du 17 octobre 1921.

ART. 33.49. — *Centre de lecture publique de la communauté culturelle française.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	5,0	5,0	—
		(0,1)	

Crédit indispensable pour le fonctionnement du Centre de lecture publique de la Communauté française créé en 1979. (Application du décret du 28 février 1978.)

ART. 33.56. — *Subventions aux organisations de jeunesse, d'éducation populaire et de lecture publique pour leurs activités d'échanges internationaux dans le cadre de l'action des Communautés européennes, de l'Union de l'Europe occidentale, du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	1,2	1,3	1,3

— Soutien au comité belge pour les relations internationales de jeunesse.

— Actions spéciales en vue de la sensibilisation des jeunes Belges à la problématique européenne.

ART. 33.57. — *Subventions aux organisations de jeunesse (arrêté royal du 20 juillet 1971).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	107,3	101,0	91,1

Application de l'arrêté royal du 20 juillet 1971.

ART. 33.59. — *Subventions aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire destinés aux enfants et familles des militaires belges stationnés en Allemagne.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,2

Effort particulier en fonction de la création d'une maison de la culture destinée aux enfants et familles des militaires belges, stationnés en Allemagne.

ART. 33.60. — *Subventions aux expériences de télévision communautaire.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	13,0	—	—

Crédit indispensable pour les subventions octroyées aux expériences de Télévision communautaire au sein de la Communauté française.

ART. 33.61. — *Subvention à l'amicale culturelle et sportive des services de la Culture française.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,1	0,1	0,1

ART. 33.65. — *Subventions aux actions nationales et régionales d'éducation permanente pour les immigrés.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	1,0	0,9	0,9

Développement de la politique en faveur des organisations s'occupant d'immigrés.

ART. 33.66. — *Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	8,0	13,0	12,0

Application de l'article 12 du décret du 8 avril 1976.

ART. 33.68. — *Subventions aux ASBL « Centres d'éducation permanente » et « Centres d'animation permanente ».*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	43,2	34,5	28,0

— Mise à la disposition de la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs d'animateurs et de chargés de mission — Fonctionnement du service de la femme.

ART. 33.69. — *Subventions aux organismes de diffusion de moyens audio-visuels.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	2,8	9,9	9,4

33.69.02. Autres initiatives . . . . . 2,8 9,9 9,4

Crédit indispensable pour 1980.

### SECTION 33.

#### EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

#### CHAPITRE 1.

#### DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 1. — *Salaires et charges sociales.*

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
	30,8	30,5	27,5

Service de l'inspection, chargés de mission et personnel contractuel mis à la disposition des centres sportifs.

	(En milliers de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
111 Salaire proprement dit . . . . .	25 106	24 991	23 058

dont :

— retenues veuves et orphelins . . . . .	767	765	620
— retenues sécurité sociale . . . . .	1 897	1 887	1 300

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	11 531	11 731	10 700
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	100	100	650
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	10 726	10 465	9 209
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	300	300	280
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	300	300	300
Allocations de programmation . . . . .	830	830	800
Majoration index . . . . .	1 319	1 265	1 119
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>25 106</b>	<b>24 991</b>	<b>23 058</b>

112 Allocations directes . . . . . 3 786 3 712 2 842

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	1 020	1 020	800
Allocations familiales . . . . .	950	950	780
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	1 816	1 742	1 262
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3 786</b>	<b>3 712</b>	<b>2 842</b>

113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	1 908	1 797	1 600
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>30 800</b>	<b>30 500</b>	<b>27 500</b>

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
112 Allocations directes . . . . .	0,1	0,1	0,1

Provisions pour faire face à des situations imprévues pouvant se produire dans les centres sportifs de l'Etat (défection d'un membre du personnel, grève des transports, etc.).

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,0	3,0	1,5
— Financement de projets de recherches à mener en collaboration avec les facultés universitaires.			

— Jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil supérieur de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air et des Conseils consultatifs provinciaux.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	6,6	5,2	0,3

*Décomposition :*

Dépenses d'entretien pour les centres sportifs de l'Etat.		(En milliers de francs)
Contrats d'entretien et de garantie totale conclus avec des firmes spécialisées . . . . .		6 000
Achats de produits d'entretien . . . . .		600
<b>Total . . . . .</b>		<b>6 600</b>

(En milliers de francs)

Fait, vapeur, gaz, électricité	Combustibles solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommations	Entretien locaux, mobiliers, matériel et machines	Produits d'entretien		Totaux
				O.C.F.	Petites dépenses	

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement	6,2	6,8	5,5

(En milliers de francs)

Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administration	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
2 100	2 500	—	1 500	100	—	6 200

Frais de bureau.

(En milliers de francs)

Affranchissement de la correspondance	Télégrammes et téléphones	Acquisition d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Location de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
			O.C.F.	Petites Dépenses	O.C.F.	Autres
500	—	500	600	500	—	—

*Justification :*

— Affranchissement de la correspondance limité aux besoins des centres sportifs de l'Etat.

— Achat de matériel, papiers, fournitures de bureau, impressions, reliures pour centres sportifs de l'Etat.

— Entretien des véhicules automoteurs propriété de l'Etat, mis à la disposition des centres sportifs de l'Etat, des bureaux provinciaux et de l'Administration centrale de l'ADEPS.

— Publication d'ouvrages par le département et acquisition d'ouvrages, publications et journaux spécialisés dans le domaine du sport destinés à la bibliothèque de l'administration de l'Éducation physique, des sports et de la vie en plein air ou mis à la disposition des centres sportifs de l'Etat.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement	1,5	1,5	2,0

(En milliers de francs)

Abonnements, titres de transport et autres frais de transport	100
Indemnités kilométriques	1 200
Frais de route et de séjour	200
<b>Total</b>	<b>1 500</b>

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
122 Location de bâtiments et terrains	1,8	1,7	1,6

Loyer du Centre national des Sports, rue Général Thys, 12 à Bruxelles.

ART. 12.62. — *Achat et réalisation de films, diapositives.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques	1,0	1,0	1,0

(En milliers de francs)

Achat de films de vulgarisation, d'initiation et de perfectionnement sportif et réalisation de films didactiques et de diapositives	800
Participation à des co-productions	200
<b>Total</b>	<b>1 000</b>

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.66. — *Plaines et installations de jeux et de sports.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	2,6	2,4	1,8
Application de l'arrêté royal du 18 février 1961.			

ART. 33.68. — *Subventions aux fédérations sportives francophones.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	38,0	27,8	25,5
Application du décret du 22 décembre 1977.			

ART. 33.72. — *Subventions aux organisations sportives scolaires et universitaires francophones (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	1,5	1,3

ART. 33.73. — *Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	2,9	2,0	1,6
Application du décret du 5 juillet 1976.			

ART. 33.74. — *Subvention au Centre national de vol à voile, ASBL, au titre d'intervention de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Centre ainsi que dans les dépenses d'acquisitions de matériel volant et d'octroi d'allocations de vol.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	4,9	—	—

ART. 33.75. — *Subventions aux œuvres éducatives en faveur des marins et de la jeunesse maritime.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,1	—	—

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

## Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 41.01. — *Subvention au Fonds national des Sports.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
411 Transferts de revenus aux fonds repris à la section particulière . . . . .	13,1	21,7	29,0

Subvention devant permettre d'équilibrer les recettes et les dépenses du Fonds national des Sports compte tenu d'une part d'une diminution sensible des recettes provenant des concours de pronostics sur les matchs de football et d'autre part d'un accroissement des charges supportées par ledit Fonds.

## SECTION 34.

## ARTS ET LETTRES.

## Crédits pour activités culturelles.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 1. — *Salaires et charges sociales.*

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).* (pour mémoire.)

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
Inspection culturelle.	—	0,6	0,6

	(En milliers de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978

111 Salaire proprement dit . . . . .	—	556	528
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	43	42
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	21	20

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<b>Décomposition :</b>			
Traitements barémiques . . . . .	—	286	282
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	252	229
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	18	17
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>556</b>	<b>528</b>
112 Allocations directes . . . . .	—	23	23
<b>Décomposition :</b>			
Pécule de vacances . . . . .	—	23	23
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>113 Contributions patronales :</b>			
— aux assurances sociales . . . . .	—	21	19
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>600</b>	<b>570</b>
<b>Arrondi à . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>600</b>	<b>600</b>

ART. 11.04. — Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<b>Classification économique :</b>			
112 Allocations directes . . . . .	0,1	0,1	0,1
<b>B. Direction générale des Arts et des Lettres : 100 000 francs.</b>			
Indemnités des membres fonctionnaires des différentes commissions.			

§ 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.01. — Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<b>Classification économique :</b>			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	3,6	3,0	3,0
		(0,1)	

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<b>A. Commission royale des monuments et des sites . . . . .</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>

Crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commission : frais de déplacement et de séjour des membres.

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<b>B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .</b>	<b>2 800</b>	<b>2 200</b>	<b>2 200</b>

Indemnités, frais de séjour et de déplacement, jetons de présence des membres des commissions (arts plastiques, lettres, théâtre, musique, . . .). — Honoraires des architectes chargés de la réalisation de travaux dans le cadre de l'inventaire du patrimoine monumental de la Belgique. — Honoraires des avocats pour les règlements de litiges lors des classements des monuments et des sites. — Frais de séjour et de déplacement des agents du cadre spécial temporaire.

ART. 12.02. — Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<b>Classification économique :</b>			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,4	0,2	0,2
<b>A. Commission royale des monuments et des sites . . . . .</b>	<b>115</b>	<b>125</b>	<b>125</b>
<b>B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .</b>	<b>285</b>	<b>75</b>	<b>75</b>

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Eau, vapeur gaz et électricité	Combustibles solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommation	Entretien de locaux, moblier, matériel et machines	Produits d'entretien		Totaux
					O.C.F.	Petites dépenses	
A. Commission royale des monu- ments et des sites . . . . .	—	—	—	110	—	5	115
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	50	60	—	165	—	10	285
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>—</b>	<b>275</b>	<b>—</b>	<b>15</b>	<b>400</b>

Dépenses d'entretien des locaux, du matériel, du mobilier et des machines. — Acquisition de produits d'entretien.

(En millions de francs)

Classification économique :

Entretien des locaux occupés par les différentes équipes de l'Inventaire.

121 Dépenses générales de fonc-  
nement . . . . .

1980 1979 1978

— — —

6,4 6,3 6,2

(En milliers de francs)

ART. 12.03. — Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.

A. Commission royale des monu-  
ments et des sites . . . . .  
B. Direction générale des Arts et  
des Lettres . . . . .

1 000 1 100 1 600  
5 400 5 200 4 600

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres pertes d'administra- tion	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
A. Commission royale des monu- ments et des sites . . . . .	900	—	100	—	—	—	1 000
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	1 600	900	1 000	1 800	—	100	5 400
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2 500</b>	<b>900</b>	<b>1 100</b>	<b>1 800</b>	<b>—</b>	<b>100</b>	<b>6 400</b>

Frais de bureau.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'impressions, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres
A. Commission royale des monu- ments et des sites . . . . .	350	200	200	—	150	—	—
B. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	250	100	1 150	—	100	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>600</b>	<b>300</b>	<b>1 350</b>	<b>—</b>	<b>250</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Augmentation de 100 000 francs.

Frais de bureau, publications du département. — Petites dépenses d'administration. — Affranchissement de la correspondance administrative. — Edition, par le département, d'ouvrages consacrés à des artistes.

Application du décret du 28 juin 1976 : actes et documents hypothécaires pour le classement des monuments et des sites.

Dépenses de toute nature résultant de la réalisation des publications du département.

ART. 12.04. — *Location d'installations mécanographiques.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
<b>121 Dépenses générales de fonctionnement</b>	1,4	1,0	0,8

	(En milliers de francs)		
<b>A. Commission royale des monuments et des sites</b>	150	150	150
<b>B. Direction générale des Arts et des Lettres</b>	1 250	850	650

Augmentation de 400 000 francs.  
Adaptation aux besoins réels.

ART. 12.05. — *Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
<b>121 Dépenses générales de fonctionnement</b>	1,6	1,6 (0,2)	1,5

	(En milliers de francs)		
<b>A. Commission royale des monuments et des sites</b>	200	200	200
<b>B. Direction générale des Arts et des Lettres</b>	1 400	1 400 (200)	1 300

Frais de route et de séjour des collaborateurs chargés de l'inventaire du patrimoine monumental. Frais de route du personnel de la Commission royale des monuments et des sites.

ART. 12.06. — *Dépenses de toute nature en vue de la réalisation d'implantations régionales de l'administration (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
<b>121 Dépenses générales de fonctionnement</b>	—	—	—

(En milliers de francs)

B. Direction générale des Arts et des Lettres	—	—	—
---	---	---	---

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
<b>121 Dépenses générales de fonctionnement</b>	0,1	0,3	0,3

(En milliers de francs)

<b>A. Commission royale des monuments et des sites</b>	—	200	250
<b>B. Direction générale des Arts et des Lettres</b>	100	100	50

Rafranchissement des locaux.

ART. 12.20. — *Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion des arts et des lettres et à la protection du patrimoine culturel : organisation d'expositions, d'enquêtes, de réunions et de colloques, de représentations théâtrales, acquisitions de livres, mise en valeur de biens culturels mobiliers, diffusion des publications éditées par, ou avec l'aide du département.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
<b>123 Achats spécifiques</b>	14,4	13,4	12,8

(En milliers de francs)

<b>A. Dépenses de toute nature relatives à l'organisation d'enquêtes, de réunions et de colloques</b>	300	300	600
---	-----	-----	-----

Organisation de réunions, de colloques au château de La Hulpe. — Organisation d'enquêtes. — Constitution d'une documentation : dépenses de toute nature.

<b>B. Organisation d'expositions d'art contemporain en Belgique</b>	1 400	1 100	800
---	-------	-------	-----

Augmentation de 300 000 francs.

Acquisition de matériel d'animation et de documentation : films, diapositives, ouvrages : 500 000 francs.

Organisation d'une exposition de photographies sur le thème « Belgique Romane » (catalogues, affiches) : 500 000 francs.

Edition du second tome du catalogue de la collection de photographies du département : 400 000 francs.

<b>C. Organisation d'expositions relatives au patrimoine culturel</b>	600	—	—
---	-----	---	---

Augmentation de 600 000 francs.

Participation du département à l'opération « Renaissance de la Cité ».

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
D. Acquisition de livres d'auteurs belges et étrangers de valeur littéraire et artistique certaine. — Achat et publications d'œuvres d'écrivains belges. — Frais de traduction, d'enregistrements sonores. — Organisation d'expositions littéraires en Belgique et à l'étranger . . . . .	4 800	4 600	4 600
Achats de livres, publications d'œuvres d'écrivains belges, organisation d'expositions littéraires.			
E. Mise en valeur des biens culturels mobiliers . . . . .	300	200	300
Augmentation de 100 000 francs.			
Remise en état et encadrement des œuvres d'art reprises à l'inventaire du département.			
F. Activités du « Théâtre 140 » . . . . .	7 000	5 200	5 000
Augmentation de 1 800 000 francs.			
Majoration index et rémunérations.			
Accroissement des activités de décentralisation.			
G. Asbl PAL (Patrimoine, Arts, Lettres) . . . . .	—	—	500
H. Promotion de la bande dessinée : dépenses de toute nature . . . . .	—	—	1 000
I. Asbl Atelier des Arts . . . . .	—	2 000	—
Réduction de 2 000 000 de francs.			
Crédit transféré à l'article 33.99.01 de la section 31.			

ART. 12.21. — *Promotion du film.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	46,8	44,5	47,1

(En milliers de francs)

12.21.01. Aide à la production : dépenses de toute nature pour la production et activités de service . . . . .	41 500	41 500	41 100
12.21.02. Aide aux ateliers cinématographiques . . . . .	3 800	3 000	3 000
12.21.03. Aide au jeune cinéma (pour mémoire) . . . . .	—	—	3 000
12.21.04. Aide à la réalisation de co-productions avec la RTBF . . . . .	1 500	—	—

Augmentation de 2 300 000 francs.  
Crédits transférés de l'article 33.31.

Le nombre de films belges, ou réalisés en coproduction, pour lesquels une aide est sollicitée demeure en constante augmentation.

Une très importante demande concerne le long métrage où notre production a tendance à s'internationaliser, ce qui nécessite un effort particulier sur les plans de la qualité et de la compétitivité.

Fortes augmentations des coûts de production particulièrement en ce qui concerne le personnel et les charges sociales.

Intervention en faveur des ateliers cinématographiques.

ART. 12.22. — *Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de concerts; enregistrements d'œuvres musicales et acquisitions d'enregistrements; commandes d'œuvres à des compositeurs de musique.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,6	0,5	0,5

Augmentation de 100 000 francs.

A. Commandes d'œuvres à des compositeurs de musique : 100 000 francs.

Crédit nécessaire au paiement des indemnités octroyées à des compositeurs de musique pour la réalisation d'œuvres musicales.

B. Enregistrement d'œuvres musicales et acquisition d'enregistrements en vue de la propagande en Belgique et à l'étranger. — Activités diverses pour la diffusion de la musique. — Organisation d'expositions musicales : 400 000 francs.

Réalisation de la convention liant le département au Cebedem. — Diffusion de la musique. — Réalisations et acquisitions d'enregistrements.

C. Réalisation de l'enregistrement du Chant de la Communauté française : 100 000 francs.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Autres subventions aux entreprises.

ART. 32.02. — *Théâtre national de Belgique*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	88,2	81,0	72,0

Augmentation de 7 200 000 francs.

Application de l'arrêté royal du 9 octobre 1957.

Augmentation des coûts salariaux et des frais découlant des activités.

Organisation de trois semaines de fête. — Création de l'animation-atelier.

ART. 32.03. — *Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . . 17,3 17,6 14,4  
Réduction de 300 000 francs.

Subventions au théâtre de l'Equipe, au théâtre du Crépuscule, au groupe Animation Théâtre et à l'Ensemble théâtral mobile.

ART. 32.04. — *Subventions à la promotion et à la diffusion cinématographiques.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . . 5,5 5,0 3,5  
Augmentation de 500 000 francs.

Extension de l'activité de la promotion et de la diffusion culturelles par le cinéma.

Organisation de journées et de manifestations diverses. — Aide aux organismes de diffusion du cinéma.

ART. 32.10. — *Subvention pour la réalisation de spectacles expérimentaux, d'essai et de recherches. — Aides à la première création. — Subvention à l'animation culturelle par le théâtre.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . . 14,0 13,0 12,0

(En milliers de francs)

32.10.01. Théâtre de Poche ASBL  
Théâtre expérimental de Belgique . . . . . 14 000 13 000 12 000  
Augmentation de 1 000 000 de francs.

Accroissement de l'aide technique fournie par le Théâtre expérimental de Belgique aux jeunes compagnies.

Extension des activités de diffusion et de coproduction de spectacles en Wallonie.

#### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.02. — *Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges, ainsi qu'aux organismes de diffusion ou de création musicales.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

3331 Fins culturelles : ménages . . . . . 0,8 0,8 1,0

Subventions aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants. — Bourses de voyage. — Bourses de travail. — Subventions aux organismes de diffusion.

ART. 33.04. — *Subventions de fonctionnement aux ASBL Maisons de culture et Centres culturels.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

3332 Fins culturelles : institutions . . . . . 3,0 2,8 2,8

Augmentation de 200 000 francs.

Hausse de l'index et augmentation des activités.

ART. 33.06. — *Subvention à la musique et à l'art lyrique.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

3332 Fins culturelles : institutions . . . . . 2,0 — —

(En milliers de francs)

33.06.01. Orchestre des Jeunes de la Communauté culturelle française de Belgique . . . . . 2 000 — —

Augmentation de 2 000 000 de francs.

Crédits transférés de l'article 33.06.03 de la section 44.

Charges résultant du fonctionnement de cet organisme.

ART. 33.07. — *Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques, subventions aux organismes de diffusion des arts plastiques.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

3331 Fins culturelles : ménages . . . . . 2,9 2,9 4,0

(En milliers de francs)

33.07.02. Autres subventions . . . . . 2 900 2 900 4 000

Subsides et bourses aux artistes peintres, sculpteurs, graveurs, céramistes, photographes, sérigraphes, architectes...

Bourses de voyages à des artistes.

Subventions à des associations artistiques et groupements artistiques pour leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur des arts plastiques.

Subventions à des organismes de diffusion des arts et à des revues artistiques.

Subventions à des groupements locaux en vue de l'organisation d'expositions.

Aides en faveur des groupes d'artistes pour des travaux collectifs (expositions d'ensemble, animations de quartier...).

ART. 33.08. — *Lettres belges d'expression française.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

3332 Fins culturelles : institutions . . . . . 10,7 8,9 7,6

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
33.08.01. Musée de la Littérature .	6 700	5 600	4 400

33.08.02. Subventions et bourses aux écrivains, aux comédiens et aux metteurs en scène, subventions aux revues, aux organismes de diffusion des lettres et de la poésie, aux organismes littéraires, subventions à l'édition . . . . .	3 000	3 000	3 000
33.08.04. Prix de littérature française . . . . .	1 000	300	200

— Subvention au Musée de la Littérature : augmentation de 1 200 000 francs résultant de la hausse de l'index et de l'accroissement des charges sociales.

Poursuite de la réalisation d'une bibliographie des auteurs français de Belgique. — Recensement des archives du musée.

Extension des activités du Centre d'études poétiques.

— Bourses de travail aux écrivains. — Aides à la publication de revues littéraires. — Aides à l'édition ou à la réédition d'œuvres importantes. — Bourses à l'écriture. — Aide à la réédition d'œuvres dans le cadre du décret de 1975.

— Prix quinquennal de littérature française : 300 000 francs.

— Grand prix annuel de littérature française (poésie) : 175 000 francs.

— Prix de la traduction : 75 000 francs.

— Octroi de bourses littéraires d'encouragement : application de l'arrêté royal du 13 décembre 1979.

ART. 33.14. — *Secours à des artistes, à leurs ayants droit et aux organismes philanthropiques s'occupant des artistes.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3331 Fins culturelles : ménages .	0,5	0,4	0,4

Secours à des artistes et à leurs ayants droit.

Subvention au centre d'Information et d'Aide aux artistes.

ART. 33.16. — *Festivals de musique, d'art lyrique et dramatique.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,3

Subventions aux festivals d'art dramatique, musical ou lyrique organisés conformément aux dispositions contenues dans les arrêtés royaux des 1<sup>er</sup> août 1964 et 18 novembre 1965.

ART. 33.18. — *Prix du scénario de langue française. — Prix du scénario pour la jeunesse.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3331 Fins culturelles : ménages .	0,2	0,2	0,5

Prix du scénario pour la jeunesse : 200 000 francs.

Décret du 27 mars 1975.

Nécessité de pouvoir octroyer au moins deux prix de 100 000 francs.

ART. 33.21. — *Subvention à l'ASBL « Centre de rayonnement de la culture française ».*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions .	1,3	1,3	1,3

Subvention des activités de cette ASBL.

ART. 33.22. — *Donation Solvay de La Hulpe. — Subvention à l'ASBL Fondation culturelle Solvay de La Hulpe.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions .	11,0	11,0	11,0

Réalisation de travaux urgents : révision des installations électriques et de chauffage.

Entretien des chemins.

Travaux de sécurité contre le vol et l'incendie.

ART. 33.25. — *Subvention à l'ASBL Patrimoine, Arts et Lettres (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions .	—	1,0	—

ART. 33.26. — *Subventions en faveur de la bande dessinée.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions .	1,2	1,2	—

Aides et subventions diverses en faveur de la bande dessinée. — Subventions pour la réalisation d'expositions consacrées à la bande dessinée. — Aides à l'écriture.

ART. 33.27. — *Subvention à l'ASBL Château de Seneffe.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions .	2,2	2,2	—

Charges de personnel et de fonctionnement de cette ASBL (téléphone, gaz, électricité, chauffage,...).

Réalisation de travaux urgents. — Travaux d'entretien. — Etablissement d'un répertoire des objets constituant la donation.

**ART. 33.28. — Subvention à l'ASBL Chambre de langue française des théâtres pour l'enfance et la jeunesse.**

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,2	0,2	—

Subvention à la section francophone de la Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse.

**ART. 33.29. — Subvention à la section francophone du centre belge de l'Unima.**

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,2	0,2	—

Subvention à la section francophone du centre de l'Unima.

**ART. 33.30. — Subvention à l'Interfédérale du théâtre d'amateurs.**

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,2	0,1	—

Augmentation de 100 000 francs.

Charges résultant du fonctionnement de cet organisme.

**ART. 33.31. — Subventions exceptionnelles en vue de la réalisation de co-productions avec la RTBF (pour mémoire).**

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	10,0	—

Réduction de 10 000 000 de francs.

Crédit transféré à l'article 12.21.04.

#### CHAPITRE IV.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

**ART. 41.21. — Fonds commun des musées de l'Etat.**

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
411 Transferts de revenus aux fonds repris à la section particulière .	0,1	0,1	0,1

#### CHAPITRE 01.

##### DIVERS.

###### Non réparti économiquement.

**ART. 01.02. — Château de Senefee. — Dépenses de toute nature (pour mémoire).**

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
01 Non réparti économiquement .	—	—	0,2

**ART. 01.03. — Gérance du Centre International Rogier : dépenses de toute nature résultant du règlement général de co-proprété.**

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
01 Non réparti économiquement .	4,0	3,4	—

Augmentation de 600 000 francs.

Adaptation aux besoins réels.

#### SECTION 35.

##### ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités scientifiques.

#### CHAPITRE I.

##### DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

###### § 1. — Salaires et charges sociales.

**ART. 11.03. — Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).**

(En millions de francs)		
1980	1979	1978
—	—	—
4,7	5,4	3,9

A. Académie royale de langue et de littérature françaises.

(En millions de francs)		
1980	1979	1978
—	—	—
3,2	3,1	3,0

**Classification économique :**

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
111 Salaire proprement dit .	2 679	2 579	2 484
dont :			
— retenues veuves et orphelins	199	199	199
— retenues sécurité sociale .	93	93	93

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	1 281	1 281	1 281
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	32	32	32
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	1 231	1 133	1 039
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	28	28	28
Majoration index . . . . .	24	24	23
Allocations de programmation . . . . .	83	81	81
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2 679</b>	<b>2 579</b>	<b>2 484</b>

112 Allocations directes . . . . . 361 340 335

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	151	145	145
Allocations familiales . . . . .	24	24	24
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	31	31	31
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	155	140	135
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>361</b>	<b>340</b>	<b>335</b>

## 113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . . 124 124 124

Totaux généraux . . . . . 3 164 3 043 2 943

Arrondi à . . . . . 3 200 3 100 3 000

Augmentation de 100 000 francs résultant de la hausse de l'index.

## B. Inspection culturelle.

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . . . .	—	816	785
dont :	—	—	—
— retenues veuves et orphelins	—	28	28
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	29	29

*Décomposition :*

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	413	420
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	8	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	371	341
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	24	24
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>816</b>	<b>785</b>

112 Allocations directes . . . . . — 53 52

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	—	26	26
Allocations familiales . . . . .	—	14	14
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	13	12
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>53</b>	<b>52</b>

## 113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . . — 31 29

Totaux généraux . . . . . — 900 866

Arrondi à . . . . . — 900 900

## C. Direction générale des Arts et des Lettres.

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
111 Salaire proprement dit . . . . .	1 152	1 101	—
dont :	—	—	—
— retenues veuves et orphelins	77	77	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	38	38	—

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	547	546	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	18	21	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	543	501	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	44	33	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>1 152</b>	<b>1 101</b>	<b>—</b>

112 Allocations directes . . . . .	123	109	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	53	39	—
Allocations familiales . . . . .	10	19	—
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
Majoration index . . . . .	60	51	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>123</b>	<b>109</b>	<b>—</b>

113 Contributions patronales : — aux assurances sociales . . . . .	176	171	—
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>1 451</b>	<b>1 381</b>	<b>—</b>
<b>Arrondi à . . . . .</b>	<b>1 500</b>	<b>1 400</b>	<b>—</b>

Augmentation de 100 000 francs résultant de la hausse de l'index.

Rémunérations des collaborateurs scientifiques de l'administration du patrimoine culturel.

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
112 Allocations directes . . . . .	0,1	0,1	0,1

(En milliers de francs)

A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	100	100	100
Classement et remise en ordre des livres, du fichier de la bibliothèque de l'Académie royale de langue et de littérature françaises. — Paiement des allocations pour prestations supplémentaires ou irrégulières des agents.			

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,3	0,2	0,2

(0,1)

(En milliers de francs)

A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	300	200	200
Frais de séjour et de déplacement des membres de l'Académie.			

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,4	0,4	0,4

(En milliers de francs)

A. Académie royale de langue et de littérature française . . . . .	400	400	400
--	-----	-----	-----

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Eau, vapeur gaz et électricité	Combustibles solides et liquides (O. C. F.)	Autres dépenses de consommation	Entretien de locaux, meublier, matériel et machines	Produits d'entretien		Total
					O. C. F.	Petites dépenses	
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	210	—	—	175	15	—	400
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>210</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>175</b>	<b>15</b>	<b>—</b>	<b>400</b>

Dépenses résultant de l'occupation du Palais des Académies (entretien, consommation, etc.).

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,6	0,8	0,6

	(En milliers de francs)		
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	600	800	600

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administration	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
Totaux . . . . .	559	15	20	—	6	—	600

Frais de bureau.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchissement de correspondance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres
A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	200	55	135	—	129	—	40
Totaux . . . . .	200	55	135	—	129	—	40

Réduction de 200 000 francs.

Adaptation aux besoins réels.

Crédits rendus nécessaires par l'occupation des locaux du Palais des Académies plus vastes et plus luxueux.

Suppression de la franchise de port : envoi de publications trimestrielles en Belgique et à l'étranger. Frais d'impression des publications.

A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .

Indemnités et frais de déplacement du personnel.

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments, propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,1	0,1
		(0,2)	

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	0,3	0,1	—

(En milliers de francs)

1. Biens immobiliers en gestion propre, loués à l'intervention de l'administration des Bâtiments ou par le département même, conformément à des dispositions légales ou réglementaires . . . . .	300
2. Biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location, à l'exclusion de la majoration de 1,5 p.c. . . . .	—
3. Majoration de 1,5 p.c. des biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location . . . . .	—
4. Biens immobiliers appartenant à l'Etat et gérés par la Régie des Bâtiments . . . . .	—
Total . . . . .	300

Augmentation de 200 000 francs.

Loyers des immeubles occupés par les équipes de l'inventaire du Patrimoine de Liège, du Hainaut et de Namur.

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,2	0,2

(En milliers de francs)

A. Académie royale de langue et de littérature françaises . . . . .	100	200	200
---	-----	-----	-----

Réduction de 100 000 francs.

Parachèvement de l'aménagement intérieur des locaux et rafraîchissement des locaux.

ART. 12.41. — *Achat de revues et d'ouvrages spécialisés, relatifs à l'archéologie, l'histoire de l'art, la muséologie ou la protection du patrimoine culturel.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	0,2	0,2

Acquisition de publications des sociétés archéologiques.

ART. 12.45. — *Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, permanences d'information : dépenses de toute nature.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	4,9	3,8

Augmentation de 1 100 000 francs.

Impression du guide des Musées : 400 000 francs.

Etude relative à la conception et à la mise en œuvre d'un régime de sauvegarde des demeures historiques : 1 000 000 de francs.

Etablissement d'un corpus de l'architecture rurale : 1 500 000 francs.

Etude sur les conditions d'implantation des caravanings et villages de vacances : 1 000 000 de francs.

Publications et études diverses : 1 000 000 de francs.

ART. 12.46. — *Dépenses de toute nature pour la préservation et la restauration du patrimoine culturel.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	1,4	1,0

Augmentation de 400 000 francs.

Dépenses de toute nature résultant du fonctionnement du service SOS fouilles.

Traitements de conservation et de restauration de collections diverses.

ART. 12.47. — *Dépenses de toute nature pour la promotion des loisirs scientifiques (pour mémoire).*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	0,5

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.26. — *Fonds national de la littérature (loi du 18 août 1947).*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	—	1,8	2,3

ART. 33.27. — *Subventions pour associations et établissements publics en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	—	0,2	0,1

Subventions pour l'organisation du congrès de l'Association des Cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique.

ART. 33.30. — *Subvention au patrimoine de l'Institut royal du patrimoine artistique pour des dépenses de formation professionnelle* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	—	1,1	0,6

Crédit transféré au budget des Affaires culturelles communes.

ART. 33.34. — *Subvention à l'ASBL Musée de la communauté culturelle française. — Musée du Sart-Tilman.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	1,7	1,5	—

Augmentation de 200 000 francs.  
Accroissement des rémunérations et des dépenses résultant du fonctionnement du musée.  
Réalisation de travaux urgents en vue de l'équipement des locaux pour l'accueil de manifestations artistiques.  
Acquisitions d'œuvres d'art.

#### Transferts de revenus à l'étranger.

ART. 34.15. — *Subventions à des institutions internationales ou pour des manifestations à l'étranger* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
341 Organisations internationales établies dans le pays . . . . .	—	100	100
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	—	—	—
Totaux . . . . .	—	100	100

#### SECTION 36.

#### RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES.

#### CHAPITRE I.

#### DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,3	0,3	0,2
		(0,5)	

Crédit nécessaire pour les frais de réquisitoires SNCB destinés aux boursiers, stagiaires et personnalités étrangers qui effectuent des visites d'études en Belgique.

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,0	0,8	0,7

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
Relations culturelles internationales	150	850	—	—	—	—	1 000
Totaux . . . . .	150	850	—	—	—	—	1 000

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau.						(En milliers de francs)	
	Afranchisse- ment de correspondance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations bucanographiques		
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres	
Relations culturelles internationales	10	—	50	—	90	—	—	
Totaux . . . . .	10	—	50	—	90	—	—	

Augmentation de 200 000 francs due à l'accroissement des prix du carburant, des frais de réparation et d'entretien des véhicules de l'administration.

ART. 12.86. — *Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	1,6	1,5	1,3
	(En milliers de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	350	350	313
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	1 250	1 150	987

Ce crédit permet :

1° à concurrence de 950 000 francs, la participation de savants, experts et fonctionnaires belges (secrétariat : Enseignement et Recherche), ainsi que des membres de l'Enseignement artistique et du personnel des établissements scientifiques dépendant du ministère de la Culture, aux rencontres, colloques, congrès qui se tiennent à l'étranger;

2° le paiement à concurrence de 300 000 francs des frais de voyage à l'étranger d'étudiants ou de diplômés de l'enseignement supérieur appartenant à la communauté de langue française qui ont reçu, à l'intervention de l'administration des Relations culturelles internationales, une bourse d'études d'un gouvernement étranger non lié à la Belgique par un accord culturel;

3° l'impression à concurrence de 350 000 francs d'une brochure et d'affiches sur les bourses d'études offertes à des ressortissants belges par les pays étrangers.

Augmentation de 100 000 francs.

ART. 12.87. — *Dépenses courantes pour la diffusion artistique et littéraire.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—
123 Achats spécifiques . . . . .	17,1	17,0	16,4

Ce crédit permet, à concurrence de :

1° 4 000 000 de francs, l'achat d'ouvrages et d'œuvres d'art et la publication d'ouvrages destinés à assurer le renom culturel de la Belgique à l'étranger;

2° 7 500 000 francs, l'organisation d'expositions d'art plastique en Belgique et à l'étranger;

3° 800 000 francs, de supporter toutes les dépenses entraînées par la présentation et la diffusion des films belges à l'étranger;

4° 1 800 000 francs, la diffusion à l'étranger des lettres belges d'expression française par les moyens de l'aide à l'édition, de traductions, d'expositions, de conférences et mêmes de représentations théâtrales;

5° 3 000 000 de francs, l'organisation de manifestations théâtrales, musicales, chorégraphiques et cinématographiques belges à l'étranger et étrangères en Belgique.

Augmentation de 100 000 francs.

ART. 12.88. — *Dépenses courantes pour les échanges culturels et socio-culturels.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—
	10,0	7,1	6,9
	(En milliers de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	8 500	5 600	5 518
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	1 500	1 500	1 382
Totaux . . . . .	10 000	7 100	6 900

Ce crédit permet à concurrence de :

1° 1 500 000 francs, la participation de fonctionnaires belges (secrétariat : Culture), d'artistes, d'hommes de lettres et de responsables des mouvements de jeunesse et d'éducation permanente aux rencontres, congrès, colloques, qui se tiennent à l'étranger;

2° 8 500 000 francs :

a) la participation de la communauté belge d'expression française aux activités — de l'Agence de coopération cultu-

relle et technique — des organisations internationales de la francophonie (AUPELF, Conseil international de la langue française) — du Séminaire européen de musique ancienne — de l'UNESCO — du Conseil de l'Europe, de l'OTAN, de l'OCDE;

b) l'accueil des personnalités étrangères.

Augmentation de 2 900 000 francs due à l'organisation à Liège de la XI<sup>e</sup> session de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, d'un conseil d'administration de l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays francophones et de l'accueil d'une délégation chinoise de responsables de jeunes.

ART. 12.89. — *Commémorations exceptionnelles.*

(150<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Belgique.)

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	6,0	—	—

Ce crédit permet d'intervenir dans les frais de commémoration aux Etats-Unis du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Belgique.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.76. — *Subventions pour la diffusion artistique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	9,0	8,7	13,0

Ce crédit doit permettre, à concurrence de :

1<sup>o</sup> 5 000 000 de francs, la participation d'artistes de renom aux festivals et manifestations artistiques diverses organisées dans notre pays et plus particulièrement aux festivals de Wallonie;

2<sup>o</sup> 4 000 000 de francs, une intervention du département dans les tournées à l'étranger de théâtres, d'orchestres et de ballets belges;

Augmentation de 300 000 francs.

ART. 33.77. — *Subventions pour les échanges culturels et socio-culturels.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	10,0	10,5	7,9

Ce crédit doit notamment permettre, à concurrence de :

1<sup>o</sup> 900 000 francs, la participation de la communauté de langue française de Belgique aux activités culturelles et socio-culturelles internationales;

2<sup>o</sup> 700 000 francs, l'organisation en Belgique de rencontres, stages, congrès internationaux;

3<sup>o</sup> 1 500 000 francs, la poursuite des fouilles archéologiques dans la Sierra de Nayarit (Mexique) par une équipe interuniversitaire belge.

4<sup>o</sup> 100 000 francs, de promouvoir l'enseignement de la langue et de la Culture française, donné par l'Institut de formation de cadres pour le développement, aux étudiants étrangers ressortissant pour la plupart des pays en voie de développement, qui effectuent dans notre pays des études supérieures;

5<sup>o</sup> 2 000 000 de francs, de financer les échanges internationaux de jeunesse programmés par des organisations belges agréées par le département;

6<sup>o</sup> 1 500 000 francs, une intervention du département dans les tournées à l'étranger de groupements artistiques et culturels belges;

7<sup>o</sup> 1 300 000 francs, les participations étrangères aux activités d'animation socio-culturelle organisées en Belgique;

8<sup>o</sup> 1 000 000 de francs, afin de subventionner le Centre belge pour les relations internationales de jeunesse (CBRI);

9<sup>o</sup> 700 000 francs, de financer les échanges internationaux d'adultes, programmés par des organisations belges agréées par le département;

10<sup>o</sup> 300 000 francs, afin de subventionner la réalisation par la RIBF-Namur et radio-télévision Culture d'une émission consacrée aux Belges du bout du monde.

Réduction de 500 000 francs.

ART. 33.78. — *Subvention au fonds pour les relations culturelles internationales de la communauté d'expression française de Belgique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	70,5	64,6	69,8

Crédit indispensable à la réalisation des accords culturels (65 500 000) et à la mise en route du commissariat général à la coopération internationale (5 000 000).

Augmentation de 5 900 000 francs.

ART. 33.79. — *Subvention à l'ASBL Centre culturel de la communauté française de Belgique à Paris.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	17,0	14,0	—

Crédit indispensable au fonctionnement du Centre et au subventionnement des manifestations artistiques qui s'y dérouleront.

Augmentation de 3 000 000 de francs, due au fait qu'en 1979 le Centre de Paris n'a fonctionné que quelques mois, tandis qu'en 1980 il présentera un programme complet.

## Transferts de revenus à l'étranger.

ART. 34.01. — *Bourses d'études Paul-Henri Spaak et bourses d'études allouées à des ressortissants de pays non liés à la Belgique par un accord culturel en vue de leur permettre d'accomplir des études supérieures ou un séjour de recherches dans des institutions d'enseignement belges de langue française.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

343 Autres transferts de revenus à l'étranger . . . . . 20,0 20,0 19,4  
Crédit nécessaire au maintien de ± 80 bourses d'études.  
Statu quo.

ART. 34.02. — *Subvention à l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (siège à Montréal).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

342 Organisations internationales à l'étranger . . . . . 0,7 0,7 0,5  
Contribution volontaire de la Belgique.  
Statu quo.

ART. 34.03. — *Subvention au Conseil international de la langue française (siège à Paris).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

342 Organisations internationales à l'étranger . . . . . 0,8 0,8 0,6  
Contribution volontaire de la Belgique.  
Statu quo.

ART. 34.04. — *Subvention à l'Agence de coopération culturelle et technique (siège à Paris).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

342 Organisations internationales à l'étranger . . . . . 36,0 34,2 33,6  
La cotisation obligatoire de la Belgique est fixée à 12,25 p.c. du budget de cet organisme. Le montant exact de notre contribution est fixé à 5 011 866 francs français.  
Augmentation de 1 800 000 francs.

ART. 34.05. — *Subvention à l'Union des éditeurs de langue française (siège à Bruxelles).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

341 Organisations internationales établies dans le pays . . . . . 0,1 0,1 0,1  
Crédit nécessaire au fonctionnement du secrétariat permanent de l'Union des éditeurs de langue française dont le siège est établi à Bruxelles.  
Statu quo.

ART. 34.06. — *Subvention à la Fédération internationale des professeurs de français (siège à Paris).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

342 Organisations internationales à l'étranger . . . . . 0,1 0,1 0,1  
Contribution volontaire.  
Statu quo.

ART. 34.07. — *Subvention à la conférence des ministres de l'Éducation des pays d'expression française.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

342 Organisations internationales à l'étranger . . . . . 0,3 0,3 0,3  
La contribution obligatoire de la Belgique est fixée à 12 p.c. du budget de la conférence (siège à Dakar).

## SECTION 37.

## ORGANISMES D'INTERET PUBLIC.

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 41.02. — *Quote-part dans les frais de fonctionnement de l'Institut géographique national (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public soumis à la loi du 16 mars 1954 . . . . . — 6,4 6,6

Crédit transféré à l'article 41.02 de la section 31 du budget des Affaires culturelles communes.

## CHAPITRE 01.

## DIVERS.

## Dépenses courantes des entreprises publiques.

ART. 02.01. — *Dotation à la Radiodiffusion-Télévision belge de la communauté culturelle française (RTBF).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
	3 726,3	3 519,9	3 336,8
		(72,4)	

L'augmentation résulte principalement de l'indexation du budget de 1979 ainsi que de l'application des mesures de programmation sociale conformément aux instructions générales en la matière.

## II. REGION DE LANGUE FRANÇAISE.

(En milliers de francs)

## SECTION 41.

1980 1979 1978

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

112 Allocations directes . . . 6 003 6 521 7 082

## CHAPITRE I.

*Décomposition :*

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

Pécule de vacances . . . . . 3 681 4 237 4 604

## (Dépenses courantes pour biens et services.)

Allocations familiales . . . . . 700 700 895

## § 1. — Salaires et charges sociales.

Allocations de naissance . . . . . 300 300 142

ART. 11.03. — Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).

Indemnités pour frais de dernière

maladie et de funérailles . . . . . 200 200 300

Indemnités pour accidents du travail . . . . . 200 200 300

Majoration index . . . . . 922 884 841

Totaux . . . . . 6 003 6 521 7 082

## 113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . . 4 926 5 814 6 136

Totaux généraux . . . . . 110 796 122 695 142 888

Arrondi à . . . . . 110 800 122 700 142 900

## Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat.

(En millions de francs)

(En millions de francs)

1980 1979 1978

— — —

140,8 160,0 171,6

## Conservatoire de musique de l'Etat.

(En millions de francs)

(En millions de francs)

1980 1979 1978

— — —

110,8 122,7 142,9

*Classification économique :*

(En milliers de francs)

1980 1979 1978

— — —

111 Salaire proprement dit . . . 99 867 110 360 129 670

## dont :

— retenues veuves et orphelins . . . 5 992 6 621 7 780

— retenues sécurité sociale . . . 2 996 3 310 3 890

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . . 48 353 54 538 67 594

Promotion de grade et augmentations barémiques . . . . . — — —

Recrutements dans les limites des cadres . . . . . — — —

Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . . — — —

Réduction pour départs et mises à la pension . . . . . — — —

Majoration index . . . . . 44 592 48 238 54 846

Allocations pour fonctions supérieures . . . . . — — —

Allocations de programmation . . . . . 5 000 5 700 5 600

Allocations de foyer et de résidence . . . . . 1 000 1 000 900

Majoration index . . . . . 922 884 730

Totaux . . . . . 99 867 110 360 129 670

*Classification économique :*

(En milliers de francs)

1980 1979 1978

— — —

111 Salaire proprement dit . . . 26 411 31 971 24 561

## dont :

— retenues veuves et orphelins . . . 1 584 1 918 1 476

— retenues sécurité sociale . . . 792 959 738

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . . 13 332 16 401 13 099

Promotion de grade et augmentations barémiques . . . . . — 99 56

Recrutements dans les limites des cadres . . . . . — — —

Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . . — — —

Réduction pour départs et mises à la pension . . . . . — — —

Révision indemnités personnel auxiliaire . . . . . — — —

Majoration index . . . . . 12 295 14 595 10 707

Allocations pour fonctions supérieures . . . . . — — 12

Allocations de programmation . . . . . 400 500 422

Allocations de foyer et de résidence . . . . . 200 200 141

Majoration index . . . . . 184 176 124

Totaux . . . . . 26 411 31 971 24 561

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
112 Allocations directes . . . . .	1 836	2 229	1 735
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	868	705	631
Allocations familiales . . . . .	300	603	501
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	100	100	54
Allocations de naissance . . . . .	100	100	56
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	100	100	41
Majoration index . . . . .	368	621	452
Totaux . . . . .	1 836	2 229	1 735

113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	1 726	3 056	2 404
Totaux généraux . . . . .	29 973	37 256	28 700
Arrondi à . . . . .	30 000	37 300	28 700

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
111 Salaire proprement dit . . . . .	1,0	1,1	0,6
		(0,1)	

— Conservatoires de musique de l'Etat :

*Décomposition du crédit :*

2. Liège . . . . .	234 000
3. Mons . . . . .	706 000
Total . . . . .	940 000

— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons : 60 000 francs.

Statu quo.

ART. 11.05. — *Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :			
Dépenses générales . . . . .	0,1	0,1	0,1

Conservatoires de musique de l'Etat :

— Mons : 85 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :

— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons : 15 000 francs.

Statu quo.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :			
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	2,8	2,6	2,3

A. Conservatoire de musique de l'Etat : 2 638 000 francs.

Augmentation générale du coût de la vie.

B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 162 000 francs.

Idem.

(En milliers de francs)

Article 12.01	Honoraires	Jetons de présence et frais de route et de séjour	Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers	Totaux
A. Conservatoires de musique de l'Etat :				
Liège . . . . .	100	200	2 160	2 460
Mons . . . . .	20	108	50	178
Totaux . . . . .	120	308	2 210	2 638
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :				
— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons . . . . .	20	40	102	162
Totaux . . . . .	20	40	102	162
Totaux généraux . . . . .	140	348	2 312	2 800

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

(En millions de francs)

Classification économique :  
1980 1979 1978

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . . 5,8 5,3 4,3

A. Conservatoires de musique de l'Etat : 3 950 000 francs.  
Adaptation aux besoins réels.

B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 1 850 000 francs.

Adaptation aux besoins réels.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Eau, vapeur gaz et électricité	Combustibles solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommation	Entretien de locaux, meublier, matériel et machines	Produits d'entretien		Totaux
					O.C.F.	Petites dépenses	
A. Conservatoires de musique de l'Etat :							
Liège . . . . .	1 000	1 000	—	500	—	300	2 800
Mons . . . . .	300	350	—	300	—	200	1 150
Totaux . . . . .	1 300	1 350	—	800	—	500	3 950
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :							
Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons	100	1 300	100	100	150	100	1 850
Totaux . . . . .	100	1 300	100	100	150	100	1 850
Totaux généraux . . . . .	1 400	2 650	100	900	150	600	5 800

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

(En millions de francs)

Classification économique :  
1980 1979 1978

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . . 3,6 3,3 2,9

Conservatoires de musique de l'Etat : 1 960 000 francs.

Augmentation générale des prix.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
1 640 000 francs.

Augmentation générale des prix.

(En milliers de francs)

SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administration	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
1. Conservatoires de musique de l'Etat :							
Liège . . . . .	652	50	—	258	50	—	1 010
Mons . . . . .	413	150	—	237	50	100	950
Totaux . . . . .	1 065	200	—	495	100	100	1 960
2. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons	920	80	—	460	180	—	1 640
Totaux . . . . .	920	80	—	460	180	—	1 640
Totaux généraux . . . . .	1 985	280	—	955	280	100	3 600

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS OU SERVICES	Affranchissement de correspondance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Pertes dépenses	O.C.F.	Autres
1. Conservatoires de musique de l'Etat :							
Liège . . . . .	300	90	128	—	134	—	—
Mons . . . . .	70	140	3	—	200	—	—
Totaux . . . . .	370	230	131	—	334	—	—
2. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons	300	75	400	—	145	—	—
Totaux . . . . .	300	75	400	—	145	—	—
Totaux généraux . . . . .	670	305	531	—	479	—	—

ART. 12.04. — Location d'installations mécanographiques.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,2	0,1	—

A. Conservatoire de musique de Liège : 200 000 francs.

ART. 12.05. — Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,3	0,4	0,2

Conservatoires de musique de l'Etat : 200 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 100 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Abonnements, titres de transport et autres fruits de transport	Indemnités kilométriques	Frais de route et de séjour	Abonnements sociaux	Totaux
1. Conservatoires de musique de l'Etat :					
Liège . . . . .	40	—	40	32	112
Mons . . . . .	30	—	30	28	88
Totaux . . . . .	70	—	70	60	200
2. Etablissements d'enseignements des arts plastiques de l'Etat :					
Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons . . . . .	25	25	25	25	100
Totaux . . . . .	25	25	25	25	100
Totaux généraux . . . . .	95	25	95	85	300

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1980	1979	1978
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	1,6	1,6	1,3

Conservatoires de musique de l'Etat : 1 500 000 francs.

Location en faveur du Conservatoire royal de musique de Mons.

Etablissement d'enseignement des arts plastiques : 100 000 francs.

Décomposition du crédit :

1. Biens immobiliers en gestion propre, loués à l'intervention de l'Administration des Bâtiments ou par le département même, conformément à des dispositions légales ou réglementaires . F 1 600 000
2. Biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location, à l'exclusion de la majoration de 1,5 p.c. . . . . —
3. Majoration de 1,5 p.c. des biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location . . . . . —
4. Biens immobiliers appartenant à l'Etat et gérés par la Régie des Bâtiments . . . . . —

Total . . . F 1 600 000

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	3,1	2,9	2,0

a) Conservatoires de musique de l'Etat : 2 060 000 francs.

Décomposition du crédit :

— Liège . . . . .	F 1 260 000
— Mons . . . . .	800 000
Total . . . . .	F 2 060 000

b) Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons : 1 040 000 francs.

ART. 12.20. — *Distribution des prix, excursions scolaires, publicité et avantages sociaux. — Dépenses de toute nature.*

(En millions de francs)  
Classification économique :

	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,7	0,6	0,5

(En milliers de francs)

SERVICES	Distribution des prix	Excursions scolaires	Publicité	Avantages sociaux	Totaux
1. Conservatoires de musique de l'Etat :					
Liège . . . . .	65	65	60	60	250
Mons . . . . .	50	55	50	50	205
Totaux . . . . .	115	120	110	110	455
2. Etablissements d'enseignements des arts plastiques de l'Etat :					
Ecole supérieure des arts plastiques et visuels de l'Etat à Mons . . . . .	50	100	50	45	245
Totaux . . . . .	50	100	50	45	245
Totaux généraux . . . . .	165	220	160	155	700

ART. 12.21. — *Travaux d'entretien à charge de l'Etat-proprétaire exécutés à l'intervention du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	2,5	1,6	1,2

Conservatoires de musique de l'Etat : 2.500.000 francs.

Décomposition du crédit :	
Liège . . . . .	F 2.000.000
Mons . . . . .	500.000
Total . . . . .	F 2.500.000

ART. 12.22. — *Organisation d'expositions et manifestations commémoratives. — Dépenses de toute nature.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,4	0,1	0,1

ART. 12.24. — *Assurance des élèves.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	0,2	0,1

Conservatoires de musique de l'Etat.

Décomposition du crédit :	
Liège . . . . .	F 48.000
Mons . . . . .	62.000
Total . . . . .	F 110.000

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole supérieure des arts plastiques de l'Etat à Mons :  
50.000 francs.

ART. 12.26. — *Equipeement des cours d'art lyrique, d'art dramatique et de danse classique.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	1,0	1,0	0,9

Conservatoires de musique de l'Etat.

Décomposition du crédit :	
Liège . . . . .	F 792.000
Mons . . . . .	208.000
Total . . . . .	F 1.000.000

Statu quo.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.91. — *Subventions aux associations de concerts des conservatoires royaux.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	2,0	0,8	0,5

ART. 33.92. — *Subventions, bourses et secours à des artistes et étudiants.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,4	1,4	1,4

	(En milliers de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
33.92.01. Bourses . . . . .	200	200	200

33.92.02. Secours à des artistes et étudiants . . . . .	1.200	1.200	1.200
---	-------	-------	-------

Statu quo.

ART. 33.96. — *Subventions à l'établissement d'utilité publique - Académie internationale d'été de Wallonie.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages	5,0	5,0	5,0
Statu quo.			
<i>Décomposition du crédit :</i>			
Traitements			F 3 700 000
Rémunérations d'étrangers			800 000
Publications			100 000
Combustibles			100 000
Acquisitions de biens non durables			300 000
<b>Total . . . . .</b>			<b>F 5 000 000</b>

ART. 33.98. — *Subventions aux jeunesses musicales.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages	6,6	6,6	6,0
(En milliers de francs)			
33.98.02. Subventions aux sections des Jeunesses musicales de Wallonie	6 600	6 600	6 000

ART. 33.99. — *Subventions aux centres de recherches musicales et théâtrales.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages	21,5	24,1	6,0
(En milliers de francs)			
33.99.02. Centre de recherche et de formation musicale et théâtrale de Wallonie	6 500	6 500	6 000
33.99.03. Atelier théâtral de Louvain	15 000	9 500	—
33.99.04. Médiathèque de Belgique (pour mémoire)	—	8 100	—

CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 43.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie officielles subventionnées (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant	—	250,4	273,2
		(126,1)	

(En milliers de francs)

	1980	1979	1978
— Salaire proprement dit	—	228 797	249 959
— dont :			
— revenus veuves et orphelins	—	13 728	14 997
— revenus sécurité sociale	—	6 864	7 498

*Décomposition :*

Traitements barémiques	—	117 695	133 575
Promotions de grade et augmentations barémiques	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension	—	—	—
Majoration index	—	104 102	108 384
Allocations pour fonctions supérieures	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index	—	—	—
Allocations de programmation	—	7 000	8 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>228 797</b>	<b>249 959</b>

Allocations directes	—	13 601	14 501
----------------------	---	--------	--------

*Décomposition :*

Pécule de vacances	—	11 140	12 718
Allocations familiales	—	950	695
Indemnités de naissance	—	250	179
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles	—	100	100
Indemnités pour accidents du travail	—	100	100
Majoration index	—	1 061	709
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>13 601</b>	<b>14 501</b>

Contributions patronales :

— aux assurances sociales	—	7 998	8 726
---------------------------	---	-------	-------

<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>250 396</b>	<b>273 186</b>
----------------------------------	----------	----------------	----------------

Arrondi à . . . . .	—	250 400	273 200
---------------------	---	---------	---------

Transfert à l'article 43.05.

ART. 43.02. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie officielles subventionnées.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant	65,0	62,1	86,3
		(0,4)	

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Salaire proprement dit . . .	60 369	57 531	80 356
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . .	3 622	3 451	4 821
— retenues sécurité sociale . . .	1 811	1 726	2 410

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	30 238	29 773	45 399
Promotion de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	26 747	24 158	30 612
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	1 000	1 200	1 449
Majoration index . . . . .	884	974	975
Allocations de programmation . . . . .	1 500	1 426	1 921
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>60 369</b>	<b>57 531</b>	<b>80 356</b>

Allocations directes . . . . .	3 012	2 946	3 600
--------------------------------	-------	-------	-------

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	2 812	2 746	3 400
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	100	100	100
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	100	100	100
Majoration index . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3 012</b>	<b>2 946</b>	<b>3 600</b>

## Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	1 618	1 598	2 344
-------------------------------------	-------	-------	-------

Totaux généraux . . . . .	64 999	62 075	86 300
---------------------------	--------	--------	--------

Arrondi à . . . . .	65 000	62 100	86 300
---------------------	--------	--------	--------

ART. 43.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées* (pour mémoire).

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	73,1	59,9

(En milliers de francs)

	1980	1979	1978
	Salaire proprement dit . . . . .	—	68 166
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	4 090	3 304
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	2 044	1 652

*Décomposition :*

Traitements barémiques . . . . .	—	35 339	29 532
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	31 259	23 963
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	500	500
Majoration index . . . . .	—	442	405
Allocations de programmation . . . . .	—	626	678
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>68 166</b>	<b>55 078</b>

Allocations directes . . . . .	—	2 921	2 897
--------------------------------	---	-------	-------

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	—	2 221	2 205
Allocations familiales . . . . .	—	264	264
Indemnités de naissance . . . . .	—	63	63
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	42	50
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	42	50
Majoration index . . . . .	—	289	265
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>2 921</b>	<b>2 897</b>

## Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	—	2 000	1 900
-------------------------------------	---	-------	-------

Totaux généraux . . . . .	—	73 087	59 875
---------------------------	---	--------	--------

Arrondi à . . . . .	—	73 100	59 900
---------------------	---	--------	--------

Transfert à l'article 43.05.

ART. 43.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
433 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement . . . . .	30,0	45,2	33,4

Écoles de musique : 20 000 000 de francs.

Académies de dessin : 10 000 000 de francs.

ART. 43.05. — Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique officiels subventionnés.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . .	368,1	—	—
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	330 612	—	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins	19 964	—	—
— retenues sécurité sociale . . .	9 482	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	165 769	—	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	154 843	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . .	10 000	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>330 612</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Allocations directes . . . . . 22 238 — —

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	17 394	—	—
Allocations familiales . . . . .	1 500	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	500	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	500	—	—
Indemnités pour accidents du travail	500	—	—
Majoration index . . . . .	1 844	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>22 238</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	15 236	—	—
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>368 086</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Arrondi à . . . . .	368 100	—	—

Regroupement des articles 43.01 et 43.05.

Transferts de revenus à l'enseignement libre.

ART. 44.01. — Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	—	79,3	67,6
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	—	73 109	62 685
dont :			
— retenues veuves et orphelins	—	4 386	3 761
— retenues sécurité sociale . . . .	—	2 193	1 880
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	37 002	33 085
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	32 730	26 846
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	200	126
Majoration index . . . . .	—	177	102
Allocations de programmation . . .	—	3 000	2 526
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>73 109</b>	<b>62 685</b>

Allocations directes . . . . . 3 642 2 897

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	2 977	2 493
Allocations familiales . . . . .	200	100
Indemnités de naissance . . . . .	100	50
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	50	72
Indemnités pour accidents du travail	50	60
Majoration index . . . . .	265	122
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>3 642</b>	<b>2 897</b>

Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	2 500	2 000
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>79 251</b>	<b>67 582</b>
Arrondi à . . . . .	79 300	67 600

Pour mémoire. — Transfert à l'article 44.05.

ART. 44.02. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie libres subventionnées.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	11,0	15,4	15,3
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	9 989	14 100	14 086
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	599	846	845
— retenues sécurité sociale . . . . .	300	423	423
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	5 041	7 363	6 852
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	582
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	565
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	4 460	5 975	5 402
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	100	200	212
Majoration index . . . . .	88	162	142
Allocations de programmation . . . . .	300	400	331
Totaux . . . . .	9 989	14 100	14 086
Allocations directes . . . . .	500	700	653
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	460	600	543
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	20	50	55
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	20	50	55
Majoration index . . . . .	—	—	—
Totaux . . . . .	500	700	653
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	500	600	561
Totaux généraux . . . . .	10 989	15 400	15 300
Arrondi à . . . . .	11 000	15 400	15 300

ART. 44.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin libres subventionnées.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	12,0	9,8	4,4

ART. 44.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique libres subventionnés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	143,6	—	—
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	132 495	—	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	7 949	—	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	3 974	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	65 327	—	—
Promotion de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	60 246	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	1 000	—	—
Majoration index . . . . .	922	—	—
Allocations de programmation . . . . .	5 000	—	—
Totaux . . . . .	132 495	—	—
Allocations directes . . . . .	6 100	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	3 778	—	—
Allocations familiales . . . . .	700	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	300	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	200	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	200	—	—
Majoration index . . . . .	922	—	—
Totaux . . . . .	6 100	—	—

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Contributions patronales :	—	—	—
— aux assurances sociales . . .	5 000	—	—
Totaux généraux . . .	143 595	—	—
Arrondi à . . .	143 600	—	—

## SECTION 42.

## JEUNESSE ET LOISIRS.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.51. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
123 Achats spécifiques (civils) . . .	6,0	6,2	5,8
12.51.01. Centre expérimental de formation à l'animation socio-culturelle . . .	0,4	0,4	0,4
12.51.02. Autres initiatives . . .	5,6	5,8	5,4

Fonctionnement du CEFAC en liaison avec le décret du 8 avril 1976.

ART. 12.52. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux enquêtes et expositions, aux services bibliographiques, aux publications, enregistrements et enquêtes de la Commission royale belge de folklore, à la publication du Guide des vacances, ainsi qu'à l'organisation de colloques, journées ou semaines d'études en Belgique, à l'initiative de l'Etat ou en collaboration avec les organisations reconnues, ainsi qu'à l'aide aux organisations reconnues et aux conseils attachés à la Direction générale en vue de leur participation à des activités similaires à l'étranger.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
123 Achats spécifiques (civils) . . .	7,7	9,0	7,9
Accroissement de l'activité internationale des organisations reconnues.			
Enquêtes et recherches en liaison avec des actions prioritaires.			
Dépenses relatives aux services bibliographiques.			

ART. 12.54. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, d'animation ou de création à l'initiative de l'Etat ou avec son aide dans le cadre des organisations reconnues de jeunesse, de lecture publique et d'éducation permanente, des institutions et associations culturelles et des services publics culturels.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
123 Achats spécifiques (civils) . . .	28,9	38,5	30,8
		(0,3)	

Transfert à l'article 33.60 de la section 32 de l'intervention pour les expériences de télévision communautaire.

Effort particulier portant sur les tournées « Art et Vie » et extension des activités du RACC.

ART. 12.55. — *Service de la lecture publique : dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les bibliothèques et les centres de lecture publique.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
123 Achats spécifiques (civils) . . .	7,2	7,2	7,0
Achat d'ouvrages. — Crédit nécessaire.			

ART. 12.56. — *Service de la jeunesse, dépenses courantes relatives :*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
123 Achats spécifiques (civils) . . .	1,0	1,0	0,7
12.56.01. Aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de conseil de jeunesse et aux frais de secrétaire du C.J.E.F. (arrêté royal du 28 août 1977) . . .	1,0	1,0	0,7

Crédit indispensable pour assurer une politique efficace du Conseil dans ses missions et aide à la réalisation d'expériences pilotes de participation des jeunes.

ART. 12.59. — *Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux expériences pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (développement communautaire, environnement, actions expérimentales d'animation théâtrale et musicale, etc.).*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
123 Achats spécifiques (civils) . . .	30,0	24,0	18,4

Nécessité d'une politique de soutien aux expériences pilotes menées dans différents secteurs (développement communautaire, environnement, animation théâtrale, lecture publique, etc.).

Indexation des conventions existantes et prise en charge de nouvelles conventions.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.41. — *Part d'intervention de l'Etat dans les frais d'organisation des concours d'art dramatique dits « Grand prix du Roi Albert I<sup>er</sup> », concours français et wallon.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,2
Attribution du prix.			

ART. 33.43. — *Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues et intervention dans la rémunération des animateurs selon le décret du 8 avril 1976.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	50,8	48,4	37,0
Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.			

ART. 33.45. — *Subventions aux foyers culturels : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	34,3	27,8	23,6
Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971. — Classification des foyers culturels.			

ART. 33.46. — *Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse et d'éducation permanente.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	6,2	6,4	1,9
Crédit nécessaire pour la formation des cadres au niveau de la Communauté française.			

ART. 33.48. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, aux bibliothèques destinées aux personnes physiquement handicapées et aux malades, aux associations nationales des bibliothécaires d'expression française et aux organismes de diffusion de la lecture publique (loi du 17 octobre 1921). — Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	15,5	15,3	13,2
Hausse du coût des ouvrages.			
Crédit nécessaire pour 1980.			

ART. 33.58. — *Subventions aux maisons de jeunes et assimilées, aux maisons d'enfants : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	49,6	67,8	64,6
Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971.			

Transfert des subventions aux Centres d'expression et de créativité à l'article 33.71 de la section 42.

ART. 33.65. — *Subventions aux actions nationales et régionales d'éducation permanente pour les immigrés.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	2,0	2,0	1,0
Politique en faveur des organisations s'occupant d'immigrés.			

ART. 33.66. — *Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	60,0	54,7	52,1
Application de l'article 12 du décret du 8 avril 1976.			

ART. 33.69. — *Subventions aux organismes de diffusion de moyens audio-visuels.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	58,9	—	—
33.69.01. Médiathèque de la Communauté française de Belgique . . . . .	58,9	—	—

Application de l'arrêté royal du 7 avril 1978.

ART. 33.71. — *Subventions aux Centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	20,0	—	—
Crédit indispensable.			

#### CHAPITRE IV.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

###### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 43.51. — *Subventions en livres et en monétaire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires, ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, ainsi qu'aux écoles et stages pour la formation des cadres des bibliothèques publiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
435 Autres contributions spécifiques	45,0	45,3	40,4

Hausse du coût des ouvrages.

Effort préparatoire à la mise en application du décret sur le service public de la lecture du 28 février 1978.

#### SECTION 43.

##### EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

#### CHAPITRE I.

##### DÉPENSES DE CONSOMMATION.

###### (Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.61. — *Dépenses courantes pour installations sportives.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	1,0	0,3	1,0

Aménagement, entretien, réparation des installations des centres sportifs de l'Etat.

ART. 12.63. — *Achat de médailles, prix, trophées, plaquettes.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	2,0	2,0	1,7

Prix attribués aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant en région de langue française.

ART. 12.64. — *Achat de matériel sportif non durable.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	3,0	2,8	1,9

Achat de matériel sportif non durable (ballons, filets, raquettes, voiles, etc.) et de matériel de literie (draps, traversins) pour les centres sportifs de l'Etat situés dans la région de langue française.

#### CHAPITRE III.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

###### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.66. — *Plaines et installations de jeux et de sports.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	32,0	30,4	27,5

Application de l'arrêté royal du 18 février 1961.

ART. 33.72. — *Subventions aux organisations sportives scolaires et universitaires francophones.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	4,3	3,0	2,6

Intervention dans les rémunérations des moniteurs, dans les frais d'administration et dans les coûts d'entretien des installations.

ART. 33.73. — *Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	6,0	6,0	1,9

Application du décret du 5 juillet 1976.

## SECTION 44.

(En milliers de francs)

## ARTS ET LETTRES.

1980 1979 1978

— — —

## Crédits pour activités culturelles.

Augmentation de 200 000 francs.

## CHAPITRE I.

Accroissement des activités de décentralisation : matinées scolaires, festivals, etc.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.20. — *Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion des arts et des lettres et à la protection du patrimoine culturel : organisation d'expositions, d'enquêtes, de réunions et de colloques, de représentations théâtrales, acquisitions de livres, mise en valeur de biens culturels mobiliers, diffusion des publications éditées par, ou avec l'aide du département.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	14,0	12,5	10,5

(En milliers de francs)

— Dépenses de toute nature relatives à l'organisation d'enquêtes, de réunions et de colloques . . . . . 100 — —  
Augmentation de 100 000 francs.  
Organisation de colloques et de réunions.

— Organisation d'expositions d'art contemporain en Belgique . . . . . 3 450 3 450 2 900  
Dépenses de toute nature résultant de l'organisation d'expositions d'art contemporain : catalogues, affiches, clichés, etc. d'expositions, d'intégration d'art plastique. — Prise en charge des dépenses de l'exposition « Jardin de pierres ».

— Organisation d'expositions relatives au patrimoine culturel . . . . . 1 600 1 600 1 100  
Dépenses résultant de l'organisation des expositions « les Richesses architecturales de Marche-en-Famenne - CPAS Liège ». — Prise en charge des frais résultant de l'exposition itinérante du Muscibus (catalogues et matériel didactique).

— Promotion et diffusion de la langue et de la littérature dialectales de Wallonie. — Organisation de colloques, d'enquêtes, de manifestations diverses, d'expositions. — Achat de livres. — Enregistrements sur bandes et sur disques . . . . . 350 700 700  
Réduction de 350 000 francs. — Adaptation aux besoins réels.

Organisation de manifestations diverses relatives à la diffusion de la littérature et de la langue wallonnes.

— Représentations théâtrales par diffusion et décentralisation et publications d'œuvres théâtrales et en rapport avec le théâtre . . . . . 3 800 3 600 3 600

— Mise en valeur des biens culturels mobiliers . . . . . 1 400 1 400 1 000  
Conservation des barques provenant des fouilles de Pommereuil (frais exceptionnels : 1 000 000 de francs).

Remise en état et encadrement des œuvres d'art reprises à l'inventaire du département (400 000 francs).

— Millénaire de Liège, dépenses de toute nature . . . . . 250 — —  
Augmentation de 250 000 francs.

Participation du Département à l'organisation des expositions : « Pour goûter à la science, les Lumières » (200 000) et « Université et l'Avenir de la région » (50 000).

— Aide au théâtre amateur . . . . . 750 500 700  
Augmentation de 250 000 francs.

Application de la politique découlant des états généraux du théâtre amateur.

— Jeune théâtre ASBL Liège . . . . . 500 250 500  
Augmentation de 250 000 francs.

Prise en charge des frais découlant de l'organisation de la saison du jeune théâtre.

— Atelier théâtral de Louvain-la-Neuve . . . . . 1 000 1 000 —  
Activités de décentralisation : matinées scolaires, etc.

— Dépenses de toute nature pour l'organisation de manifestations dans le cadre du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Belgique . . . . . 300 — —  
Augmentation de 300 000 francs.

Participation du département dans l'organisation de manifestations.

— Centre d'art dramatique . . . . . 500 — —  
Augmentation de 500 000 francs.

Dépenses de toute nature résultant du fonctionnement de ce centre pour enfants et adolescents.

ART. 12.21. — *Promotion du film.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	3,8	3,8	3,1

(En milliers de francs)

12.21.02. Aide aux ateliers cinématographiques . . . . . 3 800 3 800 3 100

Interventions diverses en faveur des ateliers cinématographiques.

ART. 12.22. — *Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de concerts; enregistrements d'œuvres musicales et acquisitions d'enregistrements; commandes d'œuvres à des compositeurs de musique.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	6,6	7,0	6,2

(En milliers de francs)

A. Enregistrements d'œuvres musicales et acquisition d'enregistrements en vue de la propagande en Belgique et à l'étranger. — Activités diverses pour la diffusion de la musique. — Organisation d'expositions musicales . . . . .

	1 300	1 300	1 000
--	-------	-------	-------

Réalisation et acquisition d'enregistrements.  
 Achèvement du programme d'enregistrements réalisé au cours des exercices précédents.

B. Organisation de concerts symphoniques et de musique de chambre, de manifestations musicales diverses . . . . .

	5 300	5 700	5 200
--	-------	-------	-------

Réduction de 400 000 francs.  
 Actions de décentralisation, d'animation et de sensibilisation auprès des jeunes (concerts à l'école).

Organisation de mois musicaux.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Autres subventions aux entreprises.

ART. 32.03. — *Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	36,1	35,6	30,9

Augmentation de 500 000 francs.

Extension sur activités de décentralisation et d'animation et augmentation des coûts salariaux.

Subventions au Théâtre de l'Ancre, au Théâtre d'Art, au Théâtre Arlequin, au Centre dramatique ardennais, aux Comédiens associés, au Théâtre du Nouveau Gymnase, au Théâtre de la Communauté, au Théâtre de l'Etuve et au Nouveau Théâtre de Belgique, Compagnie H. Ronse.

ART. 32.05. — *Subventions aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs pour l'enfance et la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs d'éducation populaire.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	5,0	5,0	4,7

Application de la politique découlant des états généraux du théâtre amateur : charges de personnel et/ou frais d'administration.

ART. 32.10. — *Subvention pour la réalisation de spectacles expérimentaux, d'essai et de recherche. — Aides à la première création. — Subvention à l'animation culturelle par le théâtre.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	2,0	2,0	2,0

322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .

	(En milliers de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
32.10.02. Autres réalisations, aides et subventions . . . . .	2 000	2 000	2 000

Subventions en faveur des démarches de recherches, essais et expérimentations en matière théâtrale.

Mesures d'encouragement en faveur du jeune théâtre.

ART. 32.11. — *Subventions aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse : compagnies professionnelles agréées dans le cadre du décret du 25 juin 1973.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	16,0	15,3	12,3

322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .

Augmentation de 700 000 francs.

Augmentation des subventions reliées à l'index pivot du 1<sup>er</sup> janvier 1975 et reconnaissance d'une nouvelle compagnie.

Application du décret du 25 juin 1973.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.01. — *Subventions aux associations de concerts, opéras et ballets non permanents.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	2,0	0,9	0,9

Subventions aux associations de concerts en raison de l'accroissement de leurs activités : arrêté royal du 20 janvier 1956.

ART. 33.02. — <i>Subventions et bourses aux artistes musiciens, compositeurs et exécutants belges, ainsi qu'aux organismes de diffusion ou de création musicales.</i>				(En milliers de francs)
				1980 1979 1978
				— — —
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,2	0,2	—	
Subventions à des artistes musiciens, compositeurs et exécutants. Bourses de travail.				
ART. 33.04. — <i>Subvention de fonctionnement aux ASBL, maisons de culture et centres culturels.</i>				
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	43,0	41,2	39,3	
Augmentation de 1 800 000 francs.				
Augmentation des subventions en raison de la hausse de l'index et du nombre des activités.				
ART. 33.05. — <i>Subventions en faveur des Jeunesses musicales (pour mémoire).</i>				
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	—	—	—	
ART. 33.06. — <i>Subventions à la musique et à l'art lyrique en Wallonie.</i>				
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	303,0	292,4	277,2	
	(En milliers de francs)			
33.06.02. Ballet de Wallonie . . . . .	56 000	54 400	51 900	
33.06.03. Orchestre de chambre de Wallonie . . . . .	11 000	13 000	10 300	
33.06.05. Centre lyrique de Wallonie, Liège . . . . .	236 000	225 000	215 000	
Augmentation de 10 600 000 francs.				
33.06.02 et 33.06.05 : accroissement des charges salariales résultant des hausses de l'index et de l'évolution des carrières.				
Augmentation des charges sociales.				
33.06.03 : Orchestre de chambre de Wallonie :				
Réduction de 2 000 000 de francs.				
Transfert à la section 34, article 33.06.01.				
ART. 33.07. — <i>Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques, subventions aux organismes de diffusion des arts plastiques.</i>				
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3332 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,0	1,0	—	
33.07.02. Autres subventions . . . . .	1 000	1 000	—	
<i>Bénéficiaires :</i>				
Subventions à des associations artistiques et groupements artistiques pour leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur des arts plastiques.				
Subventions à des organismes locaux en vue de l'organisation de manifestations artistiques ponctuelles.				
Aides à des groupes d'artistes en vue de la réalisation de travaux collectifs (expositions d'ensemble, etc.).				
ART. 33.10. — <i>Lettres wallonnes.</i>				
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,0	0,9	1,0	
	(En milliers de francs)			
33.10.01. Subventions à des revues et à des organismes littéraires . . . . .	900	900	900	
33.10.02. Prix biennal de littérature wallonne . . . . .	100	—	100	
Augmentation de 100 000 francs.				
Prix biennal de littérature wallonne.				
Subventions à des revues ou à des organismes littéraires pour leurs publications.				
Organisation d'enquêtes diverses.				
ART. 33.15. — <i>Subvention à l'Orchestre de Liège.</i>				
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	46,7	43,9	38,0	
Augmentation de 2 800 000 francs.				
Haussé des charges sociales et salariales résultant de la hausse de l'index.				
ART. 33.16. — <i>Festivals de musique, d'art lyrique et dramatique.</i>				
	(En millions de francs)			
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978	
	—	—	—	
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	6,5	5,5	5,4	
	(En milliers de francs)			
33.16.01. Activités artistiques . . . . .	5 000	5 500	5 400	
33.16.02. Fêtes et rencontres . . . . .	1 500	—	—	
Augmentation de 1 000 000 de francs.				
Subventions aux festivals d'art dramatique, musical ou lyrique organisés (arrêtés royaux des 1 <sup>er</sup> août 1964 et 18 novembre 1965).				
Organisation de fêtes et de rencontres.				

ART. 33.17. — *Subvention à l'ASBL « Inter-Environnement-Wallonie ».*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	1,8	1,3	1,2
Augmentation de 500 000 francs.			
Multiplication des actions d'Inter-Environnement dans la défense du patrimoine culturel.			
Participation à l'opération « Renaissance de la Cité ».			

ART. 33.24. — *Subvention à l'ASBL « Promotion de l'environnement rural ».*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	1,5	0,6	0,5
Augmentation de 900 000 francs.			
Accroissement des frais de personnel couverts par la subvention.			
Participation à l'opération « Qualité-village ».			

## SECTION 45.

## ARTS ET LETTRES.

## Crédits pour activités scientifiques.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

## (Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 1. — *Salaires et charges sociales.*

ART. 11.03. — *Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).*

A. Musées de l'Etat. Musée de Mariemont.	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	36,6	35,3	31,2

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	24,7	24,8	21,1

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
111 Salaire proprement dit . . . .	21 591	21 737	18 465
dont :			
— retenues veuves et orphelins	1 496	1 526	1 300
— retenues sécurité sociale .	747	762	649
<i>Décomposition :</i>			
Fraitements barémiques . . . .	7 873	8 475	6 880
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . .	112	449	213
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	2 189	1 903	2 407
Majoration des traitements de 2 p.e.	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	9 774	9 576	7 762
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	174	43	178
Allocations de foyer et de résidence	260	283	219
Majoration index . . . . .	416	289	322
Allocations de programmation . .	793	719	484
Totaux . . . . .	21 591	21 737	18 465

112 Allocations directes . . . . . 1 848 1 834 1 445

*Décomposition :*

Pécule de vacances . . . . .	950	962	724
Allocations familiales . . . . .	818	792	641
Allocations de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . .	40	40	40
Indemnités pour accidents du travail	40	40	40
Majoration index . . . . .	—	—	—
Totaux . . . . .	1 848	1 834	1 445

## 113 Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . .	1 227	1 218	1 190
Totaux généraux . . . . .	24 666	24 789	21 100
Arrondi à . . . . .	24 700	24 800	21 100

Traitements du personnel scientifique et administratif du Musée de Mariemont. — Salaires du personnel de gestion.

B. Inspection culturelle.				(En milliers de francs)			
	1980	1979	1978	<i>Classification économique :</i>			
	—	—	0,8	1980	1979	1978	
	—	—	—	—	—	—	
	—	—	—	111 Salaire proprement dit . . .	9 778	8 634	7 534
	—	—	—	dont :			
	—	—	—	— retenues veuves et orphelins . . .	—	—	—
	—	—	—	— retenues sécurité sociale . . .	708	662	852
	—	—	—	<i>Décomposition :</i>			
	—	—	—	Traitements barémiques . . . . .	4 638	4 285	3 819
	—	—	—	Promotions de grade et augmenta- tions barémiques . . . . .	151	163	157
	—	—	—	Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
	—	—	—	Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
	—	—	—	Majoration des traitements de 2 p.c. Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
	—	—	—	Majoration index . . . . .	4 600	3 791	3 218
	—	—	—	Allocations pour fonctions supé- rieures . . . . .	—	—	—
	—	—	—	Allocations de foyer et de résidence	10	11	14
	—	—	—	Majoration index . . . . .	9	9	11
	—	—	—	Allocations de programmation . . . . .	370	375	315
	—	—	—	Totaux . . . . .	9 778	8 634	7 534
	—	—	—	112 Allocations directes . . . . .	652	434	434
	—	—	—	<i>Décomposition :</i>			
	—	—	—	Pécule de vacances . . . . .	456	322	323
	—	—	—	Allocations familiales . . . . .	177	112	66
	—	—	—	Allocations de naissance . . . . .	19	—	—
	—	—	—	Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	—	—
	—	—	—	Indemnités pour accidents du travail	—	—	—
	—	—	—	Majoration index . . . . .	—	—	45
	—	—	—	Totaux . . . . .	652	434	434
	—	—	—	113 Contributions patronales :			
	—	—	—	— aux assurances sociales . . . . .	1 463	1 432	1 332
	—	—	—	Totaux généraux . . . . .	11 893	10 500	9 300
	—	—	—	Arrondi à . . . . .	11 900	10 500	9 300
	—	—	—	Traitements des collaborateurs scientifiques chargés de l'inventaire du patrimoine.			
	—	—	—	ART. 11.04. — Allocations généralement quelconques au per- sonnel de l'Etat.			
	—	—	—	(En millions de francs)			
	—	—	—	<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	112 Allocations directes . . . . .	1,1	1,1	1,1
	—	—	—	(En milliers de francs)			
	—	—	—	A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	1 100	1 100	1 100
	—	—	—	Paiement des allocations pour prestations supplémentaires ou irrégulières des agents et des cotisations de sécurité sociale afférentes. Augmentation du nombre de surveillants au musée de Mariemont.			
	—	—	—	(En millions de francs)			
	—	—	—	1980	1979	1978	
	—	—	—	—	—	—	
	—	—	—	11,9	10,5	9,3	

## § 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	(En milliers de francs)		
A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	200	200	200

Paiement d'experts en vue de la réalisation d'études pour l'aménagement du musée.

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	(En milliers de francs)		
A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	5 900	5 700	5 300

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Eau, vapeur gaz et électricité	Combustibles solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommation	Entretien de locaux, ameublier, matériel et machines	Produits d'entretien		Totaux
					O.C.F.	Petites dépenses	
A. Musée royal de Mariemont . . . . .	2 000	1 200	50	2 620	30	—	5 900
Totaux . . . . .	2 000	1 200	50	2 620	30	—	5 900

Augmentation de 200 000 francs.

Adaptation aux besoins réels de fonctionnement : mise en service de l'éclairage et du conditionnement d'air au Musée royal de Mariemont.

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	—	—	—
	(En milliers de francs)		
A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .	2 200	2 200	1 600

Crédits nécessaires au fonctionnement normal du musée. — Frais de bureau, publications diverses.

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres petites dépenses d'administra- tion	Publications du département	Habillement O.C.F.	Formation professionnelle	Totaux
Totaux . . . . .	1 170	130	150	550	200	—	2 200

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Frais de bureau.				(En milliers de francs)			
	Affranchisse- ment de correspon- dance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques		
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres	
A. Musée royal de Mariemont . . . . .	100	180	590	—	300	—	—	
Totaux . . . . .	100	180	590	—	300	—	—	

## ART. 12.04. — Location d'installations mécanographiques.

Classification économique : (En millions de francs)

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,2	0,2	0,2
--	-----	-----	-----

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .

Prise en charge des contrats de location des photocopieuses en service au Musée de Mariemont.

## ART. 12.05. — Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).

Classification économique : (En millions de francs)

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,1	0,1
--	-----	-----	-----

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .

Indemnités aux membres des jurys d'examen. Déplacement du personnel scientifique à l'étranger.

## ART. 12.07. — Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).

Classification économique : (En millions de francs)

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,7	1,3	0,6
--	-----	-----	-----

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .

Réduction de 600 000 francs.  
Adaptation aux besoins réels.

Continuation du programme d'aménagement définitif du sous-sol administratif, des réserves et des magasins de la bibliothèque et du Musée du Livre.

## ART. 12.42. — Dépenses courantes relatives aux fouilles archéologiques.

Classification économique : (En millions de francs)

123 Achats spécifiques . . . . .	1,6	2,1	0,9
----------------------------------	-----	-----	-----

(En milliers de francs)

A. Musées de l'Etat. — Musée de Mariemont . . . . .

C. Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .

Réduction de 500 000 francs.

Publication des activités du Service SOS-fouilles : 500 000 francs.

Poursuite des fouilles de la place Saint-Lambert à Liège : étude sur les vestiges et publications des activités et des produits de fouilles : 1 000 000 de francs.

## ART. 12.45. — Protection et mise en valeur du patrimoine culturel, permanences d'information.

Classification économique : (En millions de francs)

123 Achats spécifiques . . . . .	14,8	12,6	13,5
----------------------------------	------	------	------

Augmentation de 2 200 000 francs.

Création d'un écomusée : 1 060 000 francs.

Restaurations du patrimoine culturel mobilier : 700 000 francs.

Impression de l'inventaire du patrimoine de Liège : 1 800 000 francs.

Dépenses de toute nature pour l'inventaire du Patrimoine culturel : 3 140 000 francs.

Publications et études diverses : maisons communales abandonnées; Mons, revivre en ville; Sites et paysages; lotissements en site rural; Spa; Senefelt; architecture anonyme; Qualité-village; sauvegarde du patrimoine classé de Liège et Nivelles; protection des sites; sauvegarde du patrimoine culturel rural de Wallonie; protection des zones rurales à Aulne : 8 100 000 francs.

ART. 12.47. — *Promotion des loisirs scientifiques* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	0,1	—

ART. 12.48. — *Dépenses de toute nature résultant de l'organisation d'expositions temporaires au Musée de Mariemont.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,5	—	—

Catalogues, affiches, publicité, films, matériel didactique pour les expositions temporaires.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.27. — *Subventions pour associations et établissements publics en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	1,3	1,2	1,2

Augmentation de 100 000 francs.

Subventions à des associations et établissements publics pour leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur de l'archéologie et/ou du patrimoine artistique.

ART. 33.28. — *Organismes qui assurent une action éducative dans les musées de l'Etat.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,2	0,6	0,6

33.28.01. Services éducatifs du Musée royal de Mariemont .

(En milliers de francs)			
1980	1979	1978	
200	600	600	

Adaptation aux besoins réels.

ART. 33.29. — *Subvention au Musée de la Vie wallonne.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,3	0,3	0,3

ART. 33.32. — *Subventions aux musées privés et associations de musées privés de Wallonie.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	2,8	2,8	1,8

Subventions pour la réalisation de travaux dans des musées privés.

Subventions à des associations de musées.

ART. 33.36. — *Subvention à l'ASBI. Fédération des musées de Wallonie* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	1,0	—

ART. 33.37. — *Subvention à l'ASBI. Fouilleurs de Wallonie.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	0,5	0,5	—

Subvention afin de permettre à cette association d'organiser des expositions archéologiques de chercheurs bénévoles, d'éditer le guide pratique pour les travaux de fouilles et d'aider les fouilleurs amateurs pour la réalisation de rapports justificatifs de fouilles.

### CHAPITRE IV.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

##### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 43.11. — *Subventions aux musées publics et aux associations de musées publiques de Wallonie.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
435 Autres contributions spécifiques	7,4	7,4	6,2

Subventions pour la réalisation de travaux dans des musées.

Subventions à des associations de musées publics.

III. REGION BRUXELLOISE.		(En milliers de francs)		
SECTION 51.		1980	1979	1978
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.		—	—	—
CHAPITRE I.				
DEPENSES DE CONSOMMATION.				
(Dépenses courantes pour biens et services.)				
§ 1. — Salaires et charges sociales.				
ART. 11.03. — Rémunérations du personnel actif et en disponibilité (y compris les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités pour accidents du travail — en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès — ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire accidenté en service).				
	(En millions de francs)			
	1980	1979	1978	
	—	—	—	
	132,3	117,6	135,0	
		(0,9)		
Conservatoires de musique de l'Etat.				
	(En millions de francs)			
	1980	1979	1978	
	—	—	—	
	100,0	88,7	96,6	
Classification économique :				
	(En milliers de francs)			
	1980	1979	1978	
	—	—	—	
111 Salaire proprement dit . . .	92 032	81 400	89 036	
dont :				
— retenues veuves et orphelins . . .	5 522	4 884	5 342	
— retenues sécurité sociale . . .	2 761	2 442	2 671	
Décomposition :				
Traitements barémiques . . . . .	46 238	41 633	49 153	
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—	
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—	
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—	
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—	
Majoration index . . . . .	42 641	36 825	36 978	
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	100	100	100	
Allocations de programmation . . . . .	2 000	2 000	2 000	
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	500	400	400	
Majoration index . . . . .	553	442	405	
Totaux . . . . .	92 032	81 400	89 036	
112 Allocations directes . . . . . 4 286 4 096 4 000				
Décomposition :				
Pécule de vacances . . . . .	2 841	2 677	2 633	
Allocations familiales . . . . .	600	600	600	
Allocations de naissance . . . . .	100	100	100	
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	50	50	50	
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	50	50	50	
Majoration index . . . . .	645	619	567	
Totaux . . . . .	4 286	4 096	4 000	
113 Contributions patronales :				
— aux assurances sociales . . . . .	3 638	3 200	3 500	
Totaux généraux . . . . .	99 956	88 696	96 536	
Arrondi à . . . . .	100 000	88 700	96 600	
Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat.				
	(En millions de francs)			
	1980	1979	1978	
	—	—	—	
	32,3	28,9	38,4	
Classification économique :				
	(En milliers de francs)			
	1980	1979	1978	
	—	—	—	
111 Salaire proprement dit . . .	27 655	25 426	32 859	
dont :				
— retenues veuves et orphelins . . .	1 659	1 525	1 971	
— retenues sécurité sociale . . .	829	763	986	
Décomposition :				
Traitements barémiques . . . . .	13 967	13 090	17 549	
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	20	75	
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—	
Création de services ou d'emplois nouveau . . . . .	—	—	—	
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—	
Révision indemnités personnel auxiliaire . . . . .	—	—	—	
Majoration index . . . . .	12 881	11 596	14 301	
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	20	16	
Allocations de programmation . . . . .	500	400	564	
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	160	150	188	
Majoration index . . . . .	147	150	166	
Totaux . . . . .	27 655	25 426	32 859	

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
112 Allocations directes . . . . .	2 100	1 646	2 355
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	1 196	758	880
Allocations familiales . . . . .	400	400	670
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	20	20	72
Allocations de naissance . . . . .	50	50	75
Indemnités pour accidents du travail	20	20	54
Majoration index . . . . .	414	398	604
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2 100</b>	<b>1 646</b>	<b>2 355</b>
113 Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	2 500	1 827	3 173
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>32 255</b>	<b>28 899</b>	<b>38 387</b>
Arrondi à . . . . .	32 300	28 900	38 400

ART. 11.04. — *Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
111 Salaire proprement dit . . . . .	1,4	1,4	1,4
Conservatoires de musique de l'Etat :			
— Bruxelles : 1 320 000 francs.			
Adaptation aux besoins réels.			

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole nationale supérieure des Arts visuels, Bruxelles :  
80 000 francs.

Statu quo.

ART. 11.05. — *Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
Dépenses générales . . . . .	0,1	0,1	0,1

Conservatoires de musique de l'Etat :  
— Bruxelles : 70 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole nationale supérieure des Arts visuels : 30 000 francs.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.01. — *Honoraires des avocats et des médecins. — Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. — Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes évangères aux administrations de l'Etat. — Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,1	1,3	1,1

(En milliers de francs)

Article 12.01	Honoraires	Jetons de présence et frais de route et de séjour	Rémunération d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers	Totaux
A. Conservatoires de musique de l'Etat :				
Bruxelles . . . . .	—	700	—	700
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>700</b>	<b>—</b>	<b>700</b>
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :				
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	2	350	48	400
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>350</b>	<b>48</b>	<b>400</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>1 050</b>	<b>48</b>	<b>1 100</b>

ART. 12.02. — *Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien.*

(En millions de francs)  
Classification économique : 1980 1979 1978

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . . 4,5 4,5 4,5

Conservatoires de musique de l'Etat : 2 915 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 1 585 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Eau, vapeur gaz et électricité	Combustibles solides et liquides (O.C.F.)	Autres dépenses de consommation	Entretien de locaux, mobilier, matériel et machines	Produits d'entretien		Totaux
					O.C.F.	Petites dépenses	
A. Conservatoires de musique de l'Etat :							
Bruxelles . . . . .	2 000	—	—	915	—	—	2 915
Totaux . . . . .	2 000	—	—	915	—	—	2 915
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :							
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	280	400	500	200	100	105	1 585
Totaux . . . . .	280	400	500	200	100	105	1 585
Totaux généraux . . . . .	2 280	400	500	1 115	100	105	4 500

ART. 12.03. — *Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration.*

(En millions de francs)  
Classification économique : 1980 1979 1978

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . . 1,9 1,9 1,5

A. Conservatoires de musique de l'Etat : 400 000 francs.  
Statu quo.

B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 1 500 000 francs.

Statu quo.

(En milliers de francs)

SERVICES	Frais de bureau	Transport	Impôts, redevances et autres perçus dépenses d'administration	Publications du département	Habillement O.C.T.	Formation professionnelle	Totaux
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>							
Bruxelles . . . . .	250	30	20	50	50	—	400
Totaux . . . . .	250	30	20	50	50	—	400
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>							
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	1 000	100	—	—	100	300	1 500
Totaux . . . . .	1 000	100	—	—	100	300	1 500
Totaux généraux . . . . .	1 250	130	20	50	150	300	1 900

(En milliers de francs)

ADMINISTRATIONS ou SERVICES	Affranchissement de correspondance	Télégrammes et téléphone	Acquisitions d'ouvrages, de publications et de journaux	Matériel, fournitures de bureau, papier, impressions, reliures		Locations de biens meubles à l'exclusion d'installations mécanographiques	
				O.C.F.	Petites dépenses	O.C.F.	Autres
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>							
Bruxelles . . . . .	75	75	—	—	100	—	—
Totaux . . . . .	75	75	—	—	100	—	—
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>							
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	200	100	200	50	450	—	—
Totaux . . . . .	200	100	200	50	450	—	—
Totaux généraux . . . . .	275	175	200	50	550	—	—

ART. 12.04. — Location d'installations mécanographiques.

(En millions de francs)

Classification économique :

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,1	0,1	0,1
--	-----	-----	-----

A. Conservatoire de musique de l'Etat à Bruxelles : 60 000 francs.

B. Ecole nationale supérieure des arts visuels : 40 000 francs.

ART. 12.05. — Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de l'Etat-employeur dans le prix des abonnements sociaux).

(En millions de francs)

Classification économique :

121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	0,2	0,1	0,1
--	-----	-----	-----

(En milliers de francs)					
SERVICES	Abonnements, titres de transport et autres frais de transport	Indemnités kilométriques	Frais de route et de séjour	Abonnements sociaux	Totaux
A. Conservatoires de musique de l'Etat :					
Bruxelles . . . . .	—	—	—	130	130
Totaux . . . . .	—	—	—	130	130
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :					
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	20	20	30	—	70
Totaux . . . . .	20	20	30	—	70
Totaux généraux . . . . .	20	20	30	130	200

ART. 12.06. — *Loyer des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments. — Impôts grevant les bâtiments propriété de l'Etat ou loués par lui, en ce compris le remboursement d'impôts à la Régie des Bâtiments.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
122 Location de bâtiments et de terrains . . . . .	3,4	—	1,4

*Décomposition du crédit :*

1. Biens immobiliers en gestion propre, loués à l'intervention de l'Administration des Bâtiments ou par le département même, conformément à des dispositions légales ou réglementaires F	3 400 000
2. Biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location, à l'exclusion de la majoration de 1,5 p.c. . . . .	—
3. Majoration de 1,5 p.c. des biens immobiliers dont la Régie des Bâtiments a repris la location	—
4. Biens immobiliers appartenant à l'Etat et gérés par la Régie des Bâtiments . . . . .	—
Total . . . . .	F 3 400 000

ART. 12.07. — *Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
121 Dépenses générales de fonctionnement . . . . .	1,6	1,6	1,1

Conservatoires de musique de l'Etat :  
— Bruxelles : 900 000 francs.

Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :  
— Ecole nationale supérieure des Arts visuels : 700 000 francs.

ART. 12.20. — *Distribution des prix, excursions scolaires, publicité et avantages sociaux. — Dépenses de toute nature.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	0,2	0,3

(En milliers de francs)					
SERVICES	Distribution des prix	Excursions scolaires	Publicité	Avantages sociaux	Totaux
A. Conservatoires de musique de l'Etat :					
Bruxelles . . . . .	30	30	30	24	114
Totaux . . . . .	30	30	30	24	114
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :					
Ecole nationale supérieure des Arts visuels . . . . .	30	20	20	16	86
Totaux . . . . .	30	20	20	16	86
Totaux généraux . . . . .	60	50	50	40	200



ART. 33.95. — *Subventions aux patrimoines des établissements d'enseignement artistique de l'Etat.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,1	0,1	0,1
Statu quo.			

ART. 33.97. — *Subventions aux associations pour la promotion et la diffusion de l'audio-visuel.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	8,2	7,4	—
Adaptation du crédit aux besoins réels.			

ART. 33.98. — *Subventions aux jeunesses musicales.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,5	1,5	1,5
33.98.03. Jeunesses musicales de Bruxelles.			

ART. 33.99. — *Subvention au Centre de recherche musicale et théâtrale.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	1,2	—	—

#### CHAPITRE IV.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

###### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 43.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie officielles subventionnées (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	83,2	89,4

(En milliers de francs)			
Salaire proprement dit . . . . .	—	77 866	83 613
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	4 671	5 016
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	2 335	2 508

(En milliers de francs)

###### Décomposition :

	1980	1979	1978
Traitements barémiques . . . . .	—	40 258	45 056
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	35 608	36 557
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocation de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	2 000	2 000
Totaux . . . . .	—	77 866	83 613

Allocations directes . . . . .	—	3 329	3 636
--------------------------------	---	-------	-------

###### Décomposition :

Pécule de vacances . . . . .	—	2 535	2 926
Allocations familiales . . . . .	—	300	284
Indemnités de naissance . . . . .	—	100	73
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	20	32
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	20	32
Majoration index . . . . .	—	354	289
Totaux . . . . .	—	3 329	3 636

###### Contributions patronales :

— aux assurances sociales . . . . .	—	2 001	2 126
Totaux généraux . . . . .	—	83 196	89 375
Arrondi à . . . . .	—	83 200	89 400

ART. 43.02. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de deuxième catégorie officielles subventionnées.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	3,3	3,0	2,7

(En milliers de francs)			
Salaire proprement dit . . . . .	2 977	2 777	2 499
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	178	166	153
— retenues sécurité sociale . . . . .	89	83	76

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	1 503	1 250	1 329
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	100	41
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	100	51
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	1 330	1 177	950
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	50	50	46
Majoration index . . . . .	44	40	31
Allocations de programmation . . . . .	70	60	51
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>2 997</b>	<b>2 777</b>	<b>2 499</b>
Allocations directes . . . . .	160	123	113
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	140	103	103
Allocations familiales . . . . .	—	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	—	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	10	10	5
Indemnités pour accidents du travail	10	10	5
Majoration index . . . . .	—	—	—
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>160</b>	<b>123</b>	<b>113</b>
<i>Contributions patronales :</i>			
— aux assurances sociales . . . . .	115	100	88
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>3 272</b>	<b>3 000</b>	<b>2 700</b>
Arrondi à . . . . .	3 300	3 000	2 700

ART. 43.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées* (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . . . .	—	68,4 (86,5)	40,0
<i>(En milliers de francs)</i>			
Salaire proprement dit . . . . .	—	61 650	36 191
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	3 699	2 171
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	1 850	1 085

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	31 693	19 327
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	28 033	15 683
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence	—	100	100
Majoration index . . . . .	—	88	81
Allocations de programmation . . . . .	—	1 736	1 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>61 650</b>	<b>36 191</b>
Allocations directes . . . . .	—	4 000	2 309
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	2 790	1 726
Allocations familiales . . . . .	—	500	200
Indemnités de naissance . . . . .	—	100	100
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	40	20
Indemnités pour accidents du travail	—	40	20
Majoration index . . . . .	—	530	243
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>4 000</b>	<b>2 309</b>
<i>Contributions patronales :</i>			
— aux assurances sociales . . . . .	—	2 750	1 500
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>68 400</b>	<b>40 000</b>
Arrondi à . . . . .	—	68 400	40 000

ART. 43.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin officielles subventionnées.*

	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
<i>Classification économique :</i>			
433 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement . . . . .	8,0	21,6	9,0
Réduction des crédits en fonction des crédits reportés.			

ART. 43.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique officiels subventionnés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
431 Contributions pour traitements du personnel enseignant . . .	152,7	—	—
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . .	140 527	—	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . .	8 431	—	—
— retenues sécurité sociale . . .	4 215	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . .	69 873	—	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . .	—	—	—
Majoration index . . .	64 436	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . .	1 000	—	—
Majoration index . . .	922	—	—
Allocations de programmation . . .	4 296	—	—
Totaux . . .	140 527	—	—
Allocations directes . . .	6 238	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . .	3 732	—	—
Allocations familiales . . .	1 000	—	—
Indemnités de naissance . . .	200	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . .	100	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . .	100	—	—
Majoration index . . .	1 106	—	—
Totaux . . .	6 238	—	—
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . .	5 926	—	—
Totaux généraux . . .	152 691	—	—
Arrondi à . . .	152 700	—	—

## Transferts de revenus à l'enseignement libre.

ART. 44.01. — *Subventions-traitements aux écoles de musique de première catégorie libres subventionnées (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . .	—	6,2	6,6
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . .	—	5 689	5 968
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . .	—	341	358
— retenues sécurité sociale . . .	—	170	179
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . .	—	2 459	3 000
Promotions de grade et augmentations barémiques . . .	—	200	129
Recrutements dans les limites des cadres . . .	—	200	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . .	—	—	—
Majoration index . . .	—	2 530	2 539
Allocations pour fonctions supérieures . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . .	—	—	—
Majoration index . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . .	—	300	300
Totaux . . .	—	5 689	5 968
Allocations directes . . .	—	310	350
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . .	—	196	194
Allocations familiales . . .	—	40	50
Indemnités de naissance . . .	—	10	20
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . .	—	10	10
Indemnités pour accidents du travail . . .	—	10	10
Majoration index . . .	—	44	56
Totaux . . .	—	310	340
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . .	—	200	250
Totaux généraux . . .	—	6 199	6 558
Arrondi à . . .	—	6 200	6 600

ART. 44.03. — *Subventions-traitements aux académies et écoles de dessin libres subventionnées* (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	—	5,9	4,9
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	—	5 364	4 496
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	—	321	269
— retenues sécurité sociale . . . . .	—	160	134
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	—	2 687	2 300
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	71
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	2 377	1 925
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	—	300	200
Totaux . . . . .	—	5 364	4 496
Allocations directes . . . . .	—	310	250
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	—	196	140
Allocations familiales . . . . .	—	40	40
Indemnités de naissance . . . . .	—	10	10
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	—	10	10
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	—	10	10
Majoration index . . . . .	—	44	40
Totaux . . . . .	—	310	250
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . . .	—	200	150
Totaux généraux . . . . .	—	5 874	4 896
Arrondi à . . . . .	—	5 900	4 900

ART. 44.04. — *Subventions de fonctionnement aux écoles de musique de première catégorie, ainsi qu'aux académies et écoles de dessin libres subventionnées.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	9,7	1,7	1,0

ART. 44.05. — *Subventions-traitements aux établissements d'enseignement artistique libres subventionnés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	42,1	—	—
	(En milliers de francs)		
Salaire proprement dit . . . . .	38 463	—	—
dont :			
— retenues veuves et orphelins . . . . .	2 318	—	—
— retenues sécurité sociale . . . . .	1 159	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Traitements barémiques . . . . .	19 010	—	—
Promotions de grade et augmentations barémiques . . . . .	—	—	—
Recrutements dans les limites des cadres . . . . .	—	—	—
Création de services ou d'emplois nouveaux . . . . .	—	—	—
Réduction pour départs et mises à la pension . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	17 653	—	—
Allocations pour fonctions supérieures . . . . .	—	—	—
Allocations de foyer et de résidence . . . . .	—	—	—
Majoration index . . . . .	—	—	—
Allocations de programmation . . . . .	1 800	—	—
Totaux . . . . .	38 463	—	—
Allocations directes . . . . .	2 012	—	—
<i>Décomposition :</i>			
Pécule de vacances . . . . .	1 684	—	—
Allocations familiales . . . . .	100	—	—
Indemnités de naissance . . . . .	50	—	—
Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles . . . . .	20	—	—
Indemnités pour accidents du travail . . . . .	20	—	—
Majoration index . . . . .	138	—	—
Totaux . . . . .	2 012	—	—

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Contributions patronales :			
— aux assurances sociales . . . .	1 600	—	—
Totaux généraux . . . .	42 075	—	—
Arrondi à . . . .	42 100	—	—

## SECTION 52.

## JEUNESSE ET LOISIRS.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.51. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités de formation de cadres.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . .	1,0	1,0	0,9
12.51.02. Autres initiatives . . . .	1,0	1,0	0,9

Effort particulier en vue de la formation des cadres.

ART. 12.52. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux enquêtes et expositions, aux services bibliographiques, aux publications, enregistrements et enquêtes de la Commission royale belge de folklore, à la publication du Guide des vacances, ainsi qu'à l'organisation de colloques, journées ou semaines d'études en Belgique, à l'initiative de l'Etat ou en collaboration avec les organisations reconnues ainsi qu'à l'aide aux organisations reconnues et aux conseils attachés à la direction générale en vue de leur participation à des activités similaires à l'étranger.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . .	0,4	—	—

Enquêtes et recherches liées à des actions prioritaires.

ART. 12.54. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives à l'organisation d'activités culturelles de diffusion, d'animation ou de création, à l'initiative de l'Etat ou avec son aide dans le cadre des organisations reconnues de jeunesse, de lecture publique et d'éducation permanente, des institutions et associations culturelles et des services publics culturels provinciaux.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . .	15,3	12,3	7,8

Extension du crédit, due notamment aux nombreuses activités « Journées Art et Vie » et animations extraordinaires et du RACC.

ART. 12.55. — Service de la lecture publique : dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les bibliothèques et les centres de lecture publique.

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . .	1,0	1,0	0,9

Achats d'ouvrages.

ART. 12.56. — Service de la jeunesse : dépenses courantes relatives :

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . .	0,5	0,8	0,8

12.56.01. Aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisations de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais du secrétariat du CJEF (arrêté royal du 28 août 1977) . . . .

Crédit indispensable pour assurer une politique efficace du Conseil dans ses missions et aide à la réalisation d'expérience pilote de participation des jeunes.

ART. 12.59. — Direction générale « Jeunesse et Loisirs » : dépenses courantes relatives aux expériences-pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (développement communautaire, environnement, actions expérimentales d'animation théâtrale et musicale, etc.).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques (civils) . . . .	17,7	16,6	9,3

Nécessité d'une politique de soutien aux expériences pilotes menées dans différents secteurs (développement communautaire, environnement, animation théâtrale, lecture publique...).

Programme « Education en milieu ouvert ».

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.42. — *Activités éducatives par et pour les personnes physiquement handicapées et les malades.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	1,0	1,0	1,0
Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.			

ART. 33.43. — *Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs selon le décret du 8 avril 1976).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	13,2	11,9	11,2
Crédit indispensable pour l'application du décret du 8 avril 1976.			

ART. 33.45. — *Subventions aux foyers culturels : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	4,8	3,5	2,5
Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971. — Classification des foyers culturels.			

ART. 33.46. — *Subventions pour la formation des cadres sur les plans national et régional des organisations de jeunesse et d'éducation permanente.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	0,2	0,2	0,2
Application du décret du 8 avril 1976.			

ART. 33.48. — *Subventions en livres et en monétaire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires ainsi que subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, aux bibliothèques destinées aux personnes physiquement handicapées et aux malades, aux associations nationales des bibliothécaires d'expression française et aux organismes de diffusion de la lecture publique (loi du 17 octobre 1921). — Prix des bibliothèques publiques et du jeu éducatif.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
-----------------------------	------	------	------

3332 Fins culturelles : institutions .	3,2	2,8	2,8
Crédit nécessaire pour 1980.			

ART. 33.58. — *Subventions aux maisons de jeunes et assimilées, aux maisons d'enfants : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	16,9	13,2	12,4
Application de l'arrêté royal du 22 octobre 1971.			

ART. 33.65. — *Subventions aux actions nationales et régionales d'éducation permanente pour les immigrés.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	6,8	6,8	5,3
Développement de la politique en faveur des organisations s'occupant d'immigrés.			

ART. 33.66. — *Fonds de promotion socio-culturelle des travailleurs : première et deuxième tranches du fonds créé par l'article 12 du décret du 8 avril 1976. Subventions aux organisations de promotion socio-culturelle des travailleurs.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	3,4	2,8	2,6
Application de l'article 12 du décret du 8 avril 1976.			

ART. 33.69. — *Subventions aux organismes de diffusion de moyens audio-visuels.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	34,0	—	—
33.69.01. Médiathèque de la Communauté française de Belgique . . . . .	34,0	—	—
Application de l'arrêté royal du 7 avril 1971.			

ART. 33.70. — *Subvention à l'ASBL « Intercommunale bruxelloise ».*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions .	—	—	—
	10,0	9,0	10,0
Crédit indispensable au bon fonctionnement de l'ASBL « Intercommunale bruxelloise ».			

ART. 33.71. — *Subventions aux centres d'expression et de créativité : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	10,0	10,0	---

Effort particulier en vue de développer l'aide aux centres d'expression et de créativité.

#### CHAPITRE IV.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

###### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 43.51. — *Subventions en livres et en numéraire aux bibliothèques ordinaires, indemnités aux bibliothécaires, ainsi que les subventions de fonctionnement aux bibliothèques du degré moyen et de grande importance, aux bibliothèques itinérantes, ainsi qu'aux écoles et stages pour la formation des cadres des bibliothèques publiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
435 Autres contributions spécifiques . . . . .	9,5	10,4	9,0

Crédit suffisant pour 1980.

#### SECTION 33.

##### EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

#### CHAPITRE I.

##### DEPENSES DE CONSOMMATION.

###### (Dépenses courantes pour biens et services.)

###### § 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.61. *Dépenses courantes pour installations sportives.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	0,1	0,2

Aménagement, entretien, réparation du Centre national des Sports et du Centre nautique d'Anderlecht.

ART. 12.63. — *Achat de médailles, prix, trophées, plaquettes.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,5	0,5	0,4

Prix attribués aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant dans la région bruxelloise.

ART. 12.64. — *Achat de matériel sportif non durable.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,8	0,5	0,2

Achat de matériel sportif non durable (ballons, filets, raquettes, voiles, etc.) pour le Centre national des Sports et le Centre nautique d'Anderlecht.

Achat de matériel de literie pour le Centre national des Sports (pour moitié de sa capacité d'hébergement).

ART. 12.65. — *Dépenses courantes relatives aux expériences pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (animation de plaines de jeux, sport pour tous, animation de piscines, etc.) (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	---	0,3	4,1

#### CHAPITRE III.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

###### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.66. — *Plaines et installations de jeux et de sports.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	8,5	8,2	7,5

Application de l'arrêté royal du 18 février 1961.

ART. 33.72. — *Subventions aux organisations sportives scolaires et universitaires francophones.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	1,8	1,4	1,4

Intervention dans les rémunérations des moniteurs, dans les frais d'administration et dans les coûts d'entretien des installations.

ART. 33.73. — *Subventions en vue de promouvoir la pratique des sports chez les handicapés.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	1,5	1,2	0,7

Application du décret du 5 juillet 1976.

## SECTION 54.

### ARTS ET LETTRES.

#### Crédits pour activités culturelles.

#### CHAPITRE I.

#### DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

#### § 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.20. — *Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion des arts et des lettres et à la protection du patrimoine culturel : organisation d'expositions, d'enquêtes, de réunions et de colloques, de représentations théâtrales, acquisitions de livres, mise en valeur de biens culturels mobiliers, diffusion des publications éditées par, ou avec l'aide du département.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	13,5	12,0	7,6

Crédit nécessaire, à concurrence de :

- 3 400 000 francs, à la réalisation de la convention passée entre l'Etat et l'ASBL Maison de la Francité;
- 3 400 000 francs à la réalisation de la convention passée entre l'Etat et l'ASBL Maison de la Culture de Woluwe-Saint-Pierre;
- 650 000 francs, à la réalisation de la convention passée entre l'Etat et la compagnie théâtrale Le Plan K;
- 1 245 000 francs, à la prise en charge par l'ASBL Le Nouveau Botanique des frais résultant du chauffage, de l'éclairage, etc. du bâtiment du Botanique, propriété de l'Etat.

Autres bénéficiaires :

- Archives de l'architecture moderne: 500 000 francs. Réalisation d'une exposition au Parc Léopold;
- ASBL Arts et Survie: 100 000 francs. Edition du livre: *Portrait intérieur*;
- Centre communautaire de Joli-Bois: 50 000 francs. Interventions pour l'organisation d'expositions.
- Société des Expositions du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles: 100 000 francs. Participation du département dans les frais d'organisation de l'exposition « Tremplin »;
- Quartier « Breughel »: 75 000 francs;
- Musée de la Littérature: 250 000 francs. Réalisations de montages audio-visuels sur la littérature et le théâtre;
- Vitrine du théâtre belge dans le cadre d'Europalia: 200 000 francs;

- Ciné Rio: 480 000 francs;
- Action Communauté française: 900 000 francs;
- Maison de la Bellonne: 550 000 francs;
- Revue « Alternative théâtre »: 400 000 francs;
- Compagnie Jacques Gueux: 200 000 francs pour la reprise du spectacle de Jean Prolo à Bruxelles;
- Compagnie du Sygne: 1 000 000 de francs pour la réalisation du spectacle « Minetti, portrait d'artiste en vieil homme ».

ART. 12.21. — *Promotion du film.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	2,0

(En milliers de francs)

12.21.02. Aide aux ateliers des écoles cinématographiques (pour mémoire) . . . . .	—	—	2 000
--	---	---	-------

ART. 12.22. — *Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de concerts; enregistrements d'œuvres musicales et acquisitions d'enregistrements; commandes d'œuvres à des compositeurs de musique.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	1,5	1,1	2,1

(En milliers de francs)

- Organisation de concerts symphoniques et de musique de chambre, de manifestations musicales diverses . . . . . 1 100 816 716
- Augmentation de 284 000 francs.
- Demande croissante des concerts, de manifestations diverses.
- Promotion de la jeune musique et de la chanson française . . . . . 400 284 1 384
- Augmentation de 116 000 francs.
- Interventions en faveur du grenier aux chansons, des Jundis d'Horrence.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

#### Autres subventions aux entreprises.

ART. 32.01. — *Théâtres dramatiques.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	79,6	66,0	69,5

Réduction de 13 600 000 francs.

Subvention en faveur des théâtres agréés (arrêté royal du 9 octobre 1957) : Théâtre royal des Galeries, Théâtre du Rideau de Bruxelles, Théâtre de l'Esprit frappeur, Atelier de la Recherche sur la Communication, Théâtre du Parc.

ART. 32.03. — *Subventions en faveur des troupes permanentes qui ne remplissent pas les exigences statutaires.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	—	—	—
	17,0	14,8	17,1
Augmentation de 2 200 000 francs.			

Subventions en faveur de la compagnie Claude Volter, du Théâtre provisoire, du Théâtre élémentaire, du Plan « K », du Théâtre des Quatre sous et de la compagnie Yvan Baudouin.

ART. 32.05. — *Subventions aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs pour l'enfance et la jeunesse, aux théâtres universitaires, aux théâtres professionnels, semi-professionnels et amateurs d'éducation populaire.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	—	—	—
	5,0	4,8	4,5
Augmentation de 200 000 francs.			

Application de la politique découlant des Etats généraux du théâtre amateur : charges de personnel et/ou frais d'administration.

Subventions en faveur des troupes professionnelles enfants et adultes (Galopins, Isocèle, Ratinet, Coeurs de bois, Péruchet, Toone, Méridien, Ile Saint-Louis, Théâtre de tous les jours).

Subventions en faveur des troupes amateurs enfants et adultes (Comédiens normaliens, Théâtre Jeunes Anderlecht, Triboulet, compagnie Locamor, Campus, U.L.B.).

Subvention au Théâtre wallon.

ART. 32.10. — *Subvention pour la réalisation de spectacles expérimentaux, d'essai et de recherche. — Aides à la première création. — Subvention à l'animation culturelle par le théâtre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	—	—	—
	8,2	8,2	7,0
(En milliers de francs)			
32.10.02. Autres réalisations, aides et subventions . . . . .	8 200	8 200	7 000

Accroissement du nombre d'interventions en faveur des démarches de recherches, essais et expérimentations en matière théâtrale.

Aide à l'écriture d'œuvres dramatiques.

Mesures d'encouragement en faveur du jeune théâtre.

ART. 32.11. — *Subventions aux théâtres de l'enfance et de la jeunesse : compagnies professionnelles agréées dans le cadre du décret du 25 juin 1973.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
322 Autres subventions aux entreprises privées . . . . .	—	—	—
	16,0	12,0	11,5
Augmentation de 4 000 000 de francs.			

Augmentation des subventions reliées à l'index-pivot du 1<sup>er</sup> janvier 1975 et reconnaissance de nouvelles compagnies. Subvention en faveur du Théâtre de la vie, des Comédiens de l'enfance, des Jeunesses poétiques, du Théâtre Benjamin.

#### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.01. — *Subventions aux associations de concerts, opéras et ballets non permanents.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	—	—	—
	0,1	0,1	0,1
Subvention à l'ASBL l'Atelier.			

ART. 33.07. — *Subventions et bourses aux artistes, aux associations, établissements publics pour leurs activités, expositions et initiatives diverses en faveur des arts plastiques, subventions aux organismes de diffusion des arts plastiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	—	—	—
	0,8	0,6	0,4

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
33.07.01. Subvention à l'ASBL Archives de l'architecture moderne . . . . .	—	—	—
	600	400	300
33.07.02. Autres subventions . . . . .	200	200	100

Augmentation de 200 000 francs.

Adaptation du montant de la subvention à l'ASBL Archives de l'architecture moderne.

Ocroti de subventions en faveur de groupements en vue de leur permettre la réalisation de leurs activités en faveur des arts.

ART. 33.08. — *Lettres belges d'expression française.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	—	—	—
	5,3	5,2	4,2

(En milliers de francs)

33.08.02. Subventions et bourses aux écrivains, aux comédiens et aux metteurs en scène. Subventions aux revues, aux organismes de diffusion des lettres et de la poésie, aux organismes littéraires. — Subventions à l'édition . . . . .	5 600	4 900	3 900
--	-------	-------	-------

33.08.03. Maison Camille Lemonnier 300 300 300  
 Augmentation de 100 000 francs.  
 Subventions à des revues littéraires, à des organismes de diffusion des lettres et de la poésie.  
 Aide à l'écriture d'œuvres littéraires.  
 Organisation de colloques et de manifestations littéraires.  
 Promotion de l'art oratoire.  
 Réédition d'œuvres littéraires et/ou d'ouvrages consacrés au patrimoine bruxellois.

ART. 33.16. — *Festivals de musique, d'arts lyrique et dramatique.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,5	0,4	0,4

Augmentation de 100 000 francs.  
 Subventions aux festivals d'art dramatique, musical ou lyrique organisés (arrêtés royaux des 1<sup>er</sup> août 1964 et 18 novembre 1965).  
 Adaptation aux besoins réels.

#### CHAPITRE IV.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

###### Transferts de revenus à l'enseignement libre.

ART. 44.11. — *Subvention à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	0,1	0,1	0,1

#### SECTION 55.

##### ARTS ET LETTRES.

###### Crédits pour activités scientifiques.

#### CHAPITRE I.

##### DEPENSES DE CONSOMMATION. (Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.45. — *Protection et mise en valeur du patrimoine culturel. — Permanences d'information. — Dépenses de toute nature.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—

123 Achats spécifiques . . . . . 3,4 3,0 0,2  
 Augmentation de 400 000 francs.

Réalisation et publication d'ouvrages consacrés à l'inventaire architectural de Bruxelles.

Etudes sur les tendances de l'architecture et de l'urbanisme à Bruxelles : 500 000 francs.

Edition d'une brochure consacrée à la rue aux Laines : 400 000 francs.

Réalisation de vidéogrammes sur le patrimoine architectural de Bruxelles : 500 000 francs.

Intervention en faveur de l'ASBL. Patrimoine artistique : 2 000 000 de francs.

#### CHAPITRE III.

##### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

###### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.27. — *Subventions pour associations et établissements publics en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—

3332 Fins culturelles : institutions . . . . . 0,3 0,3 0,3  
 Subventions en faveur d'associations et d'établissements publics afin, de leur permettre de poursuivre leurs activités en faveur de l'archéologie et du patrimoine artistique.

ART. 33.28. — *Organismes qui assurent une action éducative dans les musées de l'Etat.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,8	0,6	0,6

(En milliers de francs)

33.28.02. Services éducatifs des musées royaux des beaux-arts de Belgique . . . . .	400	200	300
33.28.03. Services éducatifs des musées royaux d'art et d'histoire . . . . .	400	400	300

Augmentation de 200 000 francs.  
 Adaptation aux besoins réels.

ART. 33.29. — *Subventions à la Fondation égyptologique Reine Elisabeth et à la Fondation assyriologique G. Dossin.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,6	0,4	0,4

Augmentation de 200 000 francs en faveur de la Fondation égyptologique Reine Elisabeth (soit 400 000 francs).

— Fondation assyriologique G. Dossin : 200 000 francs.

SECTEUR CLASSES MOYENNES.	(En millions de francs)
SECTION 31.	<i>Classification économique :</i>
FORMATION PROFESSIONNELLE.	1980 1979 1978
CHAPITRE IV.	443 Contributions pour autres frais
TRANSFERTS DE REVENUS	de fonctionnement de l'ensei-
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.	gnement . . . . .
Transferts de revenus à l'enseignement libre.	436,5 404,7 376,1
	44.01.01. Wallonie . . . . .
	348,0 343,1 320,8
	44.01.02. Bruxelles-Capitale . . . . .
	51,5 61,6 55,3
	44.01.03. Communauté . . . . .
	37,0 — —

ART. 44.01. — *Depenses d'enseignement pour la formation permanente dans les classes moyennes.*

La formation permanente dans les Classes moyennes est organisée par l'arrêté royal du 4 octobre 1976.

La répartition des besoins s'établit comme suit :

Postes	(En milliers de francs)			
	Crédits proposés	44.01.01 Wallonie	44.01.02 Bruxelles	44.01.03 Communauté
1. Frais de personnel du Secrétariat de l'Institut francophone	60 328	27 994	2 106	30 228
2. Frais d'organisation et de fonctionnement de l'Institut francophone	18 130	10 373	985	6 772
3. Allocations d'étude	--	--	--	--
4. Subventions accordées à l'Institut pour l'organisation et le fonctionnement des activités de formation permanente				
40. Subventions pour le fonctionnement des Centres de formation permanente	140 791	119 415	21 376	--
41. Rémunérations et honoraires pour les prestations des professeurs, moniteurs et conférenciers	161 635	139 878	21 757	--
42. Frais forfaitaires pour les activités organisées par les associations professionnelles et interprofessionnelles	4 006	3 208	798	--
43. Frais de coordination pour les cours de chef d'entreprise	950	700	250	--
44. Frais de participation aux activités agréées	9 120	8 730	390	--
45. Indemnités aux Secrétaires d'apprentissage	26 317	23 404	2 913	--
Produits de placement de fonds (en déduction du poste 4)	1 377	1 102	275	--
Sous-total 4	341 442	294 233	47 209	--
Crédit réservé par la revalorisation de la fonction des Secrétaires d'apprentissage	16 600	15 400	1 200	--
Total 4	358 042	309 633	48 409	--
Totaux généraux	436 500	348 000	51 500	37 000

ART. 44.02. — *Indemnités de promotion sociale aux jeunes travailleurs indépendants et aidants.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement	0,2	0,2	0,2
44.02.01. Wallonie	0,1	0,1	0,1
44.02.02. Bruxelles-Capitale	0,1	0,1	0,1

Statu quo.

Ce crédit est destiné à l'octroi de l'indemnité de promotion sociale qui, en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1963 et ses arrêtés royaux d'exécution, peut être allouée aux jeunes travailleurs indépendants et aidants qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale ou pour améliorer leur qualification professionnelle.

## SECTEUR COMMUNICATIONS.

## SECTION 31.

## ENSEIGNEMENT.

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

ART. 43.01. — *Subvention à l'école provinciale de Batellerie  
J. Dubrucq à Bruxelles.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
435 Autres contributions spécifiques	0,1	0,1	—

Crédit destiné à l'achat de matériel didactique professionnel.

Crédit destiné à Bruxelles-Capitale.

## Transferts de revenus à l'enseignement libre.

ART. 44.04. — *Subventions aux écoles de batellerie.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
443 Contribution pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre	0,1	0,1	0,1

Crédit destiné à l'achat de matériel didactique professionnel des différentes écoles pour enfants de bateliers.

Ecole Saint-Jacques de bateliers à Namur . . . . . 30 000

Pensionnat pour enfants de bateliers à Mont-sur-Marchienne . . . . . 30 000

Total . . . . . 60 000

Crédit destiné à la Wallonie.

## SECTION 32.

## COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.20. — *Commissariat général au tourisme : publicité, relations publiques, production et diffusion de matériel de propagande (imprimés, photos, matériel d'exposition), participations, frais de fonctionnement et d'équipement des bureaux à l'étranger.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques	106,8	106,0	102,8

Le crédit se décompose comme suit :

(En milliers de francs)

## A. Promotion à l'étranger.

1. Publicité, relations publiques	18 262
2. Editions	16 187
3. Expositions, manifestations	2 698
4. Films, photos	1 350
5. Budgets bureaux à l'étranger et aux frontières	56 178
6. Transports et emballage	2 160
7. Honoraires	2 660

## B. Promotion à l'intérieur.

1. Publicité, relations publiques	4 220
2. Editions	1 595
3. Manifestations	1 090
4. Honoraires	400

Total . . . . . 106 800

Le crédit sollicité doit permettre :

— De maintenir les programmes publicitaires et les éditions pour la promotion du tourisme en Belgique et à l'étranger;

— De faire face aux frais de gestion et d'équipement des maisons à l'étranger et des bureaux d'accueil aux frontières;

— De maintenir les expositions et manifestations touristiques en Belgique et à l'étranger et de produire des films sur les régions touristiques de notre pays.

Ce crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté française.

ART. 12.21. — *Dépenses résultant de la réalisation d'études de marchés et enquêtes relatives à l'infrastructure touristique.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques	2,0	1,9	1,9

Le crédit proposé est nécessaire pour réaliser « l'étude de la promotion du tourisme, notamment rural, dans la région Croix-Scaille-Semois et dans l'optique d'un parc naturel régional des Ardennes ».

Ce crédit est destiné à la Wallonie.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.02. — *Subventions aux syndicats d'initiative, aux groupements régionaux de syndicats d'initiative, aux fédérations provinciales touristiques et aux lignes et associations touristiques.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3362 Autres transferts institutions . . . . .	18,5	14,0	12,7
33.02.01. Wallonie . . . . .	14,0	14,0	12,2
		(0,2)	

33.02.02. Bruxelles-Capitale . . . . . 4,5 — 0,5  
Règlement de base : arrêté royal du 14 février 1967 réglant l'octroi de subventions de propagande touristique.

Les crédits ont été calculés sur la base des prévisions suivantes :

(En milliers de francs)	
01. Wallonie :	
Syndicats d'initiative et groupements régionaux . . . . .	6 450
Fédérations provinciales . . . . .	6 750
Ardenne-Meuse et TCB . . . . .	800
Total pour le 01 . . . . .	14 000

02. Bruxelles-Capitale :  
  Syndicats d'initiative, ligues et associations touristiques, TIB . . . . . 4 500

ART. 33.03. — *Subventions aux organismes nationaux de tourisme : cotisations, participations, etc.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3332 Fins culturelles : institutions . . . . .	0,9	0,9	0,9

Le crédit correspond aux cotisations et participations à divers organismes.

Ce crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté.

#### Transferts de revenus à l'étranger.

ART. 34.01. — *Subventions aux organismes internationaux de tourisme : cotisations, participations, etc.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	2,7	2,7	1,9

(En milliers de francs)

341 Organisations internationales établies dans le pays . . . . .	100
342 Organisations internationales à l'étranger . . . . .	2 600

Total . . . . . 2 700

Le crédit est établi sur base des cotisations et participations à divers organismes. Il est destiné à l'ensemble de la Communauté.

#### CHAPITRE IV.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 41.01. — *Subventions aux associations pour le tourisme social.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

410 Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise . . . . . 3,5 1,5 1,5

Règlement de base : arrêté royal du 23 janvier 1951 et arrêté royal du 2 mars 1956, relatifs à l'allocation de subventions en vue de promouvoir les vacances ouvrières et le tourisme populaire.

Le crédit est destiné à l'octroi de subventions à des organismes privés pour la propagande en faveur du tourisme social ainsi qu'à une intervention de l'Etat dans les loyers d'établissements de tourisme par relais en faveur d'associations de jeunesse.

Le lancement d'une nouvelle action de promotion touristique par l'animation justifie l'augmentation de crédit.

Le crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté.

#### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 43.01. — *Subsides aux stations thermales.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—
435 Autres contributions spécifiques . . . . .	3,5	3,5	3,5

Règlement de base : arrêté du Régent du 31 mai 1946 établissant un régime de financement par l'Etat des stations thermales d'intérêt général.

Le crédit sollicité est destiné au développement de l'équipement thermal scientifique, du tourisme réceptif et de la propagande en faveur du thermalisme pour les stations d'intérêt général de Spa et de Chaudfontaine.

Ce crédit est destiné à la Wallonie.

#### SECTION 33.

#### AERONAUTIQUE.

#### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

#### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.03. — *Subvention au Centre national de vol à voile, ASBL, au titre d'intervention de l'Etat dans les frais de fonctionnement du Centre ainsi que dans les dépenses d'acquisition de matériel volant et d'octroi d'allocations de vol (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . . — 4,8 4,6

Ce crédit est transféré à l'article 33.74 de la section 33, secteur Culture française.

ART. 33.04. — *Bourses. — Prix. — Prêts* (pour mémoire).

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages	—	0,1	—

Ce crédit est supprimé.

#### SECTION 34.

#### MARINE ET NAVIGATION INTERIEURE.

#### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

#### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.02. — *Subventions aux œuvres éducatives en faveur des marins et de la jeunesse maritime* (pour mémoire).

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3362 Autres transferts : institutions	—	0,1	0,1

Ce crédit est transféré à l'article 33.75 de la section 33, secteur Culture française.

## SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

## A. Matières culturelles.

## SECTION 31.

## ENSEIGNEMENT.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.43. — Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	349,0	334,7	329,8

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
12.43.01. Wallonie . . . . .	291,1	276,9	—
12.43.02. Bruxelles-Capitale . . . . .	57,9	57,8	—
Totaux . . . . .	349,0	334,7	329,8

Dépenses effectuées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires.

L'augmentation du crédit est due principalement à la hausse de l'index.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENU  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.41. — Prise en charge par l'Etat :

— des frais d'instruction et des allocations d'études visés par les articles 11, 12 et 13 de la loi du 28 juin 1956;

— des frais d'instruction des orphelins visés par l'article 14 de la loi du 28 juin 1956 précitée.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
3331 Fins culturelles : ménages . . . . .	0,5	0,6	0,6
33.41.01. Wallonie . . . . .	0,4	0,5	—
33.41.02. Bruxelles-Capitale . . . . .	0,1	0,1	—

Totaux . . . . .	0,5	0,6	0,6
------------------	-----	-----	-----

Subventions allouées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires.

## SECTION 32.

## SANTE PUBLIQUE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.41. — Campagnes nationales en matière d'information concernant la contraception et l'éducation sanitaire.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	32,8	21,1	12,3

Subventions allouées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires ou à caractère facultatif et achat par l'Etat de biens non durables et de services.

Le crédit doit permettre non seulement de subventionner des cours, des réunions et des publications en matière de contraception, mais est également destiné à des programmes d'information dans le cadre de la lutte contre l'abus du tabac, sur l'usage des médicaments, etc.

Crédits relatifs à l'ensemble de la Communauté française.

ART. 12.45. — Travaux dans les auberges de jeunesse construites par le Département et appartenant à l'Etat (pour mémoire).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	—	0,2	—
		(0,2)	

Ces dépenses seront dorénavant supportées par le secteur Communications.

ART. 12.47. — Dépenses en matière de contrôle médico-sportif.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	7,8	6,3	6,3
12.47.01. Wallonie . . . . .	6,3	6,3	—
12.47.02. Bruxelles-Capitale . . . . .	1,5	—	—
Totaux . . . . .	7,8	6,3	6,3

Dépenses effectuées en vertu d'arrêtés royaux réglementaires ou de contrats.

L'augmentation est due à l'inscription d'un crédit au profit de Bruxelles-Capitale.

## SECTION 33.

(En millions de francs)

## FAMILLE.

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
123 Achats spécifiques . . . . .	0,2	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Achat d'insignes pour aides familiales, etc.

## CHAPITRE III.

## TRANSFERTS DE REVENUS

## A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## CHAPITRE III.

## TRANSFERTS DE REVENUS

## A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.45. — *Subsides aux associations organisant des cours, conférences et journées d'étude en vue de promouvoir l'éducation familiale.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
3312 Aide sociale : institutions . . . . .	8,9	5,6	3,1
33.45.01. Wallonie . . . . .	7,6	5,6	—
		(0,1)	
33.45.02. Bruxelles-Capitale . . . . .	1,3	—	—
Totaux . . . . .	8,9	5,6	3,1

Subsides alloués en vertu d'un arrêté royal réglementaire.

La hausse du crédit provient de l'extension des activités à subventionner.

ART. 33.17. — *Subsides à des organismes d'études, d'orientation et de coordination en matière sociale.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
3312 Aide sociale : institutions . . . . .	2,4	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Pour l'année 1980 un subside de 2 400 000 francs a été inscrit en vue de couvrir les frais de fonctionnement de quatre organismes à caractère social, à savoir :

1. Le centre d'études et de documentation sociales de la province de Liège.
2. Le centre de documentation et de recherche sociales « Cedores » à Marcinelle.
3. Le comité belge de service social et d'action sociale à Bruxelles.
4. Le centre d'études et de documentation sociales de la province de Namur.

ART. 33.19. — *Subventions aux centres de service social.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
3312 Aide sociale : institutions . . . . .	107,2	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Arrêté royal du 24 novembre 1978 (région wallonne).

Le crédit 1980 est basé sur l'octroi de subventions en faveur de :

a) 37 centres agréés utilisant 187 professionnels qualifiés à temps plein.

b) (à dater au 1 juillet 1980) :

- l'agrément d'un Centre (4 professionnels qualifiés);
- une extension du personnel qualifié des Centres agréés portant sur 28 professionnels.

ART. 33.65. — *Subsides à des organismes d'études, d'éducation, d'aide et de protection familiales, ainsi qu'aux centres de formation d'aides familiales et d'aides seniors.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
3312 Aide sociale : institutions . . . . .	875,4	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

## B. Matières personnalisables.

## SECTION 37.

## FAMILLE ET DEMOGRAPHIE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.51.04. — *Etudes et enquêtes (crédit de politique scientifique).*

Centre d'études de la population et de la Famille.

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—
126 Coûts de prestations, d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	24,4	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Le crédit doit permettre d'aborder les études et enquêtes sociologiques à entreprendre par divers centres universitaires et de chercheurs.

ART. 12.69. — *Propagande. — Frais de réceptions et de cérémonies. — Dépenses de toute nature.*

(<sup>1</sup>) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

## Répartition :

(En milliers de francs)

1. Subventions aux services d'aide aux familles et aux services d'aide aux personnes âgées . . .	849 500
2. Subventions aux centres de formation d'aides familiales et aux centres de formation d'aides seniors . . . . .	10 700
3. Subventions d'encouragement . . . . .	1 300
4. Promotion du travail social en faveur des personnes âgées, entre autres le reclassement social et les loisirs . . . . .	500
5. Promotion du travail social . . . . .	300
6. Subside à des organismes de consultations pré-matrimoniales, matrimoniales et familiales . . .	13 100
Totaux . . . . .	875 400

Poste 1 : Les dispositions de l'arrêté royal du 14 novembre 1978 modifiant l'arrêté royal du 16 octobre 1975 et les arrêtés royaux modificatifs des 11 mars 1976 et 2 juin 1977 (région wallonne) orientées en ordre principal vers la revalorisation de la fonction d'aide familiale, ainsi que l'agrément de nouveaux services sont à la base d'une hausse sensible du nombre d'heures de prestations, plus particulièrement en 1978 et 1980.

Nombre d'heures de prestation :

1977 (chiffres définitifs) : 2 884 435;
1978 (chiffres définitifs) (± 14,5 p.c.) : 3 299 508;
1979 (± 9,7 p.c.) : 3 619 230;
1980 (± 14 p.c.) : 4 125 922.

Dépenses 1980 :

— Coût moyen horaire : 202,32 francs.

Subventions . . . . .	F 834 756 539
Primes — emploi (°) :	
506 692	
$4\ 125\ 922 - 3\ 619\ 230 = \frac{506\ 692}{1\ 750} = 290 \times 25\ 000$	7 250 000
Cours perfectionnement (°) . . . . .	7 500 000
Crédit nécessaire . . . . .	F 849 506 539
Arrondi à . . . . .	F 849 500 000
Index (1 tranche) . . . . .	F 16 695 000

Poste 2 : Le crédit est basé sur 18 cycles de formation d'aides seniors à ± 172 500 francs = 3 100 000 francs et sur 22 cycles de formation d'aides familiales à ± 345 000 francs = 7 600 000 francs.

Poste 3 : Concerne des subventions non réglementaires accordées à des associations à caractère social ou familial : éducation familiale, travail social général, travail social spécialisé, coordination du service social, et des subventions

octroyées exceptionnellement à l'occasion de congrès organisés par parcelles associations : 1 300 000 francs.

Poste 4 : Le crédit tend à permettre la promotion de travail social en faveur des personnes âgées, notamment par l'aide financière aux associations et œuvres assurant le reclassement social et les loisirs des personnes âgées : 500 000 francs.

Poste 5 : Concerne l'intervention en faveur des organisations coordinatrices qui s'occupent du service social : 300 000 francs.

Poste 6 : Le crédit repose sur de nouvelles dispositions modificatives, à savoir :

— l'augmentation de la subvention pour les consultations non médicales calculée sur une base horaire;

— un assouplissement des conditions d'octroi de la subvention pour les réunions d'équipe.

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

ART. 43.65. — *Subsides à des organismes d'études, d'éducation, d'aide et de protection familiales, ainsi qu'aux centres de formation d'aides familiales et d'aides seniors.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
435 Autres contributions spécifiques	314,2	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

## Répartition :

(En milliers de francs)

1. Subventions aux services d'aide aux familles et aux services d'aide aux personnes âgées . . .	307 400
2. Subventions aux centres de formation d'aides familiales et aux centres de formation d'aides seniors . . . . .	5 900
3. Subsides à des organismes de consultations pré-matrimoniales, matrimoniales et familiales . . .	900
Totaux . . . . .	314 200

Poste 1 : Les dispositions de l'arrêté royal du 14 novembre 1978 modifiant l'arrêté royal du 16 octobre 1975 et les arrêtés royaux modificatifs des 11 mars 1976 et 2 juin 1977 (région wallonne), et surtout l'agrément de nouveaux services créés par les centres publics d'aide sociale ont contribué à une augmentation très élevée du nombre d'heures de prestation.

Nombre d'heures de prestation :

1977 (chiffres définitifs) : 870 605;
1978 (± 23 p.c.) : 1 069 102;
1979 (± 23,5 p.c.) : 1 320 340;
1980 (± 23,5 p.c.) : 1 630 619.

(°) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

(°) Non indexé.

Dépenses 1980 :  
— Coût moyen horaire : 185,13 francs.

Subventions . . . . .	F	301 876 495
Primes — Emploi (°) :		
1 630 619 — 1 320 340 =		$\frac{310\ 279}{1\ 750} = 177 \times 25\ 000 = 4\ 425\ 000$
Cours de perfectionnement (°) . . . . .		1 100 000
Crédit nécessaire . . . . .	F	307 401 495
	Arrondi à	F 307 400 000
Index (1 tranche) . . . . .	F	6 038 000

Poste 2 : Le crédit sollicité est basé sur :  
8 cycles seniors à ± 172.500 francs ± 1 400 000 francs;  
13 cycles juniors à ± 345 000 francs ± 4 500 000 francs.

Poste 3 : Compte tenu de l'agrément éventuel de deux centres de consultations prématrimoniales, matrimoniales et familiales, les dépenses sont estimées à 900 000 francs.

## SECTION 38.

## HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services.

## ART. 12.23. — Prophylaxie générale.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	11,5	(°)	(°)

## Répartition :

(En milliers de francs)

1. Protection contre les maladies transmissibles et mesures d'urgence contre les épidémies . . . . .	11 300
2. Prophylaxie des maladies vénériennes, interventions dans les frais de traitement . . . . .	200
Total . . . . .	11 500

## ART. 12.35. — Subsidés aux organismes éducatifs ou prophylactiques sanitaires.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	425,9	(°)	(°)

## Répartition :

(En milliers de francs)

1. Subsidés aux organismes et groupements qui participent par l'étude, la propagande ou la prophylaxie à l'amélioration de la santé publique, à savoir : ligue nationale, congrès, fondations d'études :	
011 Maisons d'accueil pour jeunes mères . . . . .	—
012 Lutte contre l'alcoolisme. — Soins à domicile . . . . .	7 600
2. Action anticancéreuse . . . . .	32 600
3. Prophylaxie à la tuberculose . . . . .	80 000
5. Institutions d'accueil pour handicapés sociaux . . . . .	11 900
6. Hygiène mentale . . . . .	267 570
7. Phénylécétonurie . . . . .	12 230
8. Autres activités de médecine préventive (prévention suicides, télé-accueil) . . . . .	14 000
Total . . . . .	425 900

Poste 1 : Ces subsidés sont octroyés selon l'importance des activités déployées par les organismes qui ont instauré des journées d'études et des cours de perfectionnement ou qui s'occupent de la lutte contre certaines maladies sociales ou de soins à domicile.

Poste 2 : Les crédits prévus sont destinés à subsidier le dépistage et la prophylaxie du cancer dans les centres anticancéreux universitaires et dans les centres régionaux fonctionnant sous le contrôle des premiers.

Poste 3 : Le crédit est destiné à subsidier :

— Le fonctionnement des commissions sectorielles et les activités de l'Œuvre nationale belge contre la tuberculose en vue d'assurer la coordination de la lutte contre la tuberculose;

— Le dépistage et la prophylaxie de la tuberculose par les équipes socio-prophylactiques;

— La prémonition de la tuberculose au moyen de BCG-vaccination.

L'augmentation du crédit résulte de l'indexation.

Poste 5 : Le crédit est nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement sur base du nombre de handicapés sociaux hébergés et la rétribution des directeurs des établissements agréés hébergeant 15 handicapés sociaux au moins.

Poste 6 : Le crédit est nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement des centres agréés.

Poste 7 : Application de l'arrêté royal du 13 mars 1974.

Poste 8 : Il s'agit d'une intervention dans les frais de ces centres.

## ART. 12.36. — Propagande pour le recrutement de personnel infirmier. — Dépenses de toute nature.

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,3	(°)	(°)

(°) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

(°) Non indexé.

ART. 12.39. — *Éducation et information sanitaires de la population.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	20,0	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Une partie du crédit sollicité est réservé à la Croix-Rouge de Belgique pour subsidier ses actions en la matière.

ART. 12.51.09. — *Études et enquêtes (crédit de politique scientifique).*

Classification économique : (En millions de francs)

	1980	1979	1978
126 Coûts de prestations d'utilité collective effectuées par des tiers . . . . .	4,3	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Le crédit doit permettre d'achever des études en cours.

### CHAPITRE III.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.22. — *Cours de perfectionnement pour infirmières, accoucheuses et autres auxiliaires médicaux.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1980	1979	1978
3322 Fins sanitaires : institutions . . . . .	0,1	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Pour permettre de subventionner l'organisation de cours postcolaires et de perfectionnement de façon à mettre les anciennes diplômées infirmières et accoucheuses ou autres auxiliaires médicaux au courant des techniques modernes et des nouvelles données médicales, médico-sociales ou légales intéressant leur profession.

Ces subsides sont octroyés sur la base du déficit accusé par les organismes organisateurs des cours.

(<sup>1</sup>) Anciennement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

### CHAPITRE IV.

#### TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

##### Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 41.32. — *Dotation annuelle au Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales destinée à couvrir ses interventions dans les taux d'intérêts des emprunts et les dépenses résultant de l'octroi de sa garantie relative aux créances dont question à l'article 6bis, § 2, 2°, respectivement c et d, de la loi du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux.*

Classification économique : (En millions de francs)

	1980	1979	1978
412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 (autres que sécurité sociale et entreprises publiques) . . . . .	30,5	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

La dotation annuelle dont question à l'article 41.32 (intérêts, intervention dans les taux d'intérêts,...) et à l'article 61.32 (amortissement et autres charges financières, intervention dans les amortissements, exécution de la garantie,...) est prévue à la loi du 6 juillet 1973, modifiant celle du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux. Le crédit sollicité se rapporte aux engagements pris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980.

##### Transferts de revenus aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 43.20. — *Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de l'Etat dans les charges d'intérêts d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959).*

(Le Trésor est autorisée à verser au Crédit communal de Belgique, à charge de régularisation ultérieure, les provisions nécessaires pour assurer le paiement de l'intervention de l'Etat aux échéances convenues.)

Classification économique : (En millions de francs)

	1980	1979	1978
434 Contributions pour charges d'intérêt . . . . .	0,8	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Par application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959 et en vertu de la convention conclue entre l'Etat belge et le Crédit communal de Belgique, l'Etat s'est engagé à prendre à sa charge aux échéances l'intérêt d'emprunts contractés auprès de cet organisme par les pouvoirs publics régionaux et locaux pour l'exécution de travaux au prorata de son intervention dans le coût de ces travaux.

Le crédit sollicité tient compte des charges réelles d'intérêt qui pèseront sur le budget de l'année 1980 (emprunts se rapportant aux engagements pris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980).

Les amortissements seront inscrits à l'article 63.20.

## SECTEUR AGRICULTURE.

## SECTION 31.

## FORMATION PROFESSIONNELLE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.22. — *Qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture : dépenses de toute nature relatives aux activités organisées par le Ministère de l'Agriculture.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
12.22.01. Wallonie . . . . .	0,5	0,6	0,6
12.22.02. Bruxelles-Capitale . . . . .	0,1		
Totaux . . . . .	0,6	0,6	0,6

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	0,6	0,6	0,6
Arrêté royal du 23 août 1974.			

## 12.22.01. Wallonie :

## 1. Conférences :

## a) Indemnités :

± 90 × 400 francs × 1,9222 F 69 000

## b) Autres frais :

± 90 × 1 000 francs . . . . . 90 000  
159 000

## 2. Séances d'études :

## a) Indemnités :

± 50 × 800 francs 1,9222 F 76 000

## b) Autres frais :

± 50 × 1 500 francs . . . . . 75 000  
151 000

3. Achats de matériel didactique . . . . . F 510 000

Total . . . . . F 510 000

Arrondi à . . . . . F 500 000

## 12.22.02. Bruxelles-Capitale :

## 1. Conférences :

## a) Indemnités :

± 60 × 400 francs × 1,9222 F 46 000

## b) Autres frais :

± 60 × 1 000 francs . . . . . 60 000

106 000

Total . . . . . F 106 000

Arrondi à . . . . . F 100 000

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

## Transferts de revenus à l'enseignement libre.

ART. 44.20. — *Subventions pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture. — Intervention dans les frais d'échange de jeunes agriculteurs belges et étrangers, ainsi que dans les frais de voyages d'études à l'étranger de jeunes agriculteurs professionnels ou de leurs représentants.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
44.20.01. Wallonie . . . . .	8,8	8,6	8,3
44.20.02. Bruxelles-Capitale . . . . .	0,1		
Totaux . . . . .	8,9	8,6	8,3
		(0,1)	

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
441 Contributions pour traitements du personnel de l'enseignement libre . . . . .	4,1	4,1	3,9
443 Contributions pour autres frais de fonctionnement de l'enseignement libre . . . . .	4,8	4,5	4,4
Totaux . . . . .	8,9	8,6	8,3

Arrêté royal du 23 août 1974.

## 44.20.01. Wallonie :

1. Conférences : ± 2 950 × 700 francs . . . . . F 2 065 000

2. Séances d'études : ± 1 000 × 1 750 francs . . . . . 1 750 000

3. Journées de perfectionnement :  
± 5 × 12 000 francs . . . . . 60 000

4. Journées de contact : ± 50 × 6 000 francs . . . . . 300 000

5. Cours par correspondance . . . . . 300 000

Total . . . . . F 4 475 000

Augmentation suivant l'index :		
4 475 000 × 0,9222 . . . . .	F	4 127 000
6. Echanges de jeunes agriculteurs belges et étrangers, voyages d'études à l'étranger, etc.		200 000
<b>Total général . . . . .</b>	<b>F</b>	<b>8 802 000</b>
Arrondi à . . . . .	F	8 800 000
44.20.02. Bruxelles-Capitale :		
Conférences : ± 75 × 700 francs . . . . .	F	52 500
Augmentation suivant l'index.		
52 500 × 0,9222 . . . . .		48 415
<b>Total . . . . .</b>	<b>F</b>	<b>100 915</b>
Arrondi à . . . . .	F	100 000

## SECTION 32.

## AGRICULTURE.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 2. — Achat de biens non durables et de services.

ART. 12.03. — Publications du service enseignement, information, documentation, vulgarisation (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
	—	3,9	3,5

Ce crédit est transféré au budget de l'Agriculture.

ART. 12.23. — Matériel audio-visuel : entretien, location. — Films, diapositives, photos : location, adaptation, doublage, projection, droits d'auteur pour films et disques. — Réalisation de diapositives (pour mémoire).

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
123 Achats spécifiques . . . . .	—	0,6	0,5

Ce crédit est transféré au budget de l'Agriculture.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENU  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.20. — Octroi d'une indemnité de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants.

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
3331 Transferts de revenus à des fins culturelles. — Ménages . . . . .	1,6	1,4	1,4

## Indemnités de promotion sociale :

a) aux jeunes indépendants et aidants qui ont suivi un cours de formation générale (arrêté royal du 2 juillet 1974) :

± 50 bénéficiaires × 2 000 francs . . . . . F 100 000

b) aux indépendants et aidants qui ont suivi un cours professionnel (arrêté royal du 27 mai 1975) :

± 60 bénéficiaires × 25 000 francs . . . . . 1 500 000

**Total . . . . . F 1 600 000**

Augmentation de 200 000 francs.

Ce crédit est destiné à la Wallonie.

3331 Transferts de revenus à des horticoles.

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
333 Transferts de revenus aux ménages et aux institutions sans but lucratif au service des ménages. — Fins culturelles . . . . .	0,3	0,3	—

Société royale et Ligue nationale du Coin de terre et du Foyer. — Jardins populaires (sections francophones) . . . . . F 150 000

Fédération royale des sociétés horticoles de Belgique (sections francophones) . . . . . 150 000

**Total . . . . . F 300 000**

Crédit inchangé.

Il est destiné à la Wallonie.

## SECTEUR AFFAIRES ECONOMIQUES.

## SECTION 31.

## RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques  
sans caractère d'entreprise.

ART. 41.01. — *Subvention à l'Institut pour l'encouragement de la Recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture (IRSI).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
412 Transferts de revenus aux institutions d'intérêt public sou-			
mises à la loi du 16 mars 1954	97,5	96,5	84,2

Subvention en vue de couvrir les besoins financiers résultant pour l'IRSI de l'octroi de bourses de doctorat.

Ce crédit est destiné à la Wallonie : 48 800 000 francs et à Bruxelles-Capitale : 48 700 000 francs.

ART. 41.07. — *Subvention au Collège interuniversitaire d'Etudes doctorales dans les sciences du management.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
413 Transferts de revenus aux autres institutions d'intérêt public sans caractère d'entreprise et non soumises à la loi du 16 mars 1954 . . . . .	9,5	9,2	9,4

Subvention en vue de couvrir les besoins financiers résultant pour le CIM de l'octroi de bourses de doctorat.

Ce crédit est destiné à la Wallonie : 6 300 000 francs et à Bruxelles-Capitale : 3 200 000 francs.

## SECTEUR DOTATIONS.

## SECTION 31.

## ARTS ET LETTRES.

## Crédits pour activités culturelles.

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de revenus aux fonds et aux institutions publiques  
sans caractère d'entreprise.

ART. 41.01. — *Subvention de fonctionnement à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

413 Transferts de revenus aux autres institutions d'intérêt public sans caractère d'entreprise et non soumises à la loi du 16 mars 1954 . . . . .	131,8	141,8	118,8
---	-------	-------	-------

Le crédit proposé permettra à la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles de poursuivre ses activités en matière préscolaire, postscolaire et culturelle ainsi qu'en matière d'enseignement compte tenu de la hausse des charges de personnel et du coût de la vie.

En 1979, la dotation proposée par le Gouvernement était de 115 millions de francs. Suite à des amendements votés par le Conseil culturel, 11,8 millions de francs prélevés sur les secteurs Santé publique et Famille et Communications ont été ajoutés au secteur Dotations. Par ailleurs, un complément de dotation exceptionnel s'élevant à 15 millions de francs a été ajouté par le feuillet de 1979.

Le crédit est destiné à la Communauté française : 65 900 000 francs et à Bruxelles-Capitale : 65 900 000 francs.

## SECTEUR EMPLOI ET TRAVAIL.

(En millions de francs)

## Matières personnalisables.

## SECTION 35.

## EMPLOI.

## CHAPITRE IV.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

## Transferts de revenus à la sécurité sociale.

ART. 42.01. — *Subventions à l'Office national de l'Emploi en matière d'emploi. — Formation professionnelle.*

## Formation professionnelle :

— *Achat d'immeubles, de matériel, etc., pour les centres de formation et de réadaptation professionnelles et les services médico-psychotechniques;*

— *Autres frais de formation professionnelle.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
424 Chômage :			
Formation professionnelle . . . . .	900,0	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

424 Chômage :

Formation professionnelle . . . . .	900,0	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
-------------------------------------	-------	------------------	------------------

Il s'agit de formation professionnelle dispensée dans :

— Les centres de l'Office :

a) Centres pour adultes;

b) Centres pour jeunes;

— Les centres agréés;

— Les centres créés en collaboration avec les entreprises ainsi que les expériences nouvelles dans le domaine.

Le crédit couvre les prestations sociales, les frais de personnel.

## SECTION 39.

## ACCUEIL.

## CHAPITRE I.

## DEPENSES DE CONSOMMATION.

(Dépenses courantes pour biens et services.)

## § 1. — Salaires et charges sociales.

ART. 11.10. — *Octroi d'une indemnité aux personnes appelées à aider moralement et/ou religieusement les travailleurs étrangers en Belgique.*

(<sup>1</sup>) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

## Classification économique :

(En millions de francs)

	1980	1979	1978
111 Salaire proprement dit . . . . .	9,0	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Cette intervention s'avère indispensable en égard à la présence d'un grand nombre de travailleurs migrants fréquemment accompagnés de leur famille et ne connaissant pas d'autres langues que la leur. Il est nécessaire, en effet, de les mettre à même d'exercer au mieux la pratique de leur culte et/ou de bénéficier du maximum d'aide morale.

§ 2. — *Achat de biens non durables et de services.*

ART. 12.24. — *Frais de voyage des familles et frais généralement quelconques pour l'information et l'intégration des travailleurs migrants.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
123 Achats spécifiques . . . . .	1,5	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

123 Achats spécifiques . . . . .	1,5	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
----------------------------------	-----	------------------	------------------

Le crédit comprend :

1. Intervention dans les frais de voyage de la famille des travailleurs migrants.

2. Frais généralement quelconques pour l'intégration des travailleurs migrants en vue de faciliter leur adaptation et d'améliorer la compréhension entre Belges et étrangers.

3. Publication de brochures d'information dans les langues utilisées par les travailleurs migrants.

## CHAPITRE III.

TRANSFERTS DE REVENUS  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de revenus aux ménages.

ART. 33.05. — *Subvention à l'ASBL « Centre d'initiation pour réfugiés et étrangers » et pour des cours de langues organisés par des services communaux et octroi de subsides aux comités régionaux d'accueil.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
33.12 Aide sociale : institutions . . . . .	8,3	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
33.62 Autres transferts : institutions . . . . .			

33.12 Aide sociale : institutions . . . . .	8,3	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
33.62 Autres transferts : institutions . . . . .			

1. Subvention à l'ASBL « Centre d'initiation pour réfugiés et étrangers ».

Cours de langues organisés par des services communaux : 4 000 000 de francs;

2. Octroi de subsides aux comités régionaux d'accueil : 4 500 000 francs.

ART. 33.14. — *Octroi de subsides aux conseils consultatifs communaux pour immigrés.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
33.62 Autres transferts : institutions	1,0	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

L'adaptation des immigrés ne peut réussir si ceux-ci sont tenus à l'écart des décisions qui les concernent. Il faut donc qu'ils y participent directement ou indirectement au sein de conseils consultatifs.

Ces conseils doivent être dotés des moyens financiers qui leur permettent de fonctionner efficacement et de réaliser leur mission d'intégration.

Il existe actuellement seize conseils consultatifs en Wallonie et neuf dans la région bruxelloise. Les frais de fonctionnement sont entièrement à charge des communes. Ces conseils consultatifs sont amenés à jouer indiscutablement un rôle essentiel dans l'adaptation des travailleurs migrants. Leur activité doit être encouragée.

ART. 33.15. — *Subsides aux associations créées afin de développer la politique d'accueil au bénéfice des associations et des familles. Subsides aux associations créées par les travailleurs migrants et subsides aux communes et services publics pour l'édition de publications à l'intention des travailleurs migrants.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
33.62 Autres transferts : institutions	2,5	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

1. Subsides aux associations créées afin de développer la politique d'accueil au bénéfice des associations et des familles.

Subsides aux associations créées par les travailleurs migrants.

2. Subsides aux communes et services publics pour l'édition de publications à l'intention des travailleurs migrants.

(<sup>1</sup>) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

## TITRE II.

## DEPENSES DE CAPITAL.

## PARTIE I.

CREDITS DESTINES A LA REALISATION  
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.

## SECTEUR CULTURE FRANÇAISE.

## I. COMMUNAUTE FRANÇAISE.

## SECTION 33.

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Construction de bâtiments dans le pays.

ART. 72.01. — *Achats de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	180 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	210 800
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	390 800

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	80 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	169 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnancement . . . . .	249 000

## Justification :

Réalisation de Auderghem (centre sportif). — Bruxelles (Théâtre national de Belgique). — Seneffe (Château). — Mouscron (Château). — Liège (Conservatoire de musique). — Wépion - La Marlagne (2<sup>me</sup> phase).

## CHAPITRE VIII.

## OCTROI DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.

## Octroi de crédits et participations à l'étranger.

ART. 83.01. — *Achat, construction, aménagement et premier équipement de centres sportifs et de centres culturels à l'étranger (pour mémoire).*

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	60 000
Engagements 1978 . . . . .	90 000
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	31 500
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	181 500
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	60 000
Ordonnancements 1978 . . . . .	90 000
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	31 500
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnancement . . . . .	181 500

## II. REGION DE LANGUE FRANÇAISE.

## SECTION 43.

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

## CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.22. — *Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations culturelles et sportives.*

52.22.03. Travaux immobiliers destinés à favoriser la pratique des sports amateurs.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	21 980
Engagements 1978 . . . . .	17 452
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	22 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	22 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	83 432

(En milliers de francs)	
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	21 980
Ordonnancements 1978 . . . . .	17 452
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	22 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	17 300
	-----
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	78 732

52.22.04. Equipement et aménagement d'associations culturelles (pour mémoire).

Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	4 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	-----
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	4 000

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	4 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	-----
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	4 000

## CHAPITRE VI.

### TRANSFERTS DE CAPITAUX

#### A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

##### Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.

Art. 63.01.01. — *Subventions à l'acquisition de bâtiments et aux travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinés à la culture, au sport et à la récréation.*

##### Classification économique :

633 Construction d'autres bâtiments.

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	2 189 566
Engagements 1978 . . . . .	670 666
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	653 060
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	652 160
	-----
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	4 165 332

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	1 026 349
Ordonnancements 1978 . . . . .	415 500
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	263 000
Crédits ajustés 1979 . . . . .	473 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	515 200
	-----
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	2 693 049

Art. 63.53.01. — *Subventions d'équipement et d'aménagement aux pouvoirs publics subordonnés à des fins culturelles et sportives (pour mémoire).*

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	2 500
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	-----
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	2 500

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	2 500
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	-----
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	2 500

Art. 63.53.01. — *Subventions d'équipement et d'aménagement immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés qui entreprennent des travaux de moins de deux millions de francs dans le dessein de développer l'infrastructure sportive.*

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	40 000
	-----
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	40 000

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	31 500
	-----
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	31 500

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Construction de bâtiments dans le pays.

ART. 72.01.01. — *Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	1 436 636
Engagements 1978 . . . . .	290 900
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	287 900
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	155 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	2 170 436

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	1 197 151
Ordonnancements 1978 . . . . .	230 000
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	242 500
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	122 000
Plafond nouveau d'ordonnancement . . . . .	1 791 651

*Justification :*

Le plan d'équipement prévoit la mise en adjudication des projets des centres culturels, sportifs et de loisirs, et après : Louvain-la-Neuve, Liège, Namur, Sart-Tilman, Anseremme, Engreux et Nivelles.

## SECTION 44.

## ARTS ET LETTRES.

## Crédits pour activités culturelles.

## CHAPITRE V.

## TRANSFERTS DE CAPITAUX

## A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.03.01. — *Restauration des monuments et édifices privés classés (loi du 7 août 1931) et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens privés et travaux de sauvegarde.*

*Classification économique :*

522 Autres transferts aux ménages.

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	77 424
Engagements 1978 . . . . .	28 734
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	13 151
Crédits ajustés 1979 . . . . .	62 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	57 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	238 309

Ordonnancements : (En milliers de francs)

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	54 518
Ordonnancements 1978 . . . . .	9 485
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	8 868
Crédits ajustés 1979 . . . . .	55 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	44 900
Plafond nouveau d'ordonnancement . . . . .	172 771

## CHAPITRE VI.

## TRANSFERTS DE CAPITAUX

## A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

## Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 63.04.01. — *Travaux subsidés. — Subsidés à l'exécution de travaux de restauration des monuments et édifices civils classés et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens publics.*

*Classification économique :*

635 Autres contributions d'investissements.

## I. Région wallonne.

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	110 404
Engagements 1978 . . . . .	40 633
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	104 196
Crédits ajustés 1979 . . . . .	6 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	53 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	314 233

Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	84 198
Ordonnancements 1978 . . . . .	13 940
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	71 013
Crédits ajustés 1979 . . . . .	5 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	39 900
Plafond nouveau d'ordonnancement . . . . .	214 051

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Construction de bâtiments dans le pays.

ART. 72.02.01. — *Restauration d'édifices classés ou d'ensembles architecturaux propriété de l'Etat et mise en valeur de sites archéologiques à l'initiative de l'Etat.*

*Classification économique :*

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	1 000
Engagements 1978 . . . . .	584
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	16
Crédits ajustés 1979 . . . . .	4 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	5 500
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	11 100

(En milliers de francs)	
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	1 000
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	4 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	4 400
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	9 400

## III. REGION BRUXELLOISE.

## SECTION 51.

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés.

ART. 63.52.02. — *Subventions d'équipement et d'aménagement aux pouvoirs publics subordonnés à des fins culturelles.*

## Classification économique :

635 Autres contributions d'investissements.

(En milliers de francs)	
Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	10 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	10 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	6 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	2 500
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	8 500

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Construction de bâtiments dans le pays.

ART. 72.03.02. — *Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

## Classification économique :

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	11 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	11 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	8 600
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	8 600

## SECTION 53.

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

## CHAPITRE V.

## TRANSFERTS DE CAPITAUX

## A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.22.02. — *Subventions aux groupements sportifs pour des travaux immobiliers d'équipement et d'aménagement destinés à favoriser la pratique des sports amateurs.*

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	6 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	6 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	4 700
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	4 700

Application de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1977 portant exécution du décret de la communauté culturelle française du 20 décembre 1976 réglant l'octroi de subventions à certains travaux concernant les installations sportives.

## CHAPITRE VI.

**TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.**

Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés.

ART. 63.01.02. — *Subventions à l'acquisition de bâtiments et aux travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinés à la culture, au sport et à la récréation.*

Classification économique :

633 Construction d'autres bâtiments.

Engagements :

	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	86 371
Engagements 1978 . . . . .	116 300
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	47 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	58 900
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	308 571

Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	67 127
Ordonnancements 1978 . . . . .	80 000
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	30 500
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	46 300
	<hr/>

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 223 927

## CHAPITRE VII.

**INVESTISSEMENTS (CIVILS).**

Construction de bâtiments dans le pays.

ART. 72.01.02. — *Achat de terrains et de bâtiments. — Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments.*

(En milliers de francs)

Engagements :

Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	26 513
Engagements 1978 . . . . .	132 600
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	230 900
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	219 300
	<hr/>

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 609 313

Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	513
Ordonnancements 1978 . . . . .	104 000
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	169 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	170 800
	<hr/>

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 444 313

Justification :

Le programme comprend les études et le début des travaux de la deuxième phase du Jardin botanique, la deuxième phase du Centre de Wabis, du Théâtre national de Belgique et du Centre d'Auderghem.

## SECTION 54.

**ARTS ET LETTRES.**

Crédits pour activités culturelles.

## CHAPITRE V.

**TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.**

Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.03.02. — *Restauration des monuments et édifices privés classés (loi du 7 août 1931) et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens privés et travaux de sauvegarde.*

Classification économique :

522 Autres transferts aux ménages.

(En milliers de francs)

Engagements :

Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	4 214
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	5 786
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	3 500
	<hr/>

Plafond nouveau d'engagement . . . . . 13 500

Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	4 214
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	4 786
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	2 800
	<hr/>

Plafond nouveau d'ordonnement . . . . . 11 800

## CHAPITRE VI.

**TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.**

Transferts de capitaux aux provinces,  
communes et organismes assimilés.

ART. 63.04.02. — *Travaux subsidiés. — Subsides à l'exécution de travaux de restauration des monuments et édifices civils classés et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens publics.*

*Classification économique :*

635 Autres contributions d'investissements.

(En milliers de francs)

<i>Engagements :</i>	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	10 021
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	39 897
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	27 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	76 618
 <i>Ordonnancements :</i>	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	11 982
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	23 496
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	20 500
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	55 978

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Construction de bâtiments dans le pays.

ART. 72.02.02. — *Restauration d'édifices classés ou d'ensembles architecturaux propriété de l'Etat et mise en valeur de sites archéologiques à l'initiative de l'Etat (pour mémoire).*

*Classification économique :*

(En milliers de francs)

<i>Engagements :</i>	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	—
 <i>Ordonnancements :</i>	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	—

## SECTEUR COMMUNICATIONS.

## SECTION 32.

## COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME.

## CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux entreprises.

ART. 51.11. — *Intervention de l'Etat dans le cadre de la réglementation concernant l'octroi de subventions pour la promotion du tourisme social.*

51.11.01. Travailleurs salariés.

*Classification économique :*

## 512. Transferts de capitaux aux entreprises privées.

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	654 960
Engagements 1978 . . . . .	90 000
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	2 485
Crédits ajustés 1979 . . . . .	81 700
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	90 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	919 145

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	489 506
Ordonnancements 1978 . . . . .	69 674
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	60 326
Crédits ajustés 1979 . . . . .	125 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	65 000
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	809 506

51.11.02. Travailleurs indépendants.

*Classification économique :*

## 512. Transferts de capitaux aux entreprises privées.

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	16 000
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	16 000

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	5 000
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	5 000

Les crédits doivent permettre d'intervenir dans les dépenses afférentes à la réalisation, à l'extension, à l'équipement, etc., d'établissements destinés au tourisme social, secteurs des travailleurs salariés et indépendants, et ce dans les conditions fixées par l'arrêté royal du 23 janvier 1951, modifié par celui du 2 mars 1956.

Ce crédit est destiné à l'ensemble de la Communauté.

ART. 51.12. — *Intervention de l'Etat dans le financement l'acquisition et de travaux qui contribuent au développement de l'équipement touristique régional.*

*Classification économique :*

## 512. Transferts de capitaux aux entreprises privées.

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	540 310
Engagements 1978 . . . . .	64 955
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	8 700
Crédits ajustés 1979 . . . . .	189 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	173 400
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	976 365

## Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	301 710
Ordonnancements 1978 . . . . .	113 650
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	108 167
Crédits ajustés 1979 . . . . .	180 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	147 000
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	850 527

Les crédits sont sollicités afin de favoriser le développement de l'équipement touristique régional dans le cadre d'une politique de valorisation économique et sociale (subvention à allouer dans les conditions déterminées par l'arrêté royal du 14 février 1967, modifié par celui du 24 septembre 1969).

Ce crédit est destiné à la Wallonie.

ART. 51.13. — *Travaux supplémentaires à exécuter en Wallonie en matière d'infrastructure et d'aménagement touristiques.*

Engagements :	(En milliers de francs)
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	260 100
Engagements 1978 . . . . .	11 600
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	271 100

	(En milliers de francs)
Ordonnancements :	
Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	76 737
Ordonnancements 1978 . . . . .	54 102
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	45 261
Crédits ajustés 1979 . . . . .	85 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	10 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	271 100

Le crédit d'ordonnement doit permettre de faire face aux échéances de 1980.

Ce crédit est destiné à la Wallonie.

#### CHAPITRE VII.

#### INVESTISSEMENTS (CIVILS).

##### Achat de terrains et bâtiments dans le pays.

ART. 71.01. — *Achat de terrains et bâtiments, constructions, équipements et aménagements divers en vue de la création de centres touristiques et d'auberges de jeunesse.*

71.01.01. Wallonie et Communauté.

##### Classification économique :

71 Achat de terrains et bâtiments dans le pays.

	(En milliers de francs)
Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	205 454
Engagements 1978 . . . . .	249 870
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	544
Crédits ajustés 1979 . . . . .	196 900
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	160 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	812 768

##### Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	97 089
Ordonnancements 1978 . . . . .	84 947
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	126 415
Crédits ajustés 1979 . . . . .	290 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	128 900
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	727 351

Crédits destinés à financer la réalisation de complexes de loisirs à l'initiative de l'Etat sans participation financière des communautés locales ou régionales.

Crédit d'engagement destiné à la Wallonie : 51 400 000 francs.

Crédit d'engagement destiné à la Communauté : 108 600 000 francs.

Crédit d'ordonnement destiné à la Wallonie : 41 400 000 francs.

Crédit d'ordonnement destiné à la Communauté : 87 500 000 francs.

71.01.02. Bruxelles-Capitale.

(En milliers de francs)

Engagements :	
Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	5 000
Engagements 1978 . . . . .	13 221
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	46 778
Crédits ajustés 1979 . . . . .	25 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	15 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	104 999

##### Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	70
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	49 930
Crédits ajustés 1979 . . . . .	20 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	11 700
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	81 700

Crédit destiné à financer la réalisation de complexes, de loisirs sans participation des communautés locales ou régionales.

ART. 71.02. — *Travaux supplémentaires à réaliser en Wallonie, en vue de la création de centres touristiques (achat de terrains et bâtiments, constructions, équipements et aménagements divers)* (pour mémoire).

##### Engagements :

(En milliers de francs)

Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Engagements 1978 . . . . .	(25 000)
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	(25 000)

##### Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	—
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	—
Crédits ajustés 1979 . . . . .	—
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	—
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	—

Le montant engagé en 1978, soit 25 millions, concerne des crédits parallèles 1973 attribués à la Communauté culturelle allemande avant qu'elle ait son budget propre. Pour des raisons dues aux exigences de l'informatique, il doit rester engagé à la Communauté culturelle française mais des ordonnancements seront mis à charge de la Communauté culturelle allemande.

ART. 71.03. --- *Acquisition de terrains, travaux et fournitures en vue de l'aménagement de sentiers pédestres, équestres et de pistes cyclables sur les voies de chemin de fer désaffectées.*

(En milliers de francs)

Engagements :

Engagements 1977 et antérieurs . . . . .	13 401
Engagements 1978 . . . . .	11 479
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	13 521
Crédits ajustés 1979 . . . . .	23 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	5 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'engagement . . . . .	66 401

Ordonnancements :

Ordonnancements 1977 et antérieurs . . . . .	—
Ordonnancements 1978 . . . . .	12 684
Crédits 1978 reportés à l'année budgétaire 1979 . . . . .	16 717
Crédits ajustés 1979 . . . . .	33 000
Autorisations nouvelles 1980 . . . . .	4 000
	<hr/>
Plafond nouveau d'ordonnement . . . . .	66 401

Crédits d'engagement et d'ordonnement destinés à continuer la réalisation du programme d'aménagement de sentiers pédestres, équestres et de pistes cyclables sur les voies de chemin de fer désaffectées.

Ce crédit est destiné à la Wallonie.

SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

Matières personnalisables.

SECTION 38.

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE.

CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

Transferts de capitaux aux entreprises.

ART. 51.82. — *Subventions au secteur privé pour la construction, l'aménagement, l'agrandissement, la modernisation et l'équipement d'établissements spéciaux pour handicapés mentaux ou physiques, de homes pour handicapés adultes isolés, de homes de court séjour pour handicapés, ainsi que pour l'achat de constructions existantes, l'exécution de travaux d'aménagement et d'équipement des bâtiments et l'achat de mobilier d'installation en vue de la création de ces établissements.*

Classification économique :

513 Institutions SBL au service des entreprises.

	(En milliers de francs)
Engagements :	
Autorisations 1980 . . . . .	20 000
Ordonnancements :	
Autorisations 1980 . . . . .	20 000

L'arrêté royal du 15 avril 1977 a mis à charge du Fonds de constructions d'institutions hospitalières et médico-sociales, à partir du 24 mai 1977, les subsides aux institutions en question, sauf en ce qui concerne les achats de terrains et de constructions existants.

ART. 51.90. — *Subventions au secteur privé pour la construction, l'aménagement, l'agrandissement, la modernisation et l'équipement de centres de services communs non intégrés dans une maison de retraite.*

	(En milliers de francs)
Engagements :	
Autorisations 1980 . . . . .	3 000
Ordonnancements :	
Autorisations 1980 . . . . .	—

CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

ART. 63.83. — *Subsides aux administrations publiques subordonnées en faveur de l'exécution des travaux ordinaires intéressant l'hygiène et la santé publique.*

Classification économique :

633 Bâtimens.	(En milliers de francs)
Engagements :	
Autorisations 1980 . . . . .	11 200
Ordonnancements :	
Autorisations 1980 . . . . .	3 100

PARTIE II.

CREDITS QUI NE SONT PAS DESTINES  
A LA REALISATION  
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS.

SECTEUR CULTURE FRANÇAISE.

I. COMMUNAUTE FRANÇAISE.

SECTION 31.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

ART. 63.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique officiel subventionné (pour mémoire).*

	(En millions de francs)
Classification économique :	1980 1979 1978
632 Contributions pour l'équipement destiné à l'enseignement . . . . .	— 0,3 —

Transferts de capitaux à l'enseignement libre.

ART. 64.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique libre subventionné.*

	(En millions de francs)
Classification économique :	1980 1979 1978
642 Contributions à l'acquisition de meubles, de matériel didactique, etc. . . . .	0,8 1,2 —

CHAPITRE VII.

INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)
Classification économique :	1980 1979 1978
742 Achats d'autre matériel . . . . .	6,0 6,3 0,3 (0,3)

Institut national supérieur des arts du spectacle :  
5 700 000 francs.

Direction générale des arts et des lettres : 300 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Machines	Mobilier	Matériel	Moyens de transport terrestre	Totaux
Institut national supérieur des Arts et du Spectacle . . .	1 900	800	3 000	—	5 700
Direction générale des Arts et des Lettres . . . . .	100	100	100	—	300
Total . . . . .	2 000	900	3 100	—	6 000

## SECTION 32.

## JEUNESSE ET LOISIRS.

## CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.21. — *Subventions d'aménagement et d'équipement.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
523 Institutions : ASBL au service des ménages . . . . .	2,8	6,0	—

52.21.01. Aux Maisons de Jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente . . . . .

(En millions de francs)		
1980	1979	1978
2,8	6,0	—

Crédit indispensable pour les subventions d'aménagement et d'équipement aux organisations de jeunesse, d'éducation permanente, aux théâtres, aux maisons et centres de jeunesse, aux foyers culturels et maisons de la culture, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente, tous étant reconnus par le Ministère de la Communauté française.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
742 Achat d'autre matériel . . . . .	—	30,0	15,6
		(1,5)	

Transfert aux articles 74.01 des sections 42 et 52.

ART. 74.40. — *Achat de biens pour l'équipement de centres culturels (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
742 Achat d'autre matériel . . . . .	—	4,5	—

Transfert aux articles 74.40 des sections 42 et 52.

## SECTION 33.

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	1,0	11,8	9,0

## Décomposition :

1. Achat de mobilier, machines et matériel divers à l'intervention ou non de l'OCF :			
— Matériel de documentation . . . . .	F	200 000	
— Matériel didactique et d'exposition . . . . .	F	200 000	
— Equipement des centres sportifs (matériel et mobilier) . . . . .		—	
— Matériel destiné au prêt (dépôt central) . . . . .		600 000	
Total . . . . .	F	1 000 000	

2. Achat de moyens de transport terrestre . . . . .	F	—	
Total général . . . . .	F	1 000 000	

## SECTION 34.

## ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités culturelles.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

(En millions de francs)

Classification économique :

742 Achats d'autre matériel . . . 2,6 2,7 2,0

(En milliers de francs)

A. Commission royale des monuments et des sites . . . 100 200 200

B. Direction générale des arts et des lettres . . . 2 500 2 500 1 800

Réduction de 100 000 francs.

Adaptation aux besoins.

Poursuite des acquisitions de matériel et de mobilier.

Équipement en mobilier et matériel du cadre spécial temporaire.

Achat de matériel didactique.

ART. 74.21. — *Acquisition d'œuvres d'art par la Direction générale des Arts et des Lettres.*

(En millions de francs)

Classification économique :

742 Achats d'autre matériel . . . 6,0 6,5 6,5

Réduction de 500 000 francs.

## SECTION 35.

## ARTS ET LETTRES.

Crédits pour activités scientifiques.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

(En millions de francs)

Classification économique :

742 Achats d'autre matériel . . . 1,0 2,0 2,2

(En milliers de francs)

Académie royale de langue et de littérature françaises . . . 1 000 2 000 2 200

Réduction de 1 000 000 de francs. — Adaptation aux besoins réels.

Acquisition de mobilier : équipement du bureau du secrétaire perpétuel et des bureaux administratifs.

ART. 74.06. — *Achat de correspondance littéraire pour le Musée de la littérature.*

(En millions de francs)

Classification économique :

742 Achats d'autre matériel . . . 1,0 — —

(En milliers de francs)

Direction générale des arts et des lettres . . . 1 000 — —

Augmentation de 1 000 000 de francs.

Acquisitions de manuscrits.

## SECTION 36.

## RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

(En millions de francs)

Classification économique :

742 Achats d'autre matériel . . . 3,6 0,7 0,6

Augmentation due à la nécessité de remplacer le camion du service de la Diffusion des Arts.

Augmentation de 2 900 000 francs.

## CHAPITRE VIII.

## OCTROI DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.

Octroi de crédits et participations à l'étranger.

ART. 83.01. — *Achat, construction, aménagement et équipement de centres sportifs et de centres culturels à l'étranger.*

(En millions de francs)

Classification économique :

0,3 0,3 —

Crédit nécessaire afin de répondre aux demandes de matériel émanant de pays en voie de développement, qui souhaitent équiper des maisons de jeunes et des centres culturels ou sportifs.

Statu quo.

## SECTION 37.

## ORGANISMES D'INTERET PUBLIC.

## CHAPITRE VIII.

## OCTROIS DE CREDITS ET PARTICIPATIONS.

## Octrois de crédits et participations aux entreprises.

ART. 81.01. — *Radiodiffusion-Télévision belge de la communauté culturelle française (RTBF): dotation au Fonds d'investissement pour le nouveau complexe.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises . . .	15,0	15,0	56,8

Dotation au Fonds d'investissement qui doit contribuer au financement de la construction des nouveaux bâtiments au boulevard A. Reyers (ancien Tir national).

ART. 81.02. — *Radiodiffusion-Télévision belge de la communauté culturelle française (RTBF): plan d'urgence.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises . . .	1,8	1,8	—

## II. REGION DE LANGUE FRANÇAISE.

## SECTION 41.

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

ART. 63.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique officiel subventionné.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
632 Contributions pour l'équipement destiné à l'enseignement . . .	3,3	4,7	6,0

## Transferts de capitaux à l'enseignement libre.

ART. 64.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique libre subventionné.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
642 Contributions à l'acquisition de meubles, de matériel didactique, etc. . . . .	0,6	0,1	1,4

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
742 Achats d'autre matériel . . . . .	4,6	5,8	5,5
		(4,4)	

Conservatoires de musique de l'Etat : 2 600 000 francs.

Etablissement d'enseignement des arts plastiques de l'Etat : 2 000 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Machines	Mobilier	Matériel	Moyens de transport terrestre	Totaux
<b>A. Conservatoires de musique de l'Etat :</b>					
Liège . . . . .	500	500	600	—	1 600
Mons . . . . .	300	300	400	—	1 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>1 000</b>	<b>—</b>	<b>2 600</b>
<b>B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :</b>					
Ecole supérieure des arts plastiques de l'Etat à Mons . . . . .	600	600	800	—	2 000
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>800</b>	<b>—</b>	<b>2 000</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>	<b>1 800</b>	<b>—</b>	<b>4 600</b>

## SECTION 42.

## JEUNESSE ET LOISIRS.

## CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.21. — *Subventions d'aménagement et d'équipement.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
523 Institutions ASBL au service des ménages . . . . .	20,0	12,5	10,0

52.21.01. Aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente . . . . .	14,2	12,5	10,0
---	------	------	------

52.21.02. A la Médiathèque de la Communauté française de Belgique . . . . .	5,8	—	—
---	-----	---	---

Crédit indispensable pour les subventions d'aménagement et équipement aux organismes de jeunesse, d'éducation permanente, aux théâtres, aux maisons et centres de jeunesse, aux foyers culturels et maisons de la culture, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente, tous étant reconnus par le Ministère de la Communauté française.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.ART. 63.51. — *Subventions d'aménagement et d'équipement aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
635 Autres contributions en investissements . . . . .	6,0	7,0	7,0

Crédit nécessaire pour 1980.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
742 Achat d'autre matériel . . . . .	11,0	—	7,4

Poursuite de la politique d'achat de matériel didactique et de camping. Prêt aux organisations reconnues : Achat de matériel pour le fonctionnement des centres et de la Direction générale Jeunesse et Loisirs.

ART. 74.40. — *Achat de biens pour l'équipement de centres culturels.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
742 Achat d'autre matériel . . . . .	19,0	24,9	—

Poursuite de la politique d'achat de matériel didactique et de camping. Prêt aux organisations reconnues. Achat de matériel pour le fonctionnement des centres de la Direction générale Jeunesse et Loisirs.

## SECTION 43.

EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR  
ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.ART. 63.51. — *Subventions d'équipement et d'aménagements immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés qui entreprennent des travaux de moins de deux millions de francs dans le dessein de développer l'infrastructure sportive (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
635 Autres contributions ou investissements . . . . .	—	10,0	8,0

(1,8)

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

(En millions de francs)	1980	1979	1978
	—	—	—
	18,8	8,8	7,5

## Décomposition :

1. Achat de mobilier, machines et matériel divers à l'intervention ou non de l'OCF :			
— Matériel de documentation . . . . .	F	—	
— Matériel didactique et d'exposition . . . . .		—	
— Equipement des centres sportifs (matériel et mobilier) . . . . .		13 000 000	
— Matériel destiné au prêt (dépôts central et provinciaux) . . . . .		3 400 000	
Total . . . . .	F	16 400 000	
2. Achats de moyens de transport terrestre . . . . .	F	2 400 000	
Total général . . . . .	F	18 800 000	

## SECTION 45.

## ARTS ET LETTRES.

## Crédits pour activités scientifiques.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

(En millions de francs)	1980	1979	1978
	—	—	—
742 Achat d'autre matériel . . . . .	3,5	3,5	—
		(0,5)	

(En milliers de francs)

Musées de l'Etat. Musée de Mariemont . . . . .	3 500	3 500	—
Poursuite de l'acquisition de mobilier et de matériel requis par l'ouverture complète du Musée de Mariemont.			

ART. 74.80. — *Acquisition d'œuvres d'art plastique d'artistes belges et étrangers par les musées de l'Etat.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
742 Achat d'autre matériel . . . . .	2,5	3,0	2,9

Réduction de 500 000 francs.

Acquisition d'œuvres d'art.

ART. 74.82. — *Achat d'œuvres d'art et d'équipement pour les musées de Wallonie.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
742 Achat d'autre matériel . . . . .	4,0	5,0	0,3

Réduction de 1 000 000 de francs.

## III. REGION BRUXELLOISE.

## SECTION 51.

## ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

ART. 63.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique officiel subventionné.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
632 Contributions pour l'équipement destiné à l'enseignement . . . . .	1,4	2,4	1,7

Diminution.

## Transferts de capitaux à l'enseignement libre.

ART. 64.01. — *Subventions d'équipement à l'enseignement artistique libre subventionné.*

(En millions de francs)

Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
642 Contributions à l'acquisition de meubles, de matériel didactique, etc. . . . .	0,1	0,1	0,3

Statu quo.

## CHAPITRE VII.

(En millions de francs)

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
742 Achats d'autre matériel . . . . .	2,3	2,5	2,4

## Achat de biens meubles durables.

A. Conservatoire de musique de l'Etat: 900 000 francs.

Statu quo.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

B. Etablissement d'enseignement des arts plastiques de l'Etat: 1 400 000 francs.

(En milliers de francs)

SERVICES	Machines	Mobilier	Matériel	Moyens de transport terrestre	Totaux
A. Conservatoires de musique de l'Etat :					
Bruxelles . . . . .	—	300	700	—	900
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>—</b>	<b>200</b>	<b>700</b>	<b>—</b>	<b>900</b>
B. Etablissements d'enseignement des arts plastiques de l'Etat :					
Ecole nationale d'architecture et des arts visuels . . . . .	100	100	1 200	—	1 400
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>1 200</b>	<b>—</b>	<b>1 400</b>
<b>Totaux généraux . . . . .</b>	<b>100</b>	<b>300</b>	<b>1 900</b>	<b>—</b>	<b>2 300</b>

## SECTION 52.

## JEUNESSE ET LOISIRS.

## CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.21. — *Subventions d'aménagement et d'équipement.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

523 Institutions ASBI, au service des ménages . . . . .	5,5	4,6	2,8
		(0,1)	

(En milliers de francs)

52.21.01. Aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente . . . . .	5 500	4 600	2 800
---	-------	-------	-------

Crédit indispensable pour les subventions d'aménagement et d'équipement aux organisations de jeunesse, d'éducation permanente, aux théâtres, aux maisons et centres de jeunesse, aux foyers culturels et maisons de la culture, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente, tous étant reconnus par le Ministère de la Communauté française.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

## Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 63.51. — *Subventions d'aménagement et d'équipement aux maisons de jeunesse et assimilées, aux foyers culturels, aux centres d'expression et de créativité, aux bibliothèques publiques et aux œuvres et initiatives diverses tendant à développer l'éducation permanente.*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

635 Autres contributions en investissements . . . . .	2,0	0,9	0,9
---	-----	-----	-----

Crédit indispensable pour 1980.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre (pour mémoire).*

<i>Classification économique :</i>	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
	—	—	—

742 Achat d'autre matériel et matériel de transport . . . . .	—	—	2,5
---	---	---	-----

ART. 74.40. — *Achat de biens pour l'équipement de centres culturels.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

742 Achat d'autre matériel et matériel de transport . . . . . 17,4 9,5 —

Poursuite de la politique d'achat de matériel didactique et de camping. Prêt aux organisations reconnues.

#### SECTION 53.

### EDUCATION PHYSIQUE, SPORTS, VIE EN PLEIN AIR ET INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SPORTIVE.

#### CHAPITRE V.

#### TRANSFERTS DE CAPITAUX A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

##### Transferts de capitaux aux ménages.

ART. 52.21. — *Subventions aux groupements sportifs pour des travaux immobiliers d'équipement et d'aménagement destinés à favoriser la pratique des sports amateurs (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

523 Institutions ASBL au service des ménages . . . . . — 2,0 1,0

#### CHAPITRE VI.

#### TRANSFERTS DE CAPITAUX A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

##### Transferts de capitaux aux provinces, communes et organismes assimilés.

ART. 63.51. — *Subventions d'équipement et d'aménagement immobiliers aux pouvoirs publics subordonnés qui entreprennent des travaux de moins de deux millions de francs dans le dessein de développer l'infrastructure sportive.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

635 Autres contributions ou investissements . . . . . 3,7 0,9 2,2

Application de l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> avril 1977 portant exécution du décret de la communauté culturelle française du 20 décembre 1976 réglant l'octroi de subventions à certains travaux concernant les installations sportives.

#### CHAPITRE VII.

#### INVESTISSEMENTS (CIVILS).

##### Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—
	0,9	0,4	—

##### Decomposition :

1. Achat de mobilier, machines et matériel divers à l'intervention ou non de l'OCDF :			
— Matériel de documentation . . . . .	F	—	
— Matériel didactique et d'exposition . . . . .		—	
— Equipement des centres sportifs (matériel et mobilier) . . . . .			900 000
— Matériel destiné au prêt (dépôts central et provinciaux) . . . . .			—
Total . . . . .	F		900 000
2. Achats de moyens de transport terrestre . . . . .	F		—
Total général . . . . .	F		900 000

#### SECTION 54.

#### ARTS ET LETTRES.

##### Crédits pour activités culturelles.

#### CHAPITRE VII.

#### INVESTISSEMENTS (CIVILS).

##### Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

742 Achats d'autre matériel . . . . . 0,8 1,4 0,8

Réduction de 600 000 francs.

Adaptation aux besoins.

Acquisition de matériel didactique: équipement des ateliers collectifs de création artistique.

ART. 74.21. — *Acquisition d'œuvres d'art par la Direction générale des Arts et des Lettres.*

	(En millions de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
	—	—	—

742 Achats d'autre matériel . . . . . 1,3 1,8 2,5

Réduction de 500 000 francs.

Adaptation du crédit aux besoins réels.

## SECTEUR COMMUNICATIONS.

## SECTION 32.

## COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME.

## CHAPITRE V.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS.

## Transferts de capitaux aux entreprises.

ART. 51.01. — *Octroi de primes en vue de promouvoir la modernisation ou la construction d'établissements hôteliers.*

51.01.01. Wallonie.

51.01.02. Bruxelles-Capitale (*pour mémoire*).

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
512 Entreprises privées :	—	—	—
51.01.01. Wallonie . . . . .	10,5	10,5	14,9
51.01.02. Bruxelles-Capitale ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	—	2,5	1,0

Règlement de base : arrêtés royaux du 8 mai 1967, 1<sup>er</sup> juin 1977 et 27 septembre 1977, réglant l'octroi de primes pour la modernisation et la construction d'établissements hôteliers.

Le crédit est destiné à stimuler, par voie de subsides, la modernisation de l'équipement hôtelier, non seulement en ce qui concerne l'hébergement proprement dit mais également pour les installations d'accueil et de sécurité à concurrence de :

1. Wallonie . . . . .	F	10 500 000
2. Bruxelles-Capitale . . . . .		—
Total . . . . .	F	10 500 000

ART. 51.02. — *Primes pour le camping, y compris le camping à la ferme et les gîtes ruraux.*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
512 Entreprises privées . . . . .	14,0	15,0	—

Le crédit est établi en fonction du nombre prévisible des demandes en 1980.

Le crédit doit permettre de promouvoir, par l'octroi de primes, la création, la modernisation et le développement des campings et des gîtes ruraux.

Le crédit est destiné à la Wallonie.

## SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

## A. Matières culturelles.

## SECTION 32.

## SANTE PUBLIQUE.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre (pour mémoire).*

74.01.03. Auberges de jeunesse de l'Etat.

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—

742 Achats d'autre matériel	—	0,1	—
Crédit supprimé.			

## B. Matières personnalisables.

## SECTION 38.

## HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.Transferts de capitaux aux fonds et aux institutions  
publiques sans caractère d'entreprise.

ART. 61.32. — *Dotation annuelle au Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales, destinée à couvrir ses interventions dans les charges financières des emprunts et les dépenses résultant de l'octroi de sa garantie relative aux créances dont question à l'article 6bis, § 2, 2°, respectivement c et d, de la loi du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux (pour mémoire).*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—

612 Transferts de capitaux aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 (autres que sécurité sociale et entreprises publiques)	—	(?)	(?)
---	---	-----	-----

*Justification :*

Voir article 41.32.

Les engagements pris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980 à charge du présent décret ne donneront pas lieu en 1980 à des remboursements.

ART. 61.80. — *Dotation annuelle de base au Fonds de construction d'institutions hospitalières et médico-sociales, destinée au financement des subsides accordés pour compte de l'Etat.*

(En millions de francs)

<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—

612 Transferts de capitaux aux institutions d'intérêt public soumises à la loi du 16 mars 1954 (autres que sécurité sociale et entreprises publiques)	718,6	(?)	(?)
---	-------	-----	-----

Cette dotation est prévue par l'article 6bis, § 5, 2°, a, de la loi du 23 décembre 1963, modifiée par celle du 6 juillet 1973. Le présent crédit doit permettre d'honorer les engagements pris à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1980.

ART. 61.82. — *Allocation au Fonds institué en 1930 et destiné à intensifier la lutte contre la tuberculose dans la Communauté française.*

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—

611 Transferts de capitaux aux fonds repris à la Section particulière	5,0	(?)	(?)
---	-----	-----	-----

Le crédit du présent article est transféré à l'article 60.02.A de la Section particulière.

Transferts de capitaux aux provinces, communes  
et organismes assimilés.

ART. 63.20. — *Subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention de l'Etat dans les charges d'amortissement d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit communal de Belgique pour le financement de travaux (application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959) (pour mémoire).*

(Le Trésor est autorisé à verser au Crédit communal de Belgique, à charge de régularisation ultérieure, les provisions nécessaires pour assurer le paiement de l'intervention de l'Etat aux échéances convenues.)

	(En millions de francs)		
<i>Classification économique :</i>	1980	1979	1978
	—	—	—

633 Contributions à d'autres bâtiments	—	—	—
634 Contributions aux routes et travaux hydrauliques	—	(?)	(?)
635 Autres contributions d'investissements	—	—	—

Totaux	—	(?)	(?)
--------	---	-----	-----

Par application de l'arrêté royal du 22 octobre 1959 et en vertu de la convention conclue entre l'Etat belge et le Crédit communal de Belgique, l'Etat s'est engagé à prendre à sa charge aux échéances l'amortissement d'emprunts auprès de cet organisme par les pouvoirs publics régionaux et locaux pour l'exécution de travaux au prorata de son intervention dans le coût de ces travaux.

Les intérêts sont prévus à l'article 43.20. Voir également l'article 61.32.

(?) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

## SECTEUR AGRICULTURE.

## SECTION 32.

## AGRICULTURE.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

## Achat de biens meubles durables.

ART. 74.01. — *Achat de matériel non livrable par l'OCF (pour mémoire).*

Classification économique :	(En millions de francs)		
	1980	1979	1978
742 Achat d'autre matériel . . .	—	0,8	0,6

Ce crédit est transféré au budget de l'Agriculture.

## SECTEUR EMPLOI ET TRAVAIL.

Matières personnalisables.

## SECTION 35.

## EMPLOI.

## CHAPITRE VI.

TRANSFERTS DE CAPITAUX  
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLIC.

Transferts de capitaux à la sécurité sociale.

ART. 62.01. — *Subvention exceptionnelle à l'Office national de l'Emploi pour investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle dans la Communauté française.*

Classification économique . . . . .	[En millions de francs]		
	1980	1979	1978
620 Transferts de capitaux à la sécurité sociale . . . . .	200,0	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

Adaptation de l'infrastructure en matière de formation et de réadaptation professionnelles, dans le but d'accueillir les stagiaires en formation dans leur propre région.

## SECTION 39.

## ACCUEIL.

## CHAPITRE VII.

## INVESTISSEMENTS (CIVILS).

Achat de biens meubles durables.

ART. 74.07. — *Achat de matériel didactique pour l'enseignement linguistique.*

Classification économique :	[En millions de francs]		
	1980	1979	1978
742 Achat d'autre matériel . . . . .	2,0	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )

De nombreuses œuvres ou institutions organisent des cours de langues pour travailleurs immigrés. Leur disponibilité financière très réduite ne leur permet pas d'acheter le matériel didactique moderne. Or, comme elles sont très proches des milieux étrangers, leur activité est des plus utiles. Le Département pourrait mettre le matériel didactique à leur disposition. Les procédés techniques actuels permettent d'ailleurs une très grande rotation de ce matériel, de sorte qu'un très grand nombre d'immigrés peuvent bénéficier de cette initiative.

(<sup>1</sup>) Antérieurement ces crédits figuraient dans les budgets régionaux.

## TITRE IV.

## SECTION PARTICULIERE.

## SECTEUR CULTURE FRANÇAISE.

## SECTION I.

## DEPENSES DE L'ETAT SUR RESSOURCES AFFECTEES.

## CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

ART. 66.01.A. — *Dotation destinée à organiser des manifestations d'ordre intellectuel et artistique au château de Mariemont et subsidiairement à pourvoir à l'entretien et à la mise en valeur des collections (arrêté royal du 7 juillet 1924).*

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
990 Solde reporté . . . . .	273	238	203

## Recettes :

460 Transferts de revenus des ménages . . . . .	35	35	35
Totaux solde et recettes . . . . .	308	273	238

## Dépenses :

123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
Totaux des dépenses . . . . .	—	—	—
950 Solde à nouveau . . . . .	308	273	238

ART. 66.02.A. — *Fonds cinématographique.*

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
990 Solde reporté . . . . .	32 946	35 366	16 534

## Recettes :

460 Transferts de revenus des ménages . . . . .	18 255	2 945	44 490
Totaux solde et recettes . . . . .	51 201	38 311	61 024

Dépenses : (En milliers de francs)

123 Achats spécifiques . . . . .	17 000	5 365	25 658
Totaux des dépenses . . . . .	17 000	5 365	25 658
950 Solde à nouveau . . . . .	34 201	32 946	35 366

ART. 66.03.A. — *Fonds de restauration des monuments et édifices privés classés.*

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
990 Solde reporté . . . . .	95	95	95

## Recettes :

460 Transferts de revenus des ménages . . . . .	—	—	—
Totaux solde et recettes . . . . .	95	95	95

## Dépenses :

123 Achats spécifiques . . . . .	—	—	—
Totaux des dépenses . . . . .	—	—	—
950 Solde à nouveau . . . . .	95	95	95

ART. 67.02.B. — *Fondations, donations, legs et prix (conformément au tableau repris en annexe).*

	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
Classification économique :	—	—	—
990 Solde reporté . . . . .	544	503	461

## Recettes :

Particulières : non patrimoniales . . . . .	42	42	43
Totaux solde et recettes . . . . .	586	545	504

## Dépenses :

Non patrimoniales . . . . .	1	1	1
Totaux des dépenses . . . . .	1	1	1
950 Solde à nouveau . . . . .	585	544	503

L'article 67.02.B est alimenté par les revenus de capitaux d'origine privée remis en don à l'Etat à des fins diverses (bourses d'études, prix, etc.).

## SECTION II.

## SERVICES DE L'ETAT

## SOUMIS A DES REGLES DE GESTION PARTICULIERES.

## CHAPITRE I.

## SERVICES DE L'ETAT A GESTION SEPARÉE.

ART. 70.06.A. — *Caisse du château de Mariemont (arrêté du 28 décembre 1942).*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
990 Solde reporté . . . . .	1 820	1 072	1 360
<i>Recettes :</i>			
080 Transfert du budget (art. 74.82, section 35, du budget) . . . . .	2 570	1 148	396
Totaux solde et recettes . . . . .	4 390	2 220	1 756
<i>Dépenses :</i>			
742 Achat d'œuvres d'art . . . . .	4 000	400	684
Totaux des dépenses . . . . .	4 000	400	684
950 Solde à nouveau . . . . .	390	1 820	1 072

Fonds alimenté par les dons et legs, le reliquat du crédit budgétaire affecté à l'achat d'œuvres d'art et toutes autres ressources à créer ou à affecter à la Caisse.

ART. 70.07.A. — *Fonds pour les relations culturelles internationales de la communauté culturelle française de Belgique.*

(Les avances de fonds mises à la disposition des comptes extraordinaires du fonds pour les Relations culturelles internationales de la communauté culturelle française de Belgique, repris sous l'article 70.07.A, peuvent supporter le paiement des bourses allouées aux étudiants étrangers de même que toutes les dépenses, quel qu'en soit le montant, occasionnées par les échanges de personnes et l'organisation de manifestations et de rencontres internationales dans le cadre des relations culturelles internationales.)

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
990 Solde reporté . . . . .	8 997	2 079	2 161
<i>Recettes :</i>			
080 Transfert du budget (art. 33.78, section 36, du budget) . . . . .	70 500	64 600	69 800
123 Particulières : manifestations culturelles . . . . .	1 200	4 000	12
Totaux solde et recettes . . . . .	80 697	70 679	71 973
<i>Dépenses :</i>			
123 Non patrimoniales . . . . .	80 697	61 682	69 894
Totaux des dépenses . . . . .	80 697	61 682	69 894
950 Solde à nouveau . . . . .	—	8 997	2 079

## SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE.

Matières personnalisables.

SECTION 38.

HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

FONDS ALIMENTES PRINCIPALEMENT  
PAR DES CREDITS BUDGETAIRES.

ART. 60.02.A. — *Fonds destiné à intensifier la lutte contre la tuberculose dans la Communauté française (loi des 1<sup>er</sup> août 1930 et 26 décembre 1956).*

	(En milliers de francs)		
Classification économique :	1980	1979	1978
990 Solde reporté . . . . .	52 000	—	—

Recettes :

D'origine budgétaire :

661 Transferts de capitaux (art. 61.82, section 38, Titre II, du budget) . . . . .	5 000	—	—
Totaux solde et recettes . . . . .	57 000	—	—

Dépenses :

Patrimoniales.

512 Travaux de modernisation des sanatoriums, des préventoriums et des centres de santé . . . . .	14 000	—	—
Totaux des dépenses . . . . .	14 000	—	—
950 Solde à nouveau . . . . .	43 000	—	—

Le présent fonds est destiné à financer les travaux de modernisation des sanatoriums et préventoriums ainsi qu'à subsidier les travaux de construction des centres de santé (arrêté royal du 19 mai 1949 modifié).

## SECTEUR AGRICULTURE.

## CHAPITRE III.

FONDS ALIMENTES  
PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES.

ART. 66.05.B. — *Fonds pour la qualification agricole et éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974* <sup>(1)</sup>*).*

Classification économique :	(En milliers de francs)		
	1980	1979	1978
		( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )
990 Solde reporté . . . . .	—	—	—
<i>Recettes :</i>			
Non patrimoniales . . . . .	23 500	—	—
Totaux solde et recettes . . . . .	23 500	—	—
<i>Dépenses :</i>			
Non patrimoniales . . . . .	14 000	—	—
Totaux des dépenses . . . . .	14 000	—	—
950 Solde à nouveau . . . . .	9 500	—	—

L'article 66.05.B est alimenté par des recettes provenant du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole. Quant aux dépenses, elles proviennent de cours organisés par l'Etat, de subsides aux cours et aux stages organisés par l'initiative privée et de l'octroi d'indemnités de promotion sociale.

(<sup>1</sup>) Les cours de promotion agricole étaient liquidés, les années antérieures, à charge du Fonds agricole.

## 2. LISTE DES FONDATIONS, DONATIONS, LEGS ET PRIX.

(En milliers de francs)

N <sup>o</sup>	Dénomination	Arrêté constitutif	Etablissement proposant le prix	Evaluation
26	Prix César Franck	20-7-1925	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	5 250
32	Donation « Veuve Errera-Goldschmidt »	26-2-1927	Institut supérieur des Arts décoratifs . . . . .	15 460
37	Prix Silvain Dupuis	11-6-1927	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	192
70	Prix quinquennal Silvain Dupuis	18-2-1936	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	12 180
140	Prix Carl Smulders	16-2-1955	Conservatoire royal de Musique de Liège . . . . .	8 911
			Total . . . . .	41 993